

Imagine Tomorrow since 1871

Rapport Annuel 2020

15^{YEARS}
∞

% Degroof
Petercam
Imagine Tomorrow since 1871

I Message aux actionnaires

II Chiffres clés

III Faits marquants

IV Rapport de gestion

V Rapport non-financier

VI Comptes consolidés

VII Comptes sociaux

VIII Contact

4

12

18

30

54

98

224

240



I

Message aux actionnaires



Bruno Colmant, CEO

Une conversation avec notre CEO, Bruno Colmant

« Les efforts considérables et l'intelligence collective remarquable développés par nos collaborateurs ont contribué à une nouvelle année de progrès. »

A l'aube des 150 ans de Degroof Petercam, que vous évoque l'année qui vient de s'écouler ?
2020 restera comme une année à part. Pour ce qui concerne notre maison, cette pandémie n'aura pas été un moment de résignation mais de résilience. De volontarisme aussi pour assumer la mission qui nous est confiée et rester fidèle à notre raison d'être : créer une prospérité collective et responsable, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients de notre expertise.

Degroof Petercam est une entreprise stable et solide. Comment le groupe a-t-il affronté la crise sanitaire ?

A vrai dire, la COVID-19—étonnant paradoxe—a été une forme de stress test réussi pour le groupe. Un groupe financièrement robuste par nos ratios de solvabilité et de liquidité amplement supérieurs aux

exigences prudentielles mais aussi largement vacciné des risques de crédits. Avec un ratio de solvabilité consolidé de 21,2 % au 31 décembre 2020, un niveau largement au-dessus des ratios minimaux imposés par le régulateur, notre solidité financière demeure l'une de plus robustes en Europe. Le total du bilan s'élève aujourd'hui à 8,8 milliards d'euros, dont plus de 4 milliards d'euros d'actifs très liquides.

De ce fait, nous continuons à bénéficier d'un excellent niveau de capitalisation, résultant, comme par le passé, d'une politique conservatrice dans la gestion de notre groupe et des activités qui le composent.

Cette crise a aussi été un test opérationnel. Nous étions prêts. Elle nous a permis de nous réinventer pour conserver notre relation privilégiée avec nos clients, nos collaborateurs et nos autres parties prenantes.

Votre modèle d'entreprise unique combinant des services d'investissement de niche et diversifiés vous a permis de faire mieux que résister. Quelle a été l'évolution de vos activités commerciales en 2020 ?

Au 31 décembre 2020, le total des actifs de notre clientèle représentait 75 milliards d'euros contre 74,7 milliards d'euros un an plus tôt.

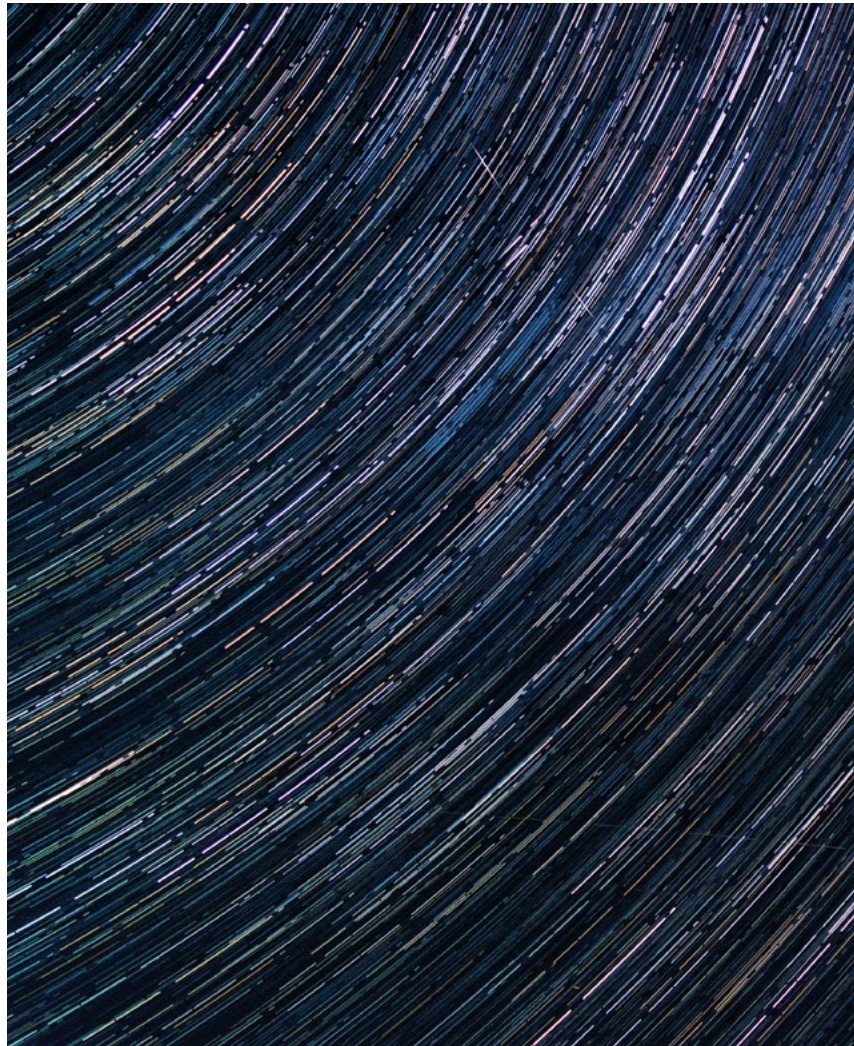
Le Private Banking a connu un tassement de ses actifs sous gestion à 35,9 milliards d'euros à la suite de la vente de notre filiale espagnole et d'un effort pour rencontrer les exigences réglementaires. L'année 2021 sera l'année du rebond car nos multiples initiatives commerciales et informatiques vont progressivement générer des résultats tangibles.

L'entité Degroof Petercam Asset Management (DPAM) dédiée à la gestion des fonds et mandats institutionnels et à la distribution des fonds maison a enregistré un niveau record d'apport d'actifs nets (à hauteur de 2,5 milliards d'euros). La stratégie d'expansion internationale de DPAM continue à porter ses fruits avec désormais 88 % de l'afflux net de capitaux en provenance de l'étranger. La gestion d'actifs institutionnels (DPAM et investissements des clients privés dans les fonds gérés par le groupe) a enregistré une progression des actifs bruts gérés de 53,8 milliards d'euros à 58,1 milliards d'euros, fin 2020.

Quant à notre activité d'Asset Servicing basée au Luxembourg, celle-ci continue à afficher une belle progression avec le cap record atteint de 51,7 milliards d'euros sous dépôts et ou administration et confirme ainsi sa position d'acteur majeur sur ce marché.

Après un premier semestre marqué par un coup d'arrêt en matière de missions en fusions et acquisitions, marchés de capitaux et en études et conseil en raison de la pandémie, notre activité d'Investment Banking a su rebondir de manière remarquable au cours de la seconde moitié de l'année en enregistrant un total de plus de 50 missions sur l'année. Cette activité de conseil combinée à la grande volatilité des marchés financiers dont a bénéficié notre salle des marchés, a permis à notre activité d'Investment Banking d'afficher une performance record.

« Cette crise a aussi été un test opérationnel. Nous étions prêts. Elle nous a permis de nous réinventer pour conserver notre relation privilégiée avec nos clients, nos collaborateurs et nos autres parties prenantes. »



Dans un contexte de repli des taux d'intérêts, comment la rentabilité du groupe évolue-t-elle ?

Au 31 décembre 2020, notre résultat brut d'exploitation s'est stabilisé à 83,0 millions d'euros contre 84,4 millions un an auparavant. Après impôts et éléments exceptionnels, le résultat net consolidé affichait un profit de 40,0 millions d'euros, par rapport à 20,2 millions en 2019.

Cette nette augmentation du résultat net consolidé s'explique non seulement par les éléments exceptionnels reconnus en 2019, notamment suite à la vente de notre filiale en Espagne, par la hausse du résultat net de commissions, ainsi que par une charge d'impôts significativement inférieure en 2020.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Malgré les signes positifs que nous enregistrons, nous restons lucides. Même avec une vaccination à grande échelle, 2021 sera délicate, tant au niveau social qu'économique. La persistance des taux d'intérêts à leur plancher historique devrait se prolonger, même si des poussées sporadiques d'inflation ne sont pas à exclure.

Quelles sont vos priorités stratégiques pour l'année 2021 ?

C'est avec détermination que nous poursuivons la mise en œuvre de nos plans stratégiques, avec la simplification de notre gouvernance et de notre structure, le développement commercial et la digitalisation. Au niveau international, après la conclusion de la vente de notre filiale espagnole, nous continuons la simplification de nos activités en France. En Belgique, nous renforçons notre proximité avec l'ouverture de nouvelles agences pour le Private Banking. Nous avançons dans nos plans de modernisation de notre infrastructure avec, entre autres, le développement d'une nouvelle plateforme informatique.

« C'est avec détermination que nous poursuivons la mise en œuvre de nos plans stratégiques, avec la simplification de notre gouvernance et de notre structure, le développement commercial et la digitalisation. »



« Nous créons une prospérité collective et responsable, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients avec expertise. »



Quel fut l'état du renforcement des contrôles internes en 2020 ?

Les efforts entamés l'année dernière se poursuivent avec d'importants progrès enregistrés. Ils devraient permettre de mener ce chantier à terme d'ici la fin de l'année. Nous continuons par ailleurs à renforcer nos procédures de contrôles internes et à renforcer notre culture de contrôle.

Les efforts considérables et l'intelligence collective remarquable développés par nos collaborateurs ont contribué à une nouvelle année de progrès. Malgré les difficultés rencontrées lors de cette crise sanitaire sans précédent, leur implication n'a pas faibli. Je suis profondément fier de l'engagement de toutes nos équipes et leur en est profondément reconnaissant.

Vous fêtez cette année les 150 ans de ce qui est aujourd'hui le groupe Degroof Petercam.

Quel est le secret de votre longévité ? Comment envisagez-vous de célébrer ce cap ?

Avec la célébration de nos 150 ans, je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui nous ont précédés au cours de l'histoire et qui ont œuvré à la construction de notre maison, une des plus anciennes et honorables institutions en Europe. En même temps, cet anniversaire est aussi la rampe de lancement d'un groupe viscéralement tourné vers le futur.

Au reste, nous tirons profit de notre anniversaire historique pour réfléchir à notre raison d'être pour les 150 ans à venir ! Nous créons une prospérité collective et responsable, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients avec expertise.

Qu'entendez-vous par cette référence à une prospérité collective et responsable ?

Combiner expertise, responsabilité et ouverture, signifie agir avec éthique dans chacun de nos actes et contribuer au développement durable de nos économies et de nos sociétés.

Dans l'exercice de nos métiers, nous ne recherchons pas de gains rapides en spéculant sur les marchés mais des performances équitables et durables.

Notre fort engagement sociétal se traduit également par les initiatives de la Fondation Degroof Petercam, mais aussi par notre engagement en matière de durabilité qui ne cesse de s'amplifier. La part d'investissement durable au sein des activités de gestion d'actifs institutionnels de DPAM a ainsi plus que doublé en un an pour atteindre un montant net de 14,9 milliards d'euros par rapport à l'année dernière. Au sein du Private Banking, la stratégie durable gagne également l'adhésion de nos clients avec des actifs sous gestion qui dépassent désormais le milliard d'euros.

Forts de nos valeurs fondamentales et avec la confiance et le soutien sans failles de nos actionnaires et de notre conseil d'administration, nous continuons à assurer notre développement futur. J'en profite pour leur adresser ma profonde reconnaissance.

Avec le départ de Monsieur Ludwig Criel, dont le mandat en tant que président et administrateur arrivait à son terme en 2021, je souhaitais à nouveau lui exprimer notre plus profonde gratitude pour sa contribution et le leadership qu'il a apporté à notre organisation.

Nous nous réjouissons d'accueillir Monsieur Gilles Samyn en tant que nouveau président et de pouvoir tirer parti de sa grande expérience professionnelle et de son impressionnant track record.

Enfin, parce que sans eux rien de tout cela n'aurait été possible, je terminerai par remercier nos clients pour la confiance qu'ils continuent à nous accorder, générations après générations depuis ... 150 ans.

Bruno Colmant
CEO Degroof Petercam

« Je suis très honoré d'être nommé président du conseil d'administration de Degroof Petercam. »



En janvier 2021, le conseil d'administration de Degroof Petercam a nommé Gilles Samyn à sa présidence. Il succède ainsi à Ludwig Criel dont le mandat en tant que président et administrateur arrivait à son terme en 2021.

Gilles Samyn est un chef d'entreprise accompli et un administrateur expérimenté. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) - École de commerce Solvay, où il a également occupé des fonctions académiques et scientifiques de 1969 à 2016. Il a rejoint le Groupe Bruxelles Lambert en 1974 où il a occupé successivement plusieurs postes financiers jusqu'en 1982. En 1983, après une année d'entrepreneuriat indépendant, il a rejoint le Groupe

Frère Bourgeois et la Compagnie Nationale à Portefeuille où il a été actif en tant qu'administrateur délégué jusqu'en mai 2019. Il occupe actuellement plusieurs mandats d'administrateur non-exécutif.

Gilles Samyn : « Je suis très honoré d'être nommé président du conseil d'administration de Degroof Petercam. La riche histoire de Degroof Petercam, bâtie au cours des 150 dernières années, en fait l'une des institutions financières les plus réputées de Belgique. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec mes collègues du conseil d'administration et le CEO pour assurer la croissance indépendante de l'entreprise et son leadership dans ses activités commerciales ».

II

Chiffres clés

Produit net
en millions EUR

469,2

2019: 480,6

Bénéfice brut opérationnel
en millions EUR

83,0

2019: 84,4

Bénéfice net consolidé
en millions EUR

40,0

2019: 20,2

Total des actifs des clients
en milliards EUR

	2020		2019 ¹	
	Brut	Net ²	Brut	Net ²
Actifs sous gestion ³	60,8	60,8	60,0	60,0
Actifs sous administration ⁴	51,7	8,4	40,5	8,5
Actifs sous dépôt ⁵	98,4	5,8	89,3	6,2
Total des actifs des clients		75,0		74,7

1 Pour permettre la comparaison avec les chiffres de 2020 qui ne prennent plus en compte la filiale espagnole, le total des actifs des clients en 2019, hors Espagne, s'élevait à 73,4 milliards d'euros.

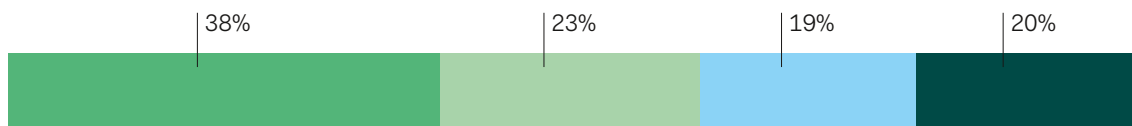
2 Hors double comptage.

3 Services de gestion et de crédit.

4 Les services administratifs, y compris l'administration des fonds de placement, la comptabilité des fonds, la domiciliation de fonds, l'enregistrement et la création de nouveaux fonds, agent de transfert, etc.

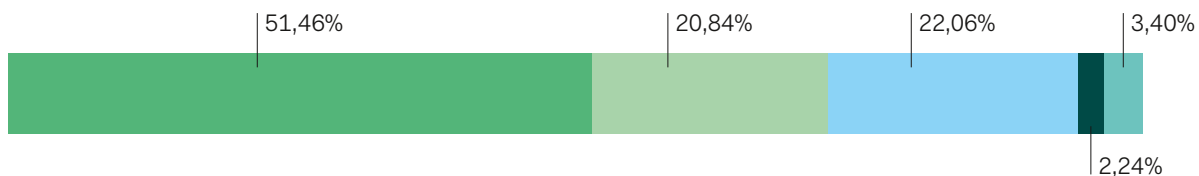
5 Les services de garde, y compris l'enregistrement, le dépôt et la garde par le biais de comptes de titres et de trésorerie.

Répartition des revenus par activité commerciale



- Private Banking (y inclus Credits et Private Equity)
- Asset Management
- Asset Services
- Investment Banking

Structure du capital au 31.12.2020



Nombre total d'actions : **10.842.209**

- DSDC*
- Petercam Invest*
- Partenaires financiers
- Management et personnel
- Actions propres

*Actionnaires familiaux de référence.

DSDC : familles Philippson, Haegelsteen, Schockert et Siaens, CLdN Finance et Cobepa.

Petercam Invest : familles Peterbroeck et Van Campenhout.

Conseil d'administration

Président du conseil d'administration

Ludwig Criel^{1/2}

**Administrateur-délégué /
Président du comité de direction**

Bruno Colmant

**Administrateurs- délégués-
membres du comité de direction**

Nathalie Basyn

Gautier Bataille de Longprey

Gilles Firmin

François Wohrer

Administrateurs non-exécutifs

Yvan De Cock¹

Miguel del Marmol

Jean-Baptiste Douville de Franssu

Jean-Marie Laurent Josi

Véronique Peterbroeck

Jacques-Martin Philippson

Kathleen (Cassy) Ramsey¹

Frank van Bellingen

Guido Vanherpe¹

Gaëtan Waucquez³

1 Administrateur indépendant

2 Ludwig Criel a été remplacé par Gilles Samyn le 21 janvier 2021.

3 Gaëtan Waucquez a été nommé administrateur à l'assemblée générale du 26 mai 2020 avec une entrée en fonction effective le 13 janvier 2021.

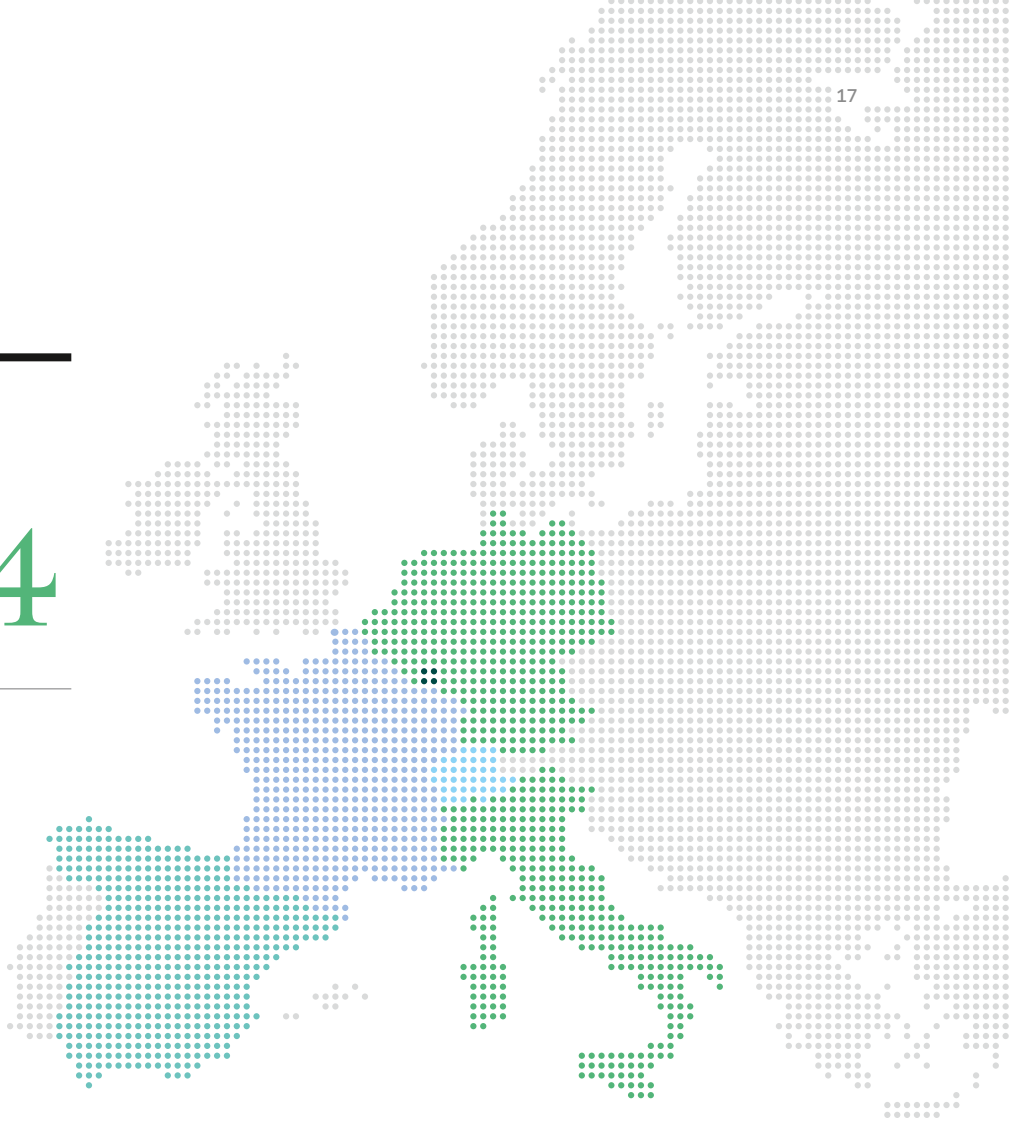


Effectifs

en ETP

1.404

2019: 1.422

**Répartition par pays de l'effectif**

en ETP

	31.12.2020	31.12.2019
● Belgique*	911	887
● Luxembourg	368	357
● France	101	100
● Espagne	—	57
● Suisse	24	21

* Y compris les succursales en Allemagne, Italie, Pays-Bas et Espagne.

III

Faits marquants

Private banking

Notre activité de Private Banking consiste à intervenir en qualité de régisseur de l'ensemble du patrimoine, pour les familles et également pour les dirigeants d'entreprises, les pensionnés et les entrepreneurs mais également pour le secteur non marchand. Notre modèle de gestion combine l'expérience de professionnels aguerris et une technologie en permanente évolution pour répondre à six enjeux majeurs : faire fructifier les avoirs privés ou professionnels de nos clients, les protéger des aléas, financer leurs projets, diversifier leurs investissements, leur donner aussi une dimension sociétale et philanthropique enfin, le jour venu, opérer leur transmission de façon optimale.

Une équipe pluridisciplinaire accompagne nos clients dans la gestion globale de leur patrimoine à long terme. Nos clients peuvent dès lors compter sur des services spécialisés comme la structuration juridique et le conseil successorale, l'octroi de crédits, l'investissement en private equity ainsi que le conseil en art et en philanthropie. Notre activité de Private Banking est présente en Belgique, au Luxembourg, en France et en Suisse.

35,9 milliards d'euros gérés pour la clientèle privée (brut).

Amélioration continue du processus de documentation client et du cadre de contrôle interne.

Le service au client au cœur de nos préoccupations :

- La rationalisation de l'offre pour mieux répondre aux besoins de nos clients ;
- L'ouverture de nouveaux bureaux à Uccle et Woluwé-St-Pierre pour améliorer la proximité avec les clients ;
- L'organisation de sessions de webinaires informatifs, éducatifs et interactifs avec la participation de plusieurs milliers de clients et prospects ;
- La modernisation de l'infrastructure informatique.

Solides rendements des portefeuilles d'investissement et 30e anniversaire de la stratégie patrimoniale.

Services innovants contribuant au développement :

- Des projets de private equity, dont le projet Inclusio fournissant des logements de haute qualité à des populations fragilisées ;
- Les investissements durables, dont une nouvelle stratégie ayant dépassé le cap du milliard d'euros d'actifs sous gestion ;
- Le service de Family Office dédié aux grandes familles ayant des actifs complexes ;
- Les solutions dédiées aux FBO (Family Business Owners), combinant l'offre Private Banking et Corporate Finance.

Engagement social fort via la Fondation Degroof Petercam et la communauté Gingo.

Crédits

L'activité de Credit, y inclus le Structured Finance, permet d'accompagner nos clients dans leurs projets que ce soit dans l'immobilier (en Belgique ou à l'étranger), les investissements en valeurs mobilières (comme le Private Equity), ou le financement d'une donation, etc.

A côté de ces crédits, Degroof Petercam octroie aussi des crédits à des entrepreneurs et dirigeants d'entreprise pour financer des opérations telles qu'un plan de stock-options ou un management buy out. Ces crédits sont généralement de type Lombard, à savoir que la garantie principale de ces crédits est constituée par un nantissement sur le portefeuille titres du client que gère la Banque.

Légère réduction de l'encours crédits par rapport à 2019 à 2,04 milliards d'euros, en ligne avec le ralentissement général de l'activité économique.

Aucune perte, ni provisions enregistrées sur le portefeuille crédits.

Dynamique commerciale de prêts soutenue en Belgique, au Luxembourg et France.

Poursuite du développement de l'offre sur le crédit Lombard accordé à des clients en Belgique, Luxembourg et France en tant qu'alternative de choix aux prêts hypothécaires traditionnels.

Marge de crédit moyenne stable par rapport à l'année dernière malgré un environnement de crédit concurrentiel.

Degroof Petercam Asset Management

Notre activité d'Asset Management consiste à gérer des fonds d'investissement ainsi que des mandats discrétionnaires et proposer des solutions spécialisées pour le compte de clients institutionnels et de divers partenaires de distribution. Parmi les clients institutionnels auxquels s'adresse DPAM, on retrouve des fonds de pension, des fondations, des sociétés d'assurance et des associations sans but lucratif.

DPAM est un gestionnaire actif et un investisseur durable, qui intègre les facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs et toutes les thématiques. La recherche interne est au cœur de la gestion de DPAM, s'appuyant sur plusieurs équipes d'analystes en recherche fondamentale et quantitative.

Véritable propriétaire actif et pionnier de l'investissement durable et responsable depuis 2001, 50% des fonds gérés par DPAM sont aujourd'hui certifiés durables. DPAM a une présence directe en Belgique, en France, en Espagne, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, en Suisse et au Luxembourg.

Croissance record avec des actifs sous gestion (bruts) en hausse de 10% pour atteindre 43,3 milliards d'euros avec des collectes net de 2,5 milliards d'euros. Importants afflux de capitaux dans les stratégies multithématiques d'actions et de dette des marchés émergents.

Actifs durables sous gestion (bruts) plus que doublé, passant de 7,2 milliards d'euros à 15,3 milliards d'euros.

Poursuite de l'expansion internationale, avec 88% de la croissance en provenance de pays hors Belgique.

Lancement de nouvelles stratégies durables : deux axées sur les actions multithématiques dans la zone euro et en Asie-Pacifique, et une axée sur les obligations convertibles dans le monde entier.

Nombreux prix internationaux récompensant la qualité de la gestion et les performances des investissements :

- GRUPPO 24 ORE en Italie : 'Premio Alto Rendimento : Meilleur actif étranger' ;
- QUANTALYS en France : 'Meilleure société de gestion d'actifs régionale : Actions' ;
- SCOPE ANALYSIS AG en Allemagne, Autriche : 'Scope Award 2020: meilleure société de gestion d'actif revenu fixe'.

Asset Services


Basé au Luxembourg, notre pôle Degroof Petercam Asset Services (DPAS) propose une gamme complète et modulable de solutions qui va de la structuration au reporting lié aux fonds d'investissement. Ces solutions s'adressent aux gestionnaires de placements, aux distributeurs et autres initiateurs de fonds d'investissement publics ou spécialisés. DPAS se concentre ainsi sur la création et la gestion de véhicules d'investissement et propose des services d'administration de fonds, d'agent de transfert, de banque dépositaire (via Banque Degroof Petercam Luxembourg) et de société de gestion.

Cap record de 51,7 milliards d'euros d'actifs sous administration et/ou en dépôt (brut) atteint.

Création de sept nouveaux fonds d'investissement en actifs financiers cotés pour des promoteurs externes pour un montant total de 235 millions d'euros.

Migration sur la plateforme d'administration de fonds d'Asset Services de deux sicav belges gérées et distribuées par Degroof Petercam Asset Management totalisant 11,5 milliards d'euros.

Administration de sept nouveaux véhicules d'investissement de private equity avec des engagements totaux de la part des investisseurs s'élevant à 357 millions d'euros.



Investment Banking

Nos activités d'Investment Banking offrent une combinaison unique de services de conseils et de services d'intermédiation sur les marchés financiers destinés aux entrepreneurs, entreprises et investisseurs.

L'Investment Banking se concentre sur les transactions de fusions et acquisitions (M&A), et l'ingénierie financière avec l'émission d'actions ou d'emprunts obligataires, tant pour des sociétés privées que cotées. En termes d'activités sur les marchés financiers et d'intermédiation (courtage), nous disposons de l'une des plus importantes équipes d'analyse financière interne dans le Benelux. Grâce à sa salle des marchés et son activité de trading, Degroof Petercam se positionne comme un acteur incontournable en matière de services d'exécution spécialisés pour l'ensemble des produits financiers cotés et non cotés, tels que obligations, produits structurés, dérivés, solutions personnalisées de couvertures de risques etc. De nombreux services sont également proposés aux entreprises, comme le service financier, les plans de stock-options, l'animation de marché pour les sociétés cotées, des placements de trésorerie ou des services de change.

56 missions réalisées en fusions & acquisitions, marché de capitaux et en études et conseils pour un total de 5,6 milliards d'euros, confirmant la position de leader de Degroof Petercam dans les services de banque d'investissement pour les entreprises de taille moyenne.

11 opérations sur le marché obligataire, dont les placements privés pour Elia, Cofinimmo, Retail Estates et FFP (holding familial de la famille Peugeot), confirmant notre deuxième position en Europe pour les placements privés selon Private Placements Monitor.

39 missions de M&A et de conseil dont 16 en Belgique, 21 en France et 2 en Espagne, pour un total de 2,7 milliards d'euros.

Un rôle de conseiller du conseil d'administration dans le cadre des offres publiques d'acquisition sur Sioen, Zenitel et Orange Belgique.

Six opérations sur les marchés d'actions, principalement dans les secteurs de la santé et de l'immobilier, avec les introductions en bourse de Nyxoah, Unifiedpost et Inclusio sur Euronext Brussels et les augmentations de capital d'Aedifica, Acacia Pharma et OSE Immunotherapeutics.

Une augmentation record de l'activité du dealing desk dans toutes les principales classes d'actifs à travers le monde, malgré les mesures de confinement et les périodes de forte volatilité.

Une belle croissance du chiffre d'affaires des activités de stock-options et de plans d'intéressement, au service de plus de 50.000 bénéficiaires et confirmation de notre positionnement sur le marché en pleine croissance des produits dérivés et d'une offre solide de solutions de couverture pour les clients privés et les cadres supérieurs.

Le meilleur volume jamais atteint sur le marché des changes (Spot, Forward & Swap) pour un montant notionnel de plus de 100 milliards d'euros dans 61 devises différentes.

L'organisation de plus de 2.800 réunions d'investisseurs et reconnaissance d'Extel par le prix 'Best Corporate Access' pour le succès des roadshows et des conférences virtuelles d'entreprises au Benelux.

L'extension de la recherche sell-side à des entreprises françaises et allemandes des secteurs de la santé et de l'immobilier.

La distribution de plus de 50 rapports de recherche détaillés et la publication du Company Handbook annuel.

Investissement Responsable

L'investissement durable et responsable est l'un des principes fondamentaux de notre processus d'investissement depuis plus de 20 ans déjà. Cette conviction nous pousse à investir continuellement dans des ressources et de la recherche. Dès 2001, DPAM a fait le choix de développer et de proposer des stratégies d'investissement durable et responsable. Nous pensons que chaque décision d'investissement a un impact, ce qui signifie que nous avons la responsabilité, en tant qu'investisseurs, d'examiner attentivement la portée de nos actions.

20e anniversaire du lancement de la première stratégie d'investissement durable.

Plus du doublement des actifs bruts dans les fonds ISR de DPAM, avec près de 15 milliards d'euros investis dans des stratégies durables dans diverses classes d'actifs.

Accent est mis sur le climat :

- Membre des initiatives d'engagement collaboratif 'Responsible outsourcing of cobalt', 'FAIRR' ;
- 'Investor Alliance for Human Rights' and the 'Finance for Biodiversity Pledge' ;
- Signataire de la charte des Investisseurs 'Investor statement on deforestation and forest fires in the Amazon' via les PRI des Nations Unies ;
- Implémentation des recommandations de la TaskForce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Responsabilité actionnariale active par :

- La participation du Voting Advisory Board à 688 assemblées générales d'actionnaires et le vote de 9.571 résolutions ;
- L'envoi de 101 lettres d'engagement aux sociétés pour les inciter à une meilleure gouvernance d'entreprise.

Poursuite de la reconnaissance internationale :

- ETICA NEWS en Italie : 'SRI Awards 2020: meilleure société de gestion d'actifs ISR' ;
- CITYWIRE / H&K RESPONSIBLE INVESTMENT BRAND INDEX 2020 en Europe 'Top 10 Gestionnaires Actifs réellement engagés dans l'ESG' 4e place Avant-gardist ;
- UNITED NATIONS - Meilleure note A+ des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) pour la quatrième année consécutive ;
- ALFI European Distribution Award dans la catégorie de l'ascension la plus rapide en ESG.

Labellisation des deux stratégies patrimoniales du Private Banking selon les critères Towards Sustainability, définis par le secteur financier belge.

Private Equity

Notre activité de private equity consiste à proposer à des clients avisés des investissements en actifs non-cotés sur les marchés financiers, c-à-d des investissements directs dans des entreprises, sous forme d'actions, d'obligations ou autres actifs qui ne sont pas disponibles sur le marché boursier. Le plus souvent, les investissements de ce type prennent la forme d'une participation à un fonds de private equity, ou à une structure regroupant de multiples investisseurs et dont l'objectif est d'investir du capital selon une stratégie pré-définie.

Excellente année pour l'activité des fonds de private equity, malgré un environnement difficile, avec une dynamique de levée de fonds restée soutenue, principalement portée par les acteurs établis.

Réalisation d'une importante transaction avec la sortie des Green Funds II et III, axés sur le secteur des énergies renouvelables (projets de parcs éoliens terrestres en France), avec un taux de rendement interne (TRI) supérieur à 20%.

Forte résilience globale de nos fonds de private equity, toutes stratégies confondues.

Distributions importantes de divers autres fonds de private equity.

Solide activité de levée de fonds dans tous les pays du groupe, avec 175 millions d'euros de nouveaux engagements collectés pour les fonds de private equity nouvellement placés, dans les stratégies de référence (buy-out, co-investissement, secondaires) et comprenant un mélange de reconduction dans les fonds successeurs et de nouveaux partenariats.

Philanthropie

Au travers de la Fondation Degroof Petercam, nous soutenons les innovations sociales pour l'emploi en nous concentrant essentiellement sur trois domaines : les compétences, l'esprit d'entreprise et l'accessibilité à l'emploi. En adoptant un modèle de philanthropie participative, la fondation sélectionne chaque année un projet en accordant une subvention d'un million d'euros étalée sur cinq ans. Parallèlement à sa mission principale en faveur de l'emploi, la Fondation Degroof Petercam s'engage également à promouvoir la philanthropie au sein du groupe et parmi nos collaborateurs au travers de programmes d'engagement social participatifs tels que du bénévolat, des compagnes de parrainage, etc.

Conférence-débat sur le thème de l'actionariat engagé mobilisant 120 jeunes et menant à une prise de conscience auprès de la nouvelle génération de leur rôle en tant qu'actionnaires et investisseurs responsables.

Organisation d'une rencontre avec soixante philanthropes belges en présence de la philanthrope arménienne Veronika Vardanyan, figure mondiale de la philanthropie audacieuse.

Attribution d'un million d'euros au nouveau lauréat de la Fondation Degroof Petercam, 'Bayes Impact', une ONG qui utilise la technologie dans un but social. Ce montant se complète également par un accompagnement pendant cinq ans afin de développer son programme 'Bob Emploi', une plateforme utilisant l'intelligence artificielle pour guider dans la recherche d'emploi.

Mobilisation soutenue des collaborateurs autour de projets à vocation sociale :

- 225 collègues ayant participé à un challenge sportif permettant de récolter 13.000 euros en faveur de six associations ;
- 36 employés mobilisés autour du programme de mécénat de compétences visant à conseiller des initiatives sociales ou en parrainant des demandeurs d'emploi, en France et en Belgique ;
- Près de 30.000 euros récoltés grâce aux micro-dons de collègues au profit de 'MakeSense' ;
- Randonnée à vélo parrainée par l'équipe cycliste Degroof Petercam en faveur de la Fondation contre le Cancer.

Cap dépassé du million d'euros de dons récoltés en cinq ans via Gingo, la plateforme de crowdfunding destinée au financement de projets sociétaux en Belgique et au Luxembourg.

Engagements supplémentaires pendant la crise du COVID-19 :

- Don de 150.000 euros à 'Médecins du Monde' en soutien aux efforts de première ligne auprès de malades les plus isolés ;
- 50.000 euros versés au bénéfice de 'Fonds pour des soins solidaires' initié par la Fondation Roi Baudouin ;
- 120.000 euros récoltés par la plateforme Gingo au profit des artistes en situation précaire ;
- Don de matériel informatique aux enfants vivant l'exclusion numérique et scolaire par le biais de l'association 'Close the Gap' ;
- Financement exceptionnel de trois projets par la Fondation Degroof Petercam : 'Revival' qui accompagne les entrepreneurs faisant face à une faillite, 'Microstart' venant en aide à des micro-entrepreneurs avec des prêts, ainsi qu'un projet d'étude sur une relance durable et inclusive de l'économie valorisant les métiers à finalité sociale.

IV

Rapport de gestion

1 | Commentaires sur l'activité commerciale

En 2020, malgré les circonstances difficiles de marché et la crise sanitaire liée au COVID-19, le modèle diversifié des activités de Degroof Petercam a montré une robuste résilience avec une augmentation record des actifs au sein de l'Asset Management et des résultats exceptionnels de l'activité de marché en Investment Banking. Dans ce contexte, ce sont donc les métiers générateurs de commissions, ainsi que les activités d'administration de fonds qui ont spécifiquement engrangé de solides résultats.

Ainsi, toutes activités confondues, le total des actifs de la clientèle a connu une légère progression de 0,4 %, soit un montant de 75 milliards d'euros en fin d'année contre 74,7 milliards d'euros un an plus tôt. Il s'agit de montants nets, après soustraction du double comptage entre les différentes activités du groupe, à savoir : les services de gestion et de crédit, les services administratifs et les services dépositaires. L'important recul des marchés au printemps 2020 suite à la pandémie a été résorbé progressivement et complètement en fin d'année.

L'entité **Degroof Petercam Asset Management (DPAM)** dédiée à la gestion de fonds de placement, de mandats pour de grands comptes institutionnels et la distribution des fonds a enregistré un niveau record d'apport d'actifs nets de 2,5 milliards d'euros en dépit de la crise sanitaire. Par ailleurs, DPAM a poursuivi avec fruit son expansion internationale, avec près de 88 % de l'afflux net de capitaux provenant de l'étranger.

La gestion d'actifs institutionnels (DPAM et investissements des clients privés dans les fonds gérés par le groupe) a enregistré une progression des actifs bruts sous gestion de 53,8 milliards d'euros à 58,1 milliards d'euros fin 2020.

De son côté, ayant mis sur les rails la transformation de son organisation commerciale et la simplification de son offre ainsi que poursuivi la mise en conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, la **banque privée** (Private Banking) a connu un tassement de ses actifs, avec une sortie nette de capitaux, toutefois en partie compensée par un effet marché positif. Ainsi, au 31 décembre 2020, les actifs gérés de la clientèle privée se sont élevés à 35,9 milliards d'euros contre 38,4 milliards d'euros en 2019. Ce recul s'explique en partie par la cession de la filiale espagnole et de son activité de Private Banking.

L'encours de crédits utilisés par la clientèle s'est établi, au 31 décembre 2020, à 2 milliards d'euros (soit un niveau en léger repli par rapport à fin 2019) pour un bilan de 8,8 milliards

d'euros.

Au 31 décembre 2020, l'**Asset Services** (services d'administration des fonds de placement) a comptabilisé 51,7 milliards d'euros d'actifs sous administration et/ou dépôt, dont 8,3 milliards d'euros pour des fonds mutuels destinés à des clients tiers. La progression exceptionnelle de 27,8 % par rapport à fin 2019 est principalement expliquée par l'incorporation interne de l'administration des fonds ex-Petercam.

Pour sa part, l'**Investment Banking** a réalisé une performance exceptionnelle dans ses activités des marchés financiers (Global Markets) liée à la progression importante des revenus des activités de courtage en raison du volume important des transactions dans un contexte de forte volatilité des marchés. Par ailleurs, les résultats liés à l'activité de couverture des positions liées à la gestion des plans d'options sur actions ont enregistré une progression significative en 2020. Celle-ci s'accompagne d'une belle augmentation du chiffre d'affaires des facturations liées à cette même activité.

Les résultats issus des opérations de négoce obligataire et de la commercialisation des produits structurés ont par contre connu un recul par rapport à l'année précédente. L'activité de Corporate Finance au sein de l'Investment Banking a connu une baisse importante en raison de la faible activité commerciale dans la première moitié de l'année suite au COVID-19; certaines opérations ont été reportées, voire purement annulées. L'activité commerciale a toutefois rebondi au second semestre et de façon plus marquée au cours du dernier trimestre de l'année.

En synthèse

Durant cette année grippée par de nombreux facteurs, les activités d'asset management institutionnel et d'asset services ont donc été pour le groupe les moteurs de la croissance des commissions. Les chiffres d'affaires de ces métiers ont connu, une robuste progression au cours de l'exercice écoulé. Les performances du Private Banking en termes d'actifs sous gestion ont enregistré un recul des flux par rapport à 2019, partiellement atténué par un effet marché positif. L'activité d'Investment Banking a connu des résultats record en activités de marché, alors que le Corporate Finance a affiché un recul de son activité, tout en montrant une nette reprise à la fin de l'année.

Les actifs institutionnels sous gestion ont augmenté au cours de l'année 2020 grâce à l'impact positif de marché combiné aux apports exceptionnels de nouveaux capitaux (distribution et mandats institutionnels) auprès de DPAM.

Par ailleurs, les commissions de gestion administrative des fonds ont également enregistré une belle progression grâce à un niveau supérieur des actifs moyens lié à l'intégration de fonds ex-Petercam précédemment administrés en externe.

Les revenus de la gestion de la clientèle privée sont inférieurs au niveau de 2019.

En matière de Private Equity, l'année 2020 fut à nouveau d'un bon niveau avec une collecte importante sur différents fonds et d'excellentes performances notamment sur les fonds d'énergies renouvelables Green Funds II et III.

De manière globale le revenu net des commissions, tous métiers confondus, a été en hausse de 2,7% par rapport à l'exercice précédent.

2 | Commentaires sur les comptes consolidés

A la fin de l'exercice 2020, le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'est établi à 40.043.700 euros, par rapport à 20.188.105 euros pour l'exercice précédent. Cette progression significative s'explique principalement par trois facteurs. Premièrement, la hausse du résultat net des commissions soutenue par la croissance des revenus nets d'intérêt (tous produits confondus). Deuxièmement, un niveau significativement plus faible des impacts non-récurrents en termes de réductions de valeur sur les actifs non financiers (essentiellement au niveau des fonds de commerce des entités étrangères, et de l'application de la norme IFRS 5 pour Degroof Petercam Spain). Les réductions de valeur nettes sur crédits (au niveau individuel ainsi qu'au niveau collectif) ont été également plus faibles qu'en 2019. Troisièmement, les charges d'impôts ont été nettement plus limitées en 2020, ceci s'explique principalement par la mise en œuvre de la consolidation fiscale en Belgique.

Le résultat global consolidé (part du groupe) a affiché un profit de 41.399.834 euros au 31 décembre 2020 contre 24.930.734 euros, un an plus tôt. Ce résultat s'établit en ajoutant au bénéfice net consolidé le résultat latent directement comptabilisé en fonds propres (réserves de réévaluation).

Le résultat net d'intérêts des instruments financiers présente, quant à lui, une progression significative en raison de deux éléments principaux. Premièrement, la baisse importante des charges d'intérêts sur les dettes envers la clientèle. Celle-ci est surtout liée au recul des taux d'intérêts américains, entraînant une plus faible rémunération des dépôts. Deuxièmement, la diminution des revenus nets d'intérêts des dérivés (Interest Rates Swaps – IRS) de couverture suite à la baisse marquée de la courbe des taux.

La marge nette d'intérêts y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments trading et hedging, toutes activités confondues, s'est située à un niveau significativement inférieur aux résultats de l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par le net recul des gains sur les dérivés de change (FX Forwards) en raison de la baisse sensible des taux d'intérêts en USD (associée à une baisse des volumes) et à la décision d'investir plutôt en obligations publiques émises dans la même devise mais moins rémunératrices.

Le poste des autres résultats opérationnels nets affiche une variation négative par rapport à 2019 en raison de la constitution en 2020 de nouvelles provisions de charges alors que 2019 avait surtout été impacté par des reprises de provisions.

Les frais de personnel ont connu une hausse par rapport à l'exercice précédent, en raison des effets de l'augmentation de la masse salariale, des provisions de rémunérations variables et de l'augmentation du nombre de collaborateurs venus soutenir la croissance commerciale ainsi que les fonctions de Risk & Compliance et de l'IT.

Les autres frais généraux sont restés globalement stables en 2020 essentiellement en raison des prestations externes liées à la transformation technologique, au renouvellement du système bancaire central ainsi qu'à la remédiation réglementaire. En contrepartie, les dépenses liées au marketing et aux voyages ont diminué de façon substantielle dans le contexte de la crise sanitaire.

Les dépréciations d'actifs ont diminué de manière significative par rapport à 2019. Ceci s'explique essentiellement par le fait qu'en 2019 le groupe avait acté un niveau élevé de réductions de valeur sur les immobilisations incorporelles, principalement sur des fonds de commerce relatifs à la gestion de la clientèle privée auprès de certaines filiales bancaires à l'étranger. Accessoirement, cette évolution positive trouve aussi sa source, en ce qui concerne les actifs financiers, dans une reprise importante en 2020 d'une réduction de valeur sur un ancien crédit commercial.

Les charges d'impôts en date de clôture sont en baisse significative par rapport à l'exercice précédent. La diminution des impôts s'explique principalement par la mise en œuvre de la consolidation fiscale en Belgique, mais également par la diminution du taux d'imposition des entreprises belges, la récupération d'impôts d'exercices antérieurs au Luxembourg ainsi que la reconnaissance accrue de créances d'impôts différés auprès de la maison-mère.

L'évolution à la baisse des autres composantes du résultat global s'explique essentiellement par le recul significatif des profits actuariels étant donné les réévaluations des hypothèses financières et autres (principalement la baisse du taux d'actualisation) sur les plans de pension en 2020. Cet impact négatif est toutefois partiellement atténué par la variation des réserves de réévaluation à la juste valeur sur les instruments de capitaux propres.

2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2020, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de perte nette de 22.903.654 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 220.955.903 euros la base du bénéfice à affecter s'élève à 198.052.249 euros.

Le compte de résultats statutaires présente une perte à la clôture de l'exercice suite à l'absence de versement de dividendes par les principales filiales à la maison-mère, tout en poursuivant ainsi l'objectif de mise en œuvre de la consolidation fiscale au sein du pôle belge.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	-22.903.654
+ Report à nouveau	220.955.903
= Bénéfice à affecter	198.052.249
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	1.359.750
- Dividendes	5.312.683
- Primes bénéficiaires	5.429.319
= Bénéfice à reporter	185.950.497

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 939,1 millions d'euros ; ce qui représente une hausse de 41,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (40,0 millions d'euros) ;
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (1,5 million d'euros) ;
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (-0,2 millions d'euros), et
- de l'évolution des écarts de conversion (0,1 million d'euros).

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 567 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 21,2% au 31 décembre 2020. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (revue annuellement) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2020, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 4,4 %. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés.

2.2 Dépôts à découvert

Au terme de l'exercice 2020, les dépôts à découvert consolidés atteignent 99 milliards d'euros, en progression de 15,0 % par rapport à fin 2019.

3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

4 | Détention d'actions propres dans le groupe (art. 7:220 Code des Sociétés et des Associations)

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2020, les sous-filiales de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA, et Industrie Invest SA détiennent ensemble 368.206 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,4 % du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par les sous-filiales s'élève à 49.626.736 euros au 31 décembre 2020.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas changé.

5 | Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du groupe

Le groupe a poursuivi son programme pluriannuel de transformation IT, visant à moderniser son infrastructure IT et à fournir aux utilisateurs internes et clients du groupe des outils informatiques modernes et performants.

Des avancées majeures ont été réalisées en 2020, notamment via la réalisation et la finalisation du programme IT2BE de modernisation de la partie infrastructure IT. Nos quatre anciens Data Centers ont été migrés avec succès chez Proximus/Telindus au Luxembourg. D'autre part, le nouvel Enterprise Data Warehouse est également opérationnel et est progressivement alimenté avec de plus en plus de données (transactionnelles, financières, clients, ...).

Enfin, le conseil d'administration du groupe a décidé en septembre 2020 de lancer le programme Kairos, visant au remplacement du core banking system et du portfolio management system du groupe. Ce programme est à présent totalement opérationnel et vise une migration phasée pour la Belgique en 2021 et 2022, suivie par le Luxembourg en 2023. Il est également prévu de compléter cette transformation par une refonte de notre plateforme digitale et outils Web et Mobile. Ce projet est en phase de cadrage.

6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les budgets de développement relatifs aux projets FTOM et Digital Acceleration ont été activés au cours des années 2018 et 2019. Ces deux projets majeurs sont devenus opérationnels depuis le quatrième trimestre 2019 ; ce qui implique l'arrêt de l'activation des nouveaux frais et entraîne l'amortissement des frais activés antérieurement. Le montant net des immobilisés relatifs au FTOM et au Digital Acceleration s'élève globalement, à la clôture, à 14,5 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2020.

7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération fait partie intégrante du mémorandum de bonne gouvernance. Elle est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été arrêtée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le

comité de nomination, le comité de rémunération et les fonctions de contrôle indépendantes.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, le tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site Internet du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le volume total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres ;
- une rémunération variable n'est jamais garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement ;
- le comité de direction a désigné les 'Identified Staff' en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée.
- La politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur ;
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt ('Asset and Liability Management') ;
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement du non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances ;
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune/ fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes) ;
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car

il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité de la banque à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Comme communiqué en avril 2019, une inspection de la BNB a porté sur les procédures de contrôle interne de la banque en matière de prévention du blanchiment des capitaux. Cette inspection a abouti à une amélioration de ses règles et procédures internes en matière de prévention du blanchiment de capitaux et à la documentation de ses dossiers clients. Degroof Petercam, en étroite concertation avec ses régulateurs, s'est activement employée à mettre en œuvre ces améliorations. Dans le cadre de cette mise à jour de la documentation des dossiers, Degroof Petercam revoit un certain nombre de situations de clients à qui ont été octroyé des crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent dans certains cas à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

9 | Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre de manières suivantes.

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle, dans une optique de micro-couverture. Ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

Des swaps de taux d'intérêt sont aussi utilisés à des fins de couverture globale, dans une optique de macro-couverture.

Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC).

De même, la trésorerie du groupe (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions.

10 | Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Compte tenu du prolongement des mesures de protection instaurées en 2020 par le pouvoir fédéral dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, Degroof Petercam poursuit activement aujourd'hui l'application de ses processus de télétravail en continu, de manière à protéger ainsi la santé de son personnel, tout en préservant les avoirs de ses clients et le fonctionnement de ses activités. L'expérience des prestations à distance vécue à grande échelle depuis mars 2020 a démontré que l'ensemble des activités du groupe pouvaient non seulement être accomplies dans de bonnes conditions mais également développées de manière adéquate.

Pour 2021, dans le cadre de l'établissement du budget annuel, Degroof Petercam n'entrevoit plus d'incidence de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de ses principaux métiers.

Par ailleurs, la procédure de clôture de la cession de Degroof Petercam Spain et de ses deux filiales s'est achevée en date du 25 février 2021.

Le conseil d'administration du 22 avril 2021 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 25 mai 2021 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de 0,49 euro dans le cadre du respect des recommandations de la Banque Centrale Européenne sollicitant une extrême prudence en matière de distribution de dividendes en 2021, et a autorisé la publication des états financiers.

11 | Déclaration non-financière

La déclaration non-financière fait l'objet d'un rapport distinct joint au rapport annuel.

12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2020, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Comité informatique	Echéance
Mr. Ludwig Criel ¹	★		●		★	●		2021
Mme Nathalie Basyn	●	●						2021
Mr. Bruno Colmant	●	★						2021
Mr. Gautier Bataille de Longprey	●	●						2022
Mr. Gilles Firmin	●	●						2022
Mr. François Wohrer	●	●						2024
Mme Véronique Peterbroeck	●					●		2021
Mr. Jean-Baptiste Douville de Franssu	●			●			●	2021
Mr. Miguel del Marmol	●		●		●			2021
Mr. Jean-Marie Laurent Josi	●		●			●	●	2022
Mr. Frank van Bellingen	●		●	★				2022
Mr. Jacques-Martin Philippson	●			●		●		2022
Mr. Guido Vanherpe ¹	●		●		●	★		2024
Mr. Yvan De Cock ¹	●		★	●	●			2022
Mme Kathleen Ramsey ¹	●		●	●		●	★	2022

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◇ administrateur indépendant

(1) Monsieur Ludwig Criel a été remplacé par Monsieur Gilles Samyn en sa qualité de président du conseil d'administration en date du 21 janvier 2021 ;

12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences ;
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil ;
- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires ;
- au moins deux des administrateurs non exécutifs sont indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2020, le conseil compte toutefois parmi ses membres quatre administrateurs indépendants.

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020 a nommé Monsieur **Gaëtan Waucquez** à la fonction d'administrateur non-exécutif pour, un mandat de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2023, sous réserve de l'approbation de la Banque Centrale Européenne et avec un début effectif de mandat à partir de la date de cette approbation. La Banque Centrale Européenne a confirmé Monsieur Gaëtan Waucquez dans ses fonctions le 13 janvier 2021.

L'assemblée générale a également pris acte de la démission de Monsieur **Benoit Daenen** en sa qualité d'administrateur non-exécutif avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 26 mai 2020 et du fait que le mandat de Monsieur Benoit Daenen en sa qualité d'administrateur délégué et membre du comité de direction avait pris fin le 16 mars 2020. L'assemblée générale a finalement acté la démission de Monsieur **Alain Schockert**, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations. Au 31 décembre 2020, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Kathleen Ramsey** et Messieurs **Yvan De Cock**, **Ludwig Criel**, **Guido Vanherpe**.

12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la

compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 7:87, §1er du code des sociétés et des associations. Au-delà des dispositions légales, le conseil d'administration a également mis en place un comité IT.

12.2.1 Comité d'audit

Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Ludwig Criel	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Guido Vanherpe	Administrateur indépendant
Monsieur Miguel del Marmol	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de

gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit est présidé par Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et gestion financière. Il dispose d'une expérience significative acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turkey.

Monsieur **Ludwig Criel** est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été président du conseil de Petercam de 2011 à 2015, et il assume la présidence du conseil de Degroof Petercam depuis 2018. Il dispose d'une expertise et d'une compétence professionnelle étendue en matière de comptabilité grâce à son mandat de directeur financier et dirigeant de CMB pendant 25 ans, ainsi que différents mandats non exécutifs exercés au sein du groupe Saverco. En outre, il est président du conseil d'administration de De Persgroep.

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'ESADE et d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa. Elle a une longue expérience de la fonction d'audit dans de grandes institutions financières, notamment Santander, Citigroup et American Express où elle a participé à la mise en œuvre d'un cadre de contrôle interne. Elle a également été auditeur invité pour les filiales américaines et internationales de Citigroup.

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une licence spéciale en marketing appliqué. Il a également suivi un MBA en Business administration Finance aux Etats Unis. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995. Il a été président du comité d'audit de Resilux et a été membre du comité d'audit de Terbeke. Il a acquis durant sa carrière, outre ses compétences théoriques, une grande expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur **Miguel del Marmol** est ingénieur commercial. Il a acquis une expérience professionnelle en matière d'audit et de comptabilité tout au long de sa carrière au sein du groupe Total et tout particulièrement en sa qualité de General manager.

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'Ecole de Commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle significative en matière financière, de comptabilité et d'audit au travers principalement de son mandat de CEO de Cobepa depuis 2004, ainsi qu'au travers de ses divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs divers, et tout particulièrement son mandat au sein du comité d'audit de Carmeuse et Van Oord.

Monsieur **Frank van Bellinghen** dispose, outre d'un baccalauréat en philosophie, d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (LSE), mais il a également bénéficié d'un agrément en qualité de comptable et fiscaliste jusqu'en 2006. Après avoir travaillé dans le secteur bancaire à Londres et Chicago il apporte une expérience et une expertise significative en matière d'audit et de comptabilité par son rôle d'Administrateur et Directeur financier de CLDN-Cobelfret depuis plus de 30 ans.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers ;
- au processus d'audit ;
- au fonctionnement du contrôle interne ;
- au suivi de la relation avec le commissaire.

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes

annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité est également informé des conclusions des comités d'audit et risques des filiales. Les représentants des principales filiales du groupe ont fait rapport de leurs activités et de leurs défis. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

12.2.2 Comité des risques

Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Frank van Bellinghen	Président
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Monsieur **Frank van Bellinghen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques et d'un master en relations internationales. Il a acquis une expérience professionnelle en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il est responsable de la gestion des risques depuis 1988. Il préside également le comité des risques de Degroof Petercam depuis 2015.

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et gestion financière. Il dispose d'une expérience significative au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turkey. Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels et les risques de conformité.

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'ESADE et d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa. Elle a acquis une expérience significative dans les services financiers en tant que directrice de l'exploitation pour de grandes sociétés de services financiers, notamment Santander, Citigroup et American Express. Dans le cadre de ces fonctions, elle a acquis une expertise en matière de gestion des risques, notamment en ce qui concerne les risques opérationnels, le cadre de contrôle interne et les risques liés à l'externalisation, l'informatique et le cyber-risque.

Monsieur **Jean-Baptiste Douville de Franssu** est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris). Jusqu'en 2012, il a été Managing Director et membre du comité de direction d'INVESCO Ltd, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est depuis administrateur de sociétés dans

le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Istituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Monsieur **Jacques-Martin Philippson** a acquis une expérience professionnelle en gestion des risques tout au long de sa carrière en qualité d'administrateur (exécutif et non exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990, tant en Belgique qu'à l'étranger. En outre, il est membre du comité des risques de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2012.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière. Le comité a assisté le conseil dans la définition du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes. Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réalisé par le risk management et plus spécifiquement à l'impact de certaines décisions sur le profil de risque du groupe. Le comité a également suivi l'implémentation du RCSA au sein de l'organisation.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autre, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant l'adhérence du groupe aux politiques approuvées.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP et ILAAP, la mise à jour du plan de redressement, les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer (trimestriel et annuel, Entreprise Wide Risk Assessment).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'anti-money laundering (AML)/client file review (CFR), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques compliance, les plans de remédiation, le transfer pricing et l'implémentation de la directive de l'union européenne DAC6.

Le comité des risques a encore traité de façon ponctuelle les questions de risques réputationnels, de risques de gouvernance, de risques juridiques et de risques réglementaires.

12.2.3 Comité de nomination

Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Guido Vanherpe	Président, administrateur indépendant
Monsieur Ludwig Criel	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur
Madame Véronique Peterbroeck	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une licence spéciale marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business administration Finance aux Etats Unis. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995, où il a acquis une longue expérience en matière de professionnalisation et de gouvernance de son group familiale. Il est également Président du jury Family Business of Excellence Award, une initiative dédiée à la reconnaissance des sociétés familiales excellent en matière de gouvernance et vision de durabilité.

Monsieur **Ludwig Criel** est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été président du conseil de Petercam de 2011 à 2015, et il assume la présidence du conseil de Degroof Petercam depuis 2018. Il dispose d'une expertise et d'une compétence professionnelle étendue en matière de comptabilité grâce à son mandat de directeur financier et dirigeant de CMB pendant 25 ans, ainsi que différents mandats non exécutifs exercés au sein du groupe Saverco. En outre, il est président du conseil d'administration de De Persgroep.

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'ESADE et d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa. Spécialisée dans la technologie et les opérations, elle a plus de 25 ans d'expérience en gestion internationale dans de grandes entreprises multinationales telles que Citigroup, Santander et American Express. Elle a une grande expérience de la gestion de grands groupes d'équipes diverses.

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'Ecole de Commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle relevante en matière financière, de comptabilité et d'audit au travers principalement de son mandat de CEO de Cobepa depuis 2004, ainsi qu'au travers de ses divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs divers, et tout particulièrement son mandat au sein du comité de nomination de Carmeuse et Socotec.

Madame **Véronique Peterbroeck**, candidate en sciences économiques et diplômée d'État d'Agent de Change et est administrateur du groupe depuis 2011. Elle est par ailleurs administrateur de diverses sociétés patrimoniales ainsi que de fondations/ASBL de développement, actives tant au nord qu'au sud du pays, et a également été sensibilisée aux ressources humaines par son passage en qualité d'employée notamment dans le département des ressources humaines de Petercam.

Outre ses mandats d'administrateur au sein de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2011 – 2012, Monsieur **Jacques-Martin Philippson** est administrateur (exécutif et non-exécutif) de sociétés depuis 1990 dans les secteurs de l'évènementiel, audiovisuel, logistique, gestion financière, promotion immobilière, et société de gestion.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction ;
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des 'Identified Staff', et au processus de sélection de ceux-ci ;
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de l'autorité de contrôle, pour un terme qui ne pourra dépasser six ans, ils sont rééligibles. Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de mandat d'administrateur, le comité de nomination doit analyser la contribution individuelle de l'administrateur concerné avant de recommander au conseil d'administration le renouvellement du mandat.

Les membres du comité de direction sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination, et après approbation par les autorités de contrôle. Le président du comité de direction est nommé par le conseil d'administration parmi les membres de ce comité après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle. Sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat est soumis à la même procédure.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni seize fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.4 Comité de rémunération

Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Ludwig Criel	Président, administrateur indépendant
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Miguel del Marmol	Administrateur
Monsieur Guido Vanherpe	Administrateur indépendant

Chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives et les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et de bonus, en tenant compte des fonds propres et de la liquidité.

Monsieur **Ludwig Criel** est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été directeur financier et dirigeant de CMB pendant 25 ans, et a exercé différents mandats non exécutifs au sein du groupe Saverco. Il est également président du conseil d'administration de De Persgroep. Après avoir présidé le conseil d'administration et le comité de rémunération de Petercam de 2011 à 2015, il assume aujourd'hui la présidence du conseil de Degroof Petercam, et est membre du comité des rémunérations depuis 2016.

Monsieur **Yvan De Cock** est licencié en droit et gestion financière. Il dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Dans le cadre de ces fonctions il a été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ayant eu des responsabilités de direction générale durant plus de 15 ans en Belgique et à l'international au sein de sociétés de la taille de celle de Degroof Petercam, Monsieur **Miguel del Marmol** fait bénéficier le comité de son expérience en matière de rémunération des équipes.

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une

licence spéciale marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business administration Finance aux Etats Unis. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995, où il a acquis une longue expérience en matière de professionnalisation et de gouvernance de son groupe familiale. Il a aussi été administrateur indépendant au sein de Resilux NV et Terbeke NV, où il a acquis de l'expérience en matière de différentes politiques de rémunération.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale ;
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables ;
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction ;
- à la rémunération des 'Identified Staff' et des fonctions de contrôle indépendantes ;
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.5 Comité informatique

Membres au 31 décembre 2020

Madame Kathleen Ramsey	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le comité informatique se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Le comité informatique aide le conseil d'administration à promouvoir la vision informatique au sein du groupe et son évolution et superviser l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie informatique approuvée par le comité exécutif en tenant compte des risques informatiques importants afin de garantir un équilibre entre l'impact réglementaire, l'efficacité opérationnelle et l'activité commerciale dans un contexte de transformation informatique et opérationnelle indispensable.

Le comité informatique soutient le conseil d'administration dans le domaine informatique afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique du cadre de gouvernance interne de la Banque du point de vue informatique et veille à ce que la stratégie informatique soit alignée sur les objectifs commerciaux définis par le conseil d'administration et tenir compte de la vision du groupe en matière d'innovation dans le domaine informatique.

Le comité informatique aide le comité des risques dans le domaine de l'informatique à assurer l'identification, le suivi et l'évaluation des risques informatiques opérationnels inhérents à tous les produits, activités, processus et systèmes importants afin de garantir que les risques et les incitations inhérents à l'informatique sont bien compris et gérés ; tous les extraits pertinents des rapports, procès-verbaux et conclusions en matière de risques informatiques sont communiqués au comité des risques.

12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a, conformément à l'article 17 de ses statuts et à l'article 24, §1er de la loi bancaire, constitué en son sein un comité de direction. Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

Membres du comité de direction (et mention de leurs responsabilités managériales au sein du comité de direction) au 31 décembre 2020

Monsieur Bruno Colmant	Chief Executive Officer (PB, DPAM, Luxembourg/Asset Services, Crédit, Human Resources, Juridique, Communication, Facilities, IT, Operations et CEO office)
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer (Finance)
Monsieur Gautier Bataille de Longprey	Group Head of Business Development (Private Equity, Family Office et Group Business Development)
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer (Risques, AML et Compliance)
Monsieur François Wohrer	Group Head of Investment Banking (Investment Banking)

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration ;
- l'évolution des besoins ;
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe.

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 85 fois au cours de l'exercice.

12.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe.

12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance évaluant les caractéristiques de base de sa structure de gestion relatif :

- à l'honorabilité et à la santé financière des actionnaires significatifs ;
- à une structure de gestion transparente favorisant une gestion saine et prudente ;
- à la détermination des compétences et responsabilités de chaque segment de l'organisation ;
- au caractère collégial de la direction effective ;
- aux fonctions de contrôle indépendantes ;
- au profil adéquat et aux qualités de ses dirigeants ;
- à la politique de rémunération de ses dirigeants ;
- à la détermination des objectifs stratégiques et valeurs que s'assigne le groupe ;
- à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités par la direction ;
- à la communication adéquate sur la gestion et le contrôle avec les différentes parties concernées.

Cette information est transmise à la Banque Nationale de Belgique et est périodiquement actualisée.

13 | Conflits d'intérêts

L'article 7:96, § 1er, al. 1er du Code des sociétés et des associations (CSA) spécifie que lorsque le conseil d'administration est appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de la société, cet administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que le conseil d'administration ne prenne une décision. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt opposé doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui doit prendre cette décision.

L'article 7:96, § 1er, al. 2 du CSA précise encore que le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération visée à l'alinéa 1er et les conséquences patrimoniales pour la société et justifie la décision qui a été prise. Cette partie du procès-verbal figure dans son intégralité dans le rapport de gestion.

En 2020, le conseil d'administration a géré les situations de conflit d'intérêts tel que décrit à l'article 7:96 du CSA dont l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2020 est repris ci-dessous :

Bonus individuels des membres du comité de direction

Les administrateurs exécutifs présents quittent la réunion. Ensuite L. Criel commente oralement la proposition du comité de rémunération.

En ce qui concerne les membres du comité de direction, le comité de rémunération recommande qu'aucun bonus ne soit octroyé pour l'année 2019.

Toutefois, le comité de rémunération recommande au conseil d'octroyer à B. Colmant le prorata de son target bonus pour la période allant du 22 août 2019 au 31 décembre 2019 en raison des résultats exceptionnels qu'il a obtenu en qualité de CEO.

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération pour l'octroi du bonus 2019 aux membres du comité de direction et au CEO.

14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com.

Fait à Bruxelles, le 22 avril 2021



V

Rapport non-financier

Imagine Tomorrow since 1871

Imagine Tomorrow since 1871 56

Le développement durable chez Degroof Petercam 60

Le rapport non-financier chez Degroof Petercam 62

Rapport 2020

Clients 65

Environnement 78

Personnes et société 84

Gouvernance 93

Imagine Tomorrow since 1871

15^{YEARS}
∞

% Degroof
Petercam
Imagine Tomorrow since 1871

Confrontées à de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux interdépendants, nos sociétés se rendent de plus en plus compte de la nécessité de prendre en compte des critères durables. Les ressources naturelles s'épuisent, la population mondiale s'urbanise de plus en plus, les effets du changement climatique se font sentir dans le monde entier et la pauvreté reste un problème mondial.

Pour s'efforcer d'inscrire nombre de ces défis en tête de l'agenda du développement mondial, les Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD)⁽¹⁾ en 2015. Ces objectifs répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ils créent un cadre de référence pour faire progresser la prospérité à l'horizon 2030.

Sur le plan environnemental, l'année 2020 a été caractérisée par un ensemble de développements qui soulignent l'importance de la responsabilité des investisseurs en matière de changement climatique, notamment :

- le groupe Climate Action 100+, qui rassemble plus de 450 investisseurs, représentant plus de 40.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion ;
- l'initiative des banques centrales et des autorités de surveillance mondiales (NGFS - Network for Greening the Financial System), qui reconnaît le risque carbone comme un élément formel de leur responsabilité ;
- la taxonomie de la Commission européenne, qui se concentre sur deux objectifs purement

(1) <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

environnementaux ;

- la réglementation européenne des références en matière de faibles émissions de carbone ;
- le retour des Etats-Unis dans l'accord de Paris, un virage politique majeur pour le deuxième pays émetteur de gaz à effet de serre au monde ;
- le 'Green Deal', le plan lancé par l'Union Européenne qui vise à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables pour soutenir l'objectif des accords de Paris sur les changements climatiques (COP21). Une des premières initiatives de ce plan a été la mise en place de la réglementation sur la divulgation d'information concernant la durabilité (Sustainable Finance Disclosure Regulation - 'SFDR') qui rentrera en application en mars 2021.


Cette liste n'est qu'un extrait des derniers développements survenus en 2020 et ne montre qu'un aperçu de la vague réglementaire qui touchera notre secteur en 2021.

Sur le plan social, stimulé par la pandémie de COVID-19, un large éventail de nouvelles initiatives ont été initiées et renforcées en 2020. La Commission européenne a déjà annoncé qu'elle se pencherait sur une taxonomie des questions sociales. Plus récemment, M. Didier Reynders, le commissaire européen à la justice, a évoqué la possibilité d'une obligation fiduciaire pour les entreprises, cimentant leur responsabilité en matière de défense des droits de l'homme. La pandémie et la crise sanitaire qui s'en est suivie ont ramené le facteur social au premier plan, en mettant l'accent sur l'aspect humain. En outre, plusieurs réglementations—comme le devoir de vigilance en France ou la loi sur l'esclavage moderne au Royaume-Uni—ont mis l'accent sur les questions sociales tout au long des chaînes d'approvisionnement.

1 | Le développement durable chez Degroof Petercam

Chez Degroof Petercam, nous restons convaincus que les défis économiques, sociaux et environnementaux constituent une opportunité unique de préparer un avenir meilleur et plus durable pour tous. Nous estimons que le secteur privé et des entreprises comme la nôtre ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre et la promotion de ces objectifs. C'est pourquoi nous sommes déterminés à faire entendre notre voix et à promouvoir le changement par nos actions quotidiennes et l'influence que nous pouvons avoir sur nos parties prenantes.

Toutes nos équipes, à travers les métiers qu'elles exercent et les sites qu'elles occupent sont animées par la même raison d'être :



Nous créons une prospérité collective et responsable en ouvrant des portes vers des opportunités en accompagnant nos clients avec notre expertise.

'**Responsable**' signifie que nous prenons nos responsabilités, non seulement pour ne pas causer de dommage, mais aussi pour avoir un impact positif. Nous nous inscrivons dans une perspective à long terme et recherchons des solutions durables, qui s'étendent sur plusieurs générations.

'**Collective**', car nous sommes une entreprise inclusive. Notre empreinte va au-delà des bénéfices que nous générons. Nous nous soucions de l'environnement, de valeurs sociales et de bonne gouvernance. C'est la raison qui nous encourage à intégrer ces considérations dans notre offre et nos processus, au bénéfice de nos clients, de nos collaborateurs et de la communauté au sein de laquelle nous évoluons. L'économie et la société dans son ensemble bénéficient de notre travail en tant qu'investisseur durable et responsable. Nos initiatives en matière de responsabilité sociale et les activités de notre Fondation sont également des exemples tangibles de notre volonté de contribuer à un monde meilleur pour tous.

Par ailleurs, les valeurs E.T.H.I.C. qu'observe notre groupe (Excelling, Teaming up, Humane, Intrapreneurial et Client-centric) renforcent les multiples initiatives présents au sein de notre organisation au cours des dernières années.

Nous sommes convaincus que notre principale influence sur le développement durable réside dans les solutions et les services de qualité que nous proposons à nos clients. C'est pourquoi ce rapport est en grande partie consacré à notre offre durable.

Nous sommes conscients qu'évaluer le rôle sociétal d'une entreprise est un processus d'apprentissage continu et évolutif. En 2020 nous avons continué à déployer les mesures clefs identifiées en 2019. Certaines d'entre elles englobent une vaste gamme d'activités du groupe et sont expliquées en détail dans le rapport ci-dessous.

Plus que jamais, l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de nos activités et dans nos processus fait partie intégrante de notre stratégie et apporte une contribution essentielle à notre capacité à créer de la valeur à long terme pour l'ensemble de nos parties prenantes.

2 | Le rapport non-financier chez Degroof Petercam

2.1 Pratique du rapport non-financier

L'objectif de ce rapport non-financier est de partager les principales activités de Degroof Petercam en matière de développement durable tout en prenant le pouls des progrès réalisés et des améliorations à envisager. Il reflète également notre engagement sans faille envers nos collègues, nos clients, nos actionnaires, nos partenaires, les communautés au sein desquelles nous sommes actifs, sans oublier la planète que nous partageons tous.

Ce rapport est présenté conformément à la Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, publié au Moniteur belge du 11 septembre 2017. Cette loi modifie l'article 119 du Code belge des sociétés en imposant la publication d'informations importantes relatives aux activités d'une entreprise, aux politiques menées et à la diligence raisonnable en matière environnementale, sociale et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Le paragraphe 2 de cet article autorise les sociétés mères à préparer cette déclaration non-financière consolidée sous la forme d'un rapport distinct.

Au-delà des exigences réglementaires, ce rapport reflète également les valeurs que partage Degroof Petercam, qui s'appuient sur la conviction que nous devons joindre les actes à la parole. Le développement durable est inscrit dans nos processus décisionnels lorsque nous proposons nos services financiers à nos clients. Cela va de l'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) au conseil philanthropique, en passant par les investissements socialement responsables et l'investissement d'impact. Nous pensons également que grâce aux performances extra-financières de Degroof Petercam, nos parties prenantes peuvent prendre des décisions mieux informées lorsqu'elles font le choix de travailler avec nous.

Ce rapport, établi par Banque Degroof Petercam sa|nv, consolide les informations extra-financières de la société mère belge ainsi que de ses filiales belges. Dans ce rapport, sauf

mention contraire explicite, l'appellation 'Degroof Petercam' désigne à la fois l'entité juridique Banque Degroof Petercam sa/nv et le groupe de sociétés dont elle est la structure faîtière.

2.2 Contenu et structure du rapport

Le présent rapport reprend la structure de celui de l'an dernier, dans la mesure où nous estimons que conserver une structure identique avec des normes similaires permettra une vision comparative. Nous nous sommes inspirés des principes qui sous-tendent les normes de la GRI (Global Reporting Initiative) pour déterminer la matérialité de ce rapport.

2.3 Évaluation de la matérialité

Ce rapport est centré sur des critères de matérialité ('materiality') qui déterminent les sujets pouvant raisonnablement être considérés comme pertinents pour évaluer l'impact économique, environnemental et social de l'organisation, ou pour influencer les décisions des parties prenantes. La matérialité est le seuil à partir duquel une question devient suffisamment importante pour devoir faire l'objet d'un rapport¹.

L'exercice de matérialité interne s'est appuyé sur une recherche documentaire approfondie et une série d'entretiens avec des décideurs clés au sein de notre organisation. Nous avons identifié plusieurs aspects matériels qui coïncident avec ceux des principaux acteurs du secteur financier belge et qui se rapportent à nos clients, aux personnes et à la société au sens large, à l'environnement et à notre gouvernance. Ces aspects se manifestent dans la structure du rapport, qui se concentre sur quatre sous-sections couvrant des sujets liés :

- à nos clients ;
- aux personnes et à la société ;
- à l'environnement ;
- à notre gouvernance.



(1) GRI 101: Foundation 2016

Rapport 2020

1 Clients

Dans ce chapitre, nous décrivons des thèmes extra-financiers qui ont une influence directe sur nos clients et notre offre de services. Sauf mention contraire, ces thèmes s'appliquent à l'ensemble du groupe.

1.1 Offre de produits

Chez Degroof Petercam, nous accordons une attention permanente à toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) liées à nos divisions Degroof Petercam Asset Management (DPAM) et Private Banking.

Degroof Petercam Asset Management (DPAM)

Convaincue de la plus-value d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en général et, en particulier, par les investissements durables, DPAM initiait sa feuille de route vers l'excellence en termes d'investissements durables et responsables dès 2001. DPAM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable émis par les Nations Unies (UN PRI) depuis septembre 2011.

En adhérant à ces principes, elle s'engage dès lors à adopter et implémenter les six principes directeurs UN PRI, à savoir :

1. prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
2. être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ;
3. demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;

An aerial photograph of a modern city intersection. In the center is a large, circular fountain with a central golden ring and multiple water jets. The fountain is surrounded by a paved plaza with decorative elements, including a large, stylized 'E' logo. A multi-lane road curves around the fountain, with several cars visible. A semi-transparent, historical map overlay is positioned on the left side of the image, showing the same area in a different era, with a circular road and a central structure that appears to be a fountain or monument. The text 'Exactly 150 years ago, in 1871 our story began.' is overlaid in the bottom left corner.

Exactly 150 years ago,
in 1871 our story began.



4. favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
5. travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
6. rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

a) Mission

DPAM exprime publiquement son engagement au plus haut niveau à intégrer les critères ESG de façon systématique et à être un actionnaire actif, qui intègre les critères ESG dans sa politique et ses pratiques d'actionnariat, pour une approche d'investissement à long terme axée sur la durabilité.

L'engagement de DPAM se traduit à trois niveaux :

1. défendre des droits fondamentaux découlant du respect des droit de l'homme, du droit au travail, des lois anticorruption et de la protection de l'environnement ;
2. évaluer la gravité des controverses dans lesquelles des émetteurs peuvent être impliqués et de cesser ou éviter tout financement de sociétés impliquées de façon régulière ou conséquente dans des controverses, plus particulièrement lorsque ces dernières peuvent affecter la réputation de la société, la croissance à long terme et les investissements ;
3. promouvoir les bonnes pratiques et encourager les efforts continus envers la durabilité.

b) Politiques en place au sein de DPAM

Les investissements durables et responsables sont régis par quatre politiques principales, approuvées par le conseil d'administration de DPAM. La politique principale - Sustainable and Responsible Investments policy – offre l'aperçu du triple engagement en faveur des stratégies durables, de la manière dont les risques ESG sont définis et suivis et fournit des informations supplémentaires sur la manière dont les autres politiques s'inscrivent dans une approche holistique responsable et durable.

Les différentes politiques, leur impact ainsi que les liens ad hoc sont décrits ci-dessous.

Toutes les politiques sont également directement accessibles [ici](#)

1. [Sustainable and Responsible Investments policy](#) ↗

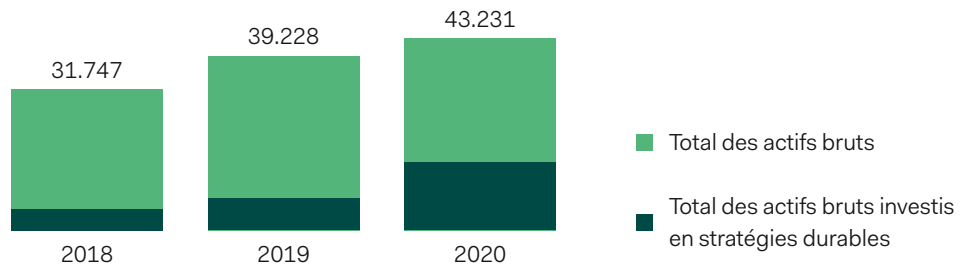


La politique décrit l'approche développée afin d'intégrer les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du point de vue des risques et des opportunités. Cette approche est fondée sur le pragmatisme et le dialogue. Elle se veut globale et exhaustive dans le sens où elle reprend tous les secteurs économiques, sans exclusion spécifique de secteurs qui pourraient apparaître comme 'non-durables' par définition. Il n'y a pas de dimension durable dominante en ce sens que la durabilité environnementale ne doit pas prévaloir sur les dimensions sociales ou de gouvernance.

Grâce à un processus dynamique et une approche critique et constructive, DPAM est à même de proposer sa propre définition des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et la façon dont ils sont intégrés dans le processus d'investissement. L'effet de cette politique est traduit dans la répartition des actifs sous gestion (AUM) de DPAM, telle que présentée dans le graphique ci-dessous. Il montre clairement que les AUM durables ont doublé en 2020, pour représenter 35,4% des actifs bruts sous gestion de DPAM. Il est important de préciser que la majorité des actifs sous gestion qui ne sont pas investis dans des stratégies durables, font l'objet d'une approche d'intégration ESG approfondie.

Total des actifs bruts sous gestion

en millions EUR



2. [Voting Policy](#)



La politique de vote adoptée a pour objet de soutenir les valeurs et principes de corporate governance que DPAM entend défendre et promouvoir auprès des sociétés dans lesquelles elle investit. L'application de cette politique est illustrée dans le rapport d'activité de vote 2020. Dans l'ensemble, DPAM a assisté à 688 assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires, représentant un total de 9.571 résolutions, des chiffres qui sont en augmentation par rapport à 2019.

3. [Controversial Activities Policy](#)



Dans cette politique, DPAM décrit en toute transparence les activités et secteurs d'activité qu'elle exclut de ses stratégies d'investissement et expose sa position quant aux questions d'investissement controversés. Cette politique sera revue en 2021, en vue d'en approfondir et élargir davantage le champ.

4. [Engagement Policy](#)



La politique décrit quand et comment DPAM s'engage auprès de sociétés, les attentes qui vont de pair ainsi que les canaux utilisés et, le cas échéant, les étapes d'escalation. Cela va du dialogue formel par le biais d'engagements collaboratifs ou individuels au dialogue plus informel lors des nombreuses réunions avec la direction des entreprises organisées par les équipes de recherche et d'investissement.

c) Organes de gouvernance et ressources dédiées

Plusieurs organes et conseils consultatifs pilotent les initiatives en matière d'investissements durables et responsables. S'appuyant régulièrement sur la valeur ajoutée d'experts, ils apportent leur conseil en cas de question controversée ou potentiellement conflictuelle et leur éclairage par l'exercice d'un esprit critique et d'une vision experte indépendante en matière de finances durables.

La valeur ajoutée d'experts externes

En tant que membres des comités scientifiques de DPAM (VAB et FISAB) ou en tant qu'invités aux événements thématiques sur la durabilité organisés par DPAM, les experts externes jouent un rôle important dans l'optimisation des processus et méthodologies. Pouvoir bénéficier des connaissances de divers experts indépendants spécialisés dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance apporte beaucoup de valeur ajoutée à DPAM.

Responsible Investment Steering Group (RISG)

Il est constitué de douze professionnels de différents départements de DPAM. Il a pour objectif de réfléchir aux défis ESG et de veiller au maintien de la transparence et de la cohérence de l'approche, de la méthodologie, des processus, produits et services de DPAM. Il s'assure également que les approches et processus de DPAM en termes d'investissements

responsables soient en accord avec les six Principes (PRI) établis par les Nations Unies.

Responsible Investment Competence Centre (RICC)

Ce centre comprend trois spécialistes de l'Investissement responsable et est dirigé par le stratège en Investissement responsable. Le centre pilote toutes les initiatives, méthodologies et projets liés aux aspects ESG des processus d'investissement et collabore de façon rapprochée avec les différents domaines d'expertise : la recherche en actions, obligations, crédit et la gestion. Il veille également à ce que les actions entreprises par les différents organes de gouvernance qui travaillent aux politiques d'investissement responsable soient alignées.

Enfin, il est le point contact attribué pour les UN PRI et autres acteurs de l'investissement responsable (Beama, Eurosif, etc.).

Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB)

Il est composé de sept membres votants dont la majorité est composée d'experts externes. Le rôle du FISAB est :

1. de sélectionner les critères de durabilité dans le cadre de l'évaluation de la durabilité de l'univers ;
2. de déterminer la pondération de chaque indicateur ;
3. de revoir le modèle et les notations afin d'en assurer l'amélioration continue ;
4. de valider la liste des pays pouvant être considérés.

Les décisions du FISAB sont rapportées au RISG et à la gestion des risques, qui est en charge de vérifier si les stratégies soumises aux univers FISAB sont conformes aux critères d'éligibilité.

Voting Advisory Board (VAB)

Il est composé de dix membres votants, dont trois externes et sept internes. Le rôle du VAB est :

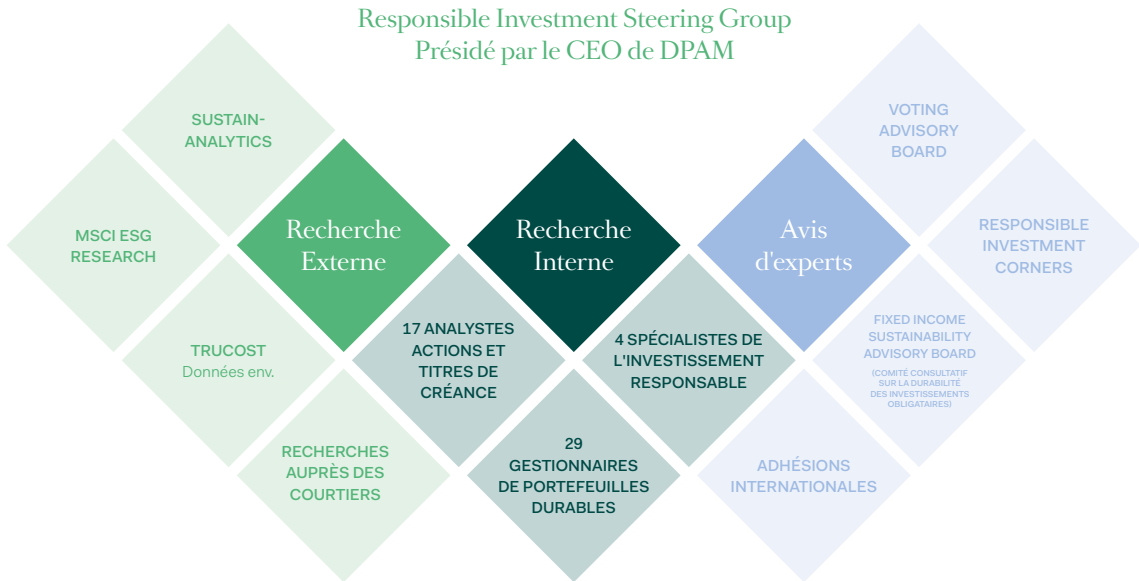
1. de veiller à ce que la politique de vote adoptée par DPAM soit précise et conforme aux exigences légales et réglementaires et aux évolutions en matière de corporate governance ;
2. de veiller à une implémentation adéquate de la politique de vote ;
3. d'aborder les questions pratiques pendant la saison des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
4. de décider de la stratégie de vote à adopter lorsqu'un conflit d'intérêt se produit au cours d'une assemblée ;
5. d'adopter des recommandations et d'engager le dialogue avec la direction des sociétés cibles afin de promouvoir les principes de la politique de vote et les bonnes pratiques en termes de corporate governance ;
6. de valider le rapport d'activité de vote de DPAM et DPAS.

Le Voting Advisory Board émane du comité de direction de DPAM. Il le conseille dans le cadre de sa responsabilité d'actionnaire. Il fait dès lors rapport tant au comité de direction qu'au conseil d'administration des fonds d'investissement dans lesquels DPAM exerce son droit de vote.

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) Committee

Le comité TCFD est composé de plusieurs membres du comité de direction et du RISG. Le comité revoit et, le cas échéant, met à jour la stratégie de DPAM en matière de changement climatique et le processus de gestion des risques. L'objectif est d'intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le processus de décision d'investissement de DPAM et de tenter d'évaluer l'impact du changement climatique sur les investissements de DPAM, mais aussi l'impact des investissements de DPAM sur le changement climatique. Plus d'informations sont disponibles dans [le rapport TCFD](#).

Au-delà de ces différents organes de gouvernance, DPAM investit de conséquentes ressources tant financières qu'humaines dans le cadre de l'implémentation de son approche durable. Le tableau ci-dessous présente un aperçu de ces ressources et est commenté plus bas.



La recherche externe est réalisée par des leaders mondiaux du rating extra-financier, avec plus de 300 analystes proposant quotidiennement leurs observations aux équipes de recherche interne de DPAM. Il est important de relever également que le RICC n'opère pas seul dans son coin. Il travaille en étroite collaboration avec les différents analystes crédits et equity et les gestionnaires de portefeuille. Afin d'assurer l'adhésion individuelle à la politique durable des équipes en question, des incitants sous forme de rémunération variable sont liés aux aspects ESG du travail qu'ils accomplissent.

d) Reconnaissance externe

La qualité de l'approche et de l'offre durables de DPAM a été reconnue par des autorités externes compétentes en la matière. Toutes les stratégies durables sont soumises chaque année à un audit interne ainsi qu'à un audit externe des organismes de labélisation. Les audits de 2020 ont confirmé que les fonds d'investissements durables ont adhéré aux règles d'investissement durable détaillées plus haut.


Les encours durables (montants bruts) ont plus que doublé au cours de 2020, passant de 7,2 milliards d'euros à 15,3 milliards d'euros, démontrant ainsi également les mérites de cette approche durable.



Pour les fonds d'investissement concernés, DPAM a obtenu le label Luxflag, qui met en évidence la qualité de ses stratégies durables.



Signataire des PRI de l'ONU, DPAM doit rendre compte chaque année des progrès accomplis dans la mise en œuvre des six principes. En 2020, DPAM a une fois de plus obtenu le plus haut rating, à savoir A+.

A humanoid robot with a white and black color scheme is shown from the waist up. It has a rounded head with a single large eye-like sensor on the left side. Its right arm is raised, showing a hand with multiple small, white, cylindrical fingers. The robot is standing in a blurred, industrial or futuristic environment with warm lighting. A large, semi-transparent white circle is overlaid on the right side of the image.

What the future will bring,
nobody knows. But we strongly
believe that our achievements
will outlive us.





Pour les fonds concernés, DPAM a obtenu le label 'Towards Sustainability' de Febelfin. Avec le Luxflag, ce label est considéré comme l'un des plus ambitieux labels de durabilité en Europe.



Hirschel & Kramer Responsible Investment Brand Index (RIBI est l'un des plus ambitieux labels de durabilité en Europe). En 2020, DPAM a poursuivi sa reconnaissance internationale en matière ESG avec de nombreux prix à la clé.

Private Banking

Pour les clients privés qui investissent dans notre offre durable (Investissements durables et responsables), nous combinons l'expertise interne et celle de tiers.

Les clients privés de la banque peuvent bénéficier d'une offre diversifiée ayant plusieurs niveaux d'impact social.

ESG

Acronyme international utilisé par la communauté financière afin de désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra financière et/ou le comportement social d'un émetteur.

ISR

Approche d'investissement qui intègre les critères ESG dans son processus de gestion et dans son rôle d'actionnaire avec la conviction que ces facteurs auront un impact sur les performances financières, en particulier sur le moyen et le long terme.

Impact investing

Sélection de valeurs sur la base de la volonté de générer un impact social et/ou environnemental combiné avec un return financier.

Philanthropie

Sélection de projets basée sur la volonté et le potentiel de générer un impact social et/ou environnemental, mais sans attendre de return financier.

a) Offre patrimoniale durable et responsable

La prise en compte des critères ESG et la notion d'investisseur responsable font partie intégrante du processus d'investissement des fonds patrimoniaux gérés dans la banque privée. Ceux-ci s'appuient largement sur l'expertise interne du groupe avec un socle principal composé de différentes stratégies DPAM. Ce socle est complété notamment par de l'expertise externe de tiers avec un objectif de diversification et de consistance.

L'offre patrimoniale traditionnelle de la banque privée intègre pleinement les dimensions ESG. Ces dimensions s'expriment de trois manières :

1. l'exclusion qui consiste à définir un ensemble de secteurs ou d'activités controversés non-éligibles à l'univers d'investissement ;
2. l'application des critères ESG qui permet d'identifier des risques ou des opportunités que l'on n'aurait pas toujours décelés par l'analyse fondamentale classique. L'engagement et le vote permettent de faire valoir son point de vue et de pousser les entreprises dans la bonne direction ;
3. l'exposition à des stratégies durables qui permet de renforcer l'impact ESG du portefeuille (via des stratégies thématiques ou Best-in-class). Cette

étape permet de s'exposer aux meilleurs acteurs en termes de durabilité.

En 2020, l'intégration des dimensions ESG au sein des fonds traditionnels s'est renforcée de différentes manières. D'une part, la poche passive des actions où des fonds répliquent les indices classiques a été remplacées par des indices de type ESG Leaders. Cela représente environ 800 millions d'euros supplémentaires intégrant les dimensions ESG. D'autre part, la pondération en stratégies durables a été renforcée dans la poche actions, mais aussi dans la poche obligataire, notamment via un fonds thématique investissant en Green Bonds.

Cet engagement se traduit par une reconnaissance externe puisque l' offre patrimoniale traditionnelle a obtenu quatre 'Sustainable Globes' auprès de Morningstar, soit une note de durabilité supérieure à la moyenne des fonds de l'univers.

A fin 2020, l' offre représentait plus de 9,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

L'offre patrimoniale durable de la banque privée applique la durabilité via la sélection ESG. Cela signifie qu'un titre avec un score ESG trop faible ou sans impact durable suffisant, ne pourra pas faire partie de cette offre. Le processus définit trois étapes principales :

1. l'exclusion des secteurs et activités controversés, tels que le tabac, jeux de hasard, l'armement, divertissements pour adultes et des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies.
2. la sélection positive via l'approche thématique et l'approche Best-in-Class. L'approche thématique vise à sélectionner les leaders durables de demain avec des solutions Environnementales et Sociales tels que le développement de solutions dans les énergies vertes, le traitement de l'eau, la gestion des déchets,... L'objectif de cette approche thématique est d'identifier les sociétés de plus petites capitalisations avec des expositions importantes de leurs revenus aux thématiques mentionnées. L'approche Best-in-Class vise à sélectionner les meilleurs élèves de la classe en termes de durabilité. Cette approche retiendra principalement des sociétés de larges capitalisations avec un focus important et crédible sur les dimensions ESG
3. l'engagement et le vote sont effectués de manière ciblée lorsque c'est nécessaire pour accompagner les sociétés vers des pratiques durables.

L'offre patrimoniale durable a collecté des actifs considérables au cours de l'année 2020 atteignant plus de 1.1 milliards d'euros sous gestion au 31 décembre (versus 500 millions d'euros en début d'année, confirmant l'intérêt des clients privés pour cette approche. L'engagement patrimonial se traduit par une reconnaissance externe puisque l'offre patrimoniale durable de la banque privée a obtenu le Label Towards Sustainability et affiche cinq 'Globes Sustainable' auprès de Morningstar, soit la note durable maximale.

b) Investissements d'impact

Énergie renouvelable

En Belgique, Degroof Petercam est un des pionniers de l'investissement d'impact. Dès 2008, nous avons lancé un premier fonds d'impact investissant dans l'énergie renouvelable, et trois autres ont suivi en 2011, 2015 et 2019.

Ces quatre fonds d'impact représentent un capital combiné de plus de 270 millions d'euros, somme qui a permis et permettra de développer et d'exploiter plus de 2 milliards d'euros d'actifs dans les énergies renouvelables. Grâce à ces initiatives, Degroof Petercam se positionne comme un leader dans l'offre de fonds éoliens aux clients privés et institutionnels belges.

Fin 2020, nous avons finalisé la cession de la totalité des actifs éoliens détenus par les fonds II et III. Cette transaction a permis de générer un taux de rendement interne (IRR) supérieur à 20% pour les clients investisseurs démontrant ainsi que performance financière et impact environnemental peuvent aller de pair dans le secteur de l'énergie renouvelable.

Cette offre d'investissement d'impact permettent à nos clients d'investir dans la technologie des énergies renouvelables (éolien, biomasse, hydro) en France (principalement), en Espagne et en Belgique.

Immobilier à caractère social

En 2014, Degroof Petercam, Revive et Koïs Invest se sont unis pour lancer Inclusio. Inclusio est aujourd'hui la principale société d'investissement privée de Belgique qui se concentre sur la location de logements abordables et de qualité aux personnes fragilisées, de logements adaptés aux personnes en situation de handicap et d'infrastructures sociales (crèches, écoles, centres d'accueil pour migrants,...).

Inclusio, qui est certifiée 'B Corp' depuis sa création, a poursuivi sa croissance en 2020 et son portefeuille immobilier comprenait plus de 700 logements représentant plus de 150 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Fin 2020, Inclusio a obtenu le statut de Société Immobilière Réglementée (SIR) et a lancé son introduction en bourse sur Euronext Brussels via une augmentation de capital de 60 millions d'euros. La première cotation est intervenue le 10 décembre 2020 et la capitalisation boursière s'élevait à 163 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Économie régénératrice

En 2018, afin de proposer une offre de solutions d'impact aux clients particuliers et institutionnels, Degroof Petercam a conclu un partenariat avec Quadia, gestionnaire d'actifs basé en Suisse et leader européen de l'investissement d'impact. Dans le cadre de ce partenariat, un nouveau fond axé sur l'économie régénératrice a vu le jour en 2019.

Ce fonds investit dans les entreprises qui visent à relever les défis environnementaux et sociaux actuels dans le domaine de la transition énergétique, de l'alimentation durable et de l'économie circulaire. Ces entreprises, grâce à leurs produits et services, contribuent à une économie régénératrice privilégiant les approches locales, participatives, circulaires, fonctionnelles et bio-inspirées. Elles se distancient du modèle linéaire conventionnel (prélever, produire, jeter) et offrent un nouveau cadre pour une économie qui restaure et régénère la nature afin de favoriser l'innovation, l'autonomie, la résilience et l'efficacité.

Jusqu'à présent, dix investissements ont déjà été réalisés pour un total d'environ 18 millions d'euros. Ces investissements couvrent un large éventail d'entreprises actives dans des secteurs qui vont de la production de fruits biodynamiques et biologiques à la réparation et au reconditionnement de téléphones intelligents et d'appareils électroniques ou de vêtements, en passant par l'enseignement de la durabilité et la production de panneaux solaires sur mesure. Le lancement et le placement privé de ce fonds ont permis de sensibiliser la clientèle cible aux investissements d'impact. La dernière clôture de ce fonds a eu lieu en février 2021 et les engagements du fonds s'élèvent à 52,6 millions d'euros ce qui permettra d'assurer une belle diversification entre les différents projets sélectionnés.

c) Le conseil en philanthropie

Degroof Petercam joue aussi un rôle pionnier en offrant à ses clients des conseils philanthropiques. Notre service Philanthropie, né voici plus de dix ans, est en mesure de fournir des conseils judicieux et structurés à nos clients qui souhaitent mettre leur capital et leur temps au service d'un monde plus durable grâce à des initiatives philanthropiques.

Qui plus est, Gingo Community, notre plateforme de crowdfunding philanthropique destinée au financement de projets sociétaux en Belgique et au Luxembourg a passé le cap du million d'euros de dons récoltés en cinq ans. Nos clients qui souhaitent faire des dons moins importants peuvent toujours soutenir financièrement les projets de qualité proposés sur la plateforme en ligne.

Sensibilisation

Nous avons organisé une conférence sur le thème de l'actionnariat engagé en collaboration avec une société d'investissement familiale. Trois orateurs de moins de 40 ans ont permis d'ouvrir le débat avec 120 jeunes sur leur rôle en tant qu'actionnaires et investisseurs responsables. La soirée a abouti à une prise de conscience ainsi qu'à la volonté de la 'next gen' de structurer une démarche d'actionnaires dans ce sens.

Nous avons invité la philanthrope arméno-russe Veronika Vardanyan, figure mondiale de la philanthropie, lors d'un dîner de rencontre avec soixante philanthropes belges. Ce fut l'occasion de partager son parcours vers une philanthropie des plus ambitieuses et

structurées. L'objectif était d'inspirer nos clients à la philanthropie audacieuse et d'échanger des bonnes pratiques.

d) L'avenir durable et les nouvelles générations

Le 'Green Deal' européen, la prochaine législation SFDR, les principes pour l'investissement responsable aux Nations Unies, le plan d'action de l'UE, le changement de comportement des consommateurs, le changement structurel d'orientation des États-Unis en matière de politique énergétique et climatique, ... la voie à suivre est celle de la durabilité et nous voulons en tenir compte dans tous nos investissements.

La proportion des investissements ayant subi un filtrage explicite de durabilité a été portée de 20 à 33% dans les portefeuilles de fonds des clients de la banque privée. La proportion de fonds socialement responsables qui intègrent une analyse ESG approfondie dans le processus d'investissement a été portée à 80%.

Dans le cadre de la prochaine législation SFDR, la durabilité deviendra la norme dans tous les portefeuilles discrétionnaires.

En 2020, des formations approfondies ont été organisées sur les questions ESG, ISR et SDG pour les banquiers privés, les gestionnaires de portefeuille, les cadres intermédiaires et les assistants. Convaincus de sa responsabilité sociale, Degroof Petercam veut refléter la conscience du développement durable, non seulement dans ses portefeuilles d'investissement discrétionnaires, mais aussi dans toutes nos solutions. Pour la communauté d'investisseurs de la nouvelle génération, You Are Tomorrow, Degroof Petercam a organisé un webinaire très apprécié expliquant son processus d'investissement durable. Les participants ont non seulement donné la meilleure note obtenue pour un webinaire en 2020, mais ils ont aussi souvent convaincu leurs (grands) parents d'intégrer davantage de durabilité dans leurs portefeuilles d'investissement.

1.2 Protection de la vie privée de nos clients

Dans le cadre de ses activités, Degroof Petercam est amenée à traiter des données à caractère personnel tant dans le cadre de ses relations avec ses clients, prospects et fournisseurs que pour permettre un fonctionnement optimal de ses ressources humaines. Degroof Petercam est particulièrement attentive au caractère confidentiel des données de ses clients.

Dans le monde digitalisé d'aujourd'hui et en tant qu'institution financière, nous sommes amenés à traiter des données sensibles ou à caractère hautement personnel comme des données économiques et financières de nos clients. C'est pourquoi la protection des données se trouve au cœur de notre activité. Nous veillons à gérer les données de nos clients de manière licite et loyale, dans le plus grand respect des réglementations en la matière.

Afin d'assurer un niveau élevé de protection des données à caractère personnel, Degroof Petercam a développé des politiques et des procédures de mise en œuvre des principes et exigences en matière de Règlement Général sur la Protection des Données ('RGPD'). Par exemple, nous disposons d'une politique sur la Protection des Données à caractère personnel, qui détaille la façon dont les données à caractère personnel sont gérées au sein du groupe, ainsi que d'une Politique de Gouvernance en matière de données personnelles qui définit les rôles et responsabilités en la matière. Un Délégué à la Protection des Données (DPD) s'assure que les règles et politiques internes en termes de protection des données sont implémentées de façon adéquate dans toute l'organisation en conformité avec le RGPD. Le DPD conseille l'organisation sur toute question liée à la protection des données personnelles et veille à l'application des règles en la matière.

On notera que Degroof Petercam n'a enregistré aucune plainte importante en matière de respect de la vie privée en 2020. Des informations supplémentaires relatives à la manière dont Degroof Petercam traite les données personnelles sont disponibles dans la 'Charte vie privée' reprise sur notre site internet à l'adresse suivante.

<https://www.degroofpetercam.be/fr/juridisch-privacy-statement>

2 | Environnement

Ce chapitre examine l'impact environnemental de notre organisation. L'objectif est d'évaluer notre situation en tenant compte de plusieurs indicateurs liés à l'énergie, aux émissions, aux déchets et à nos fournisseurs. Cette évaluation nous permettra d'améliorer encore chacun des points retenus et d'atténuer nos impacts négatifs sur l'environnement année après année. Les chiffres exacts des autres pays n'étant pas encore disponibles, ce chapitre ne s'applique qu'aux activités du groupe en Belgique.

2.1 Énergie et émissions

| Immeubles

En 2020, Degroof Petercam a réitéré son engagement et confirmé son label 'bilan carbone neutre' par le biais d'une certification internationale en matière de responsabilité climatique, conformément à la norme PAS 2060*. Ce label est également confirmé par Vinçotte, un organisme belge d'inspection et de certification, et offre la garantie d'une action mesurable en faveur du climat. En fonction de l'impact négatif généré, nous soutenons plusieurs projets climatiques certifiés « Gold Standard », en partenariat avec CO₂logic. Le projet 'Saving Trees' en Ouganda et au Malawi contribue à la lutte contre la déforestation.

Parallèlement aux efforts de compensation CO₂, nous continuons de prendre des mesures concrètes pour diminuer nos émissions :

- 100% de l'électricité achetée par Degroof Petercam est verte et renouvelable, garantie du fournisseur à l'appui ;
- Nous avons procédé au déploiement généralisé d'équipements de vidéo-conférence dans tous nos bureaux régionaux et d'un dispositif efficace et renforcé de mesures supplémentaires de télétravail ;
- Nous avons fait placer des panneaux solaires sur notre immeuble de Liège et placé du double vitrage dans notre immeuble d'Anvers ;
- Nous avons installé des stations de charge pour véhicules électriques dans nos principaux bâtiments et, lorsque c'est possible, nos nouveaux bureaux en sont systématiquement équipés. Ces efforts seront poursuivis. Une étude est en cours afin de déterminer si ces mesures peuvent être déployées à tous nos bureaux régionaux.

Production d'électricité verte

En 2012, Degroof Petercam a décidé d'accompagner deux entrepreneurs souhaitant développer les énergies renouvelables, tant dans l'éolien que dans la biomasse. Nous avons financé un premier projet de cinq éoliennes dans la région de Saint-Vith, en partie en dette subordonnée et en partie en fonds propres.

Aujourd'hui, huit ans plus tard, Degroof Petercam détient toujours 20% de ce parc éolien, qui a tenu toutes ses promesses en termes de production d'électricité combinée à un bon rendement financier de plus de 10% par an.

En 2020, notre participation au projet a contribué à l'équivalent d'une production annuelle de plus de 23 millions de kilowattheures. Cela représente la consommation de 600 véhicules électriques parcourant 15.000 km par an (selon la moyenne belge), avec pour effet, une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 1.000 tonnes par an.

Flotte

Les véhicules de sociétés sont la deuxième source d'émissions de Degroof Petercam, derrière les émissions liées à la consommation d'électricité. Le plan de mobilité de Degroof Petercam propose des options de mobilité alternative aux membres de notre personnel parallèlement à leur voiture de société, comme des abonnements aux transports publics, des vélos (électriques), des trottinettes électriques, etc. Si leur véhicule émet plus de 145 g/km, nous proposons également à nos collaborateurs de l'échanger contre un véhicule électrique. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de notre flotte :

	2018			2019			2020		
			CO ₂			CO ₂			CO ₂
Essence	11	1,7%	132	32	4,5%	129	51	7,4%	127
Diesel	604	93,2%	117	636	88,8%	116	556	81,3%	116
Hybrid (essence)	21	3,2%	50	31	4,3%	48	53	7,7%	44
Hybrid (diesel)							3	0,4%	45
Électrique	12	1,9%	0	17	2,4%	0	22	3,2%	0
Total	648			716			685		



We want society at large to benefit from our work because we have the power to invest consciously.



Depuis quelques années, la part de véhicules électriques et hybrides de notre flotte augmente continuellement. Cette tendance s'est poursuivie en 2020, au bénéfice d'une baisse des véhicules diesel. Les véhicules électriques ont connu une augmentation constante par rapport à l'année dernière, quant aux véhicules hybrides leur augmentation a connu une véritable accélération en 2020. Il en résulte une diminution des émissions moyennes de CO₂ par véhicule.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'utilisation des voitures et des transports en général a considérablement diminué, avec pour résultat immédiat, une baisse significative de la consommation de carburant.

Dans le cadre du Plan de Mobilité, les collaborateurs peuvent également opter pour un vélo (électrique) ou une trottinette. A fin 2020, 80 vélos ou trottinettes avait été ainsi attribués. Pour en encourager l'utilisation, le parking vélo de Bruxelles a été amélioré et pourvu d'un stand de réparation.

Afin de stimuler le choix d'une mobilité verte en 2021, le Plan de Mobilité prévoit une nette augmentation du budget disponible pour le collaborateur qui opte pour une voiture électrique ou hybride.

Voyage

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le nombre de voyages a été substantiellement réduit et la philosophie en matière d'organisation de réunion a évolué. Nos collègues ont pu constater que la communication en mode digital est une bonne alternative aux réunions en présentiel, réduisant de ce fait la nécessité de voyager. La nouvelle version 2020 de notre Politique de Voyages encourage nos collaborateurs à cette réflexion: ne voyager que si c'est indispensable et de trouver une alternative quand c'est possible (par exemple, le téléphone, la vidéo conférence, la combinaison de plusieurs rendez-vous, etc.). Nous encourageons également des alternatives aux vols de courtes distances. Grâce à l'introduction d'une nouvelle plateforme de réservation de voyages, qui, dans un avenir proche, indiquera également le coût CO₂ des voyages, nous renforçons la prise de conscience des voyageurs. Les rapports émis par cet outil nous permettront aussi d'en apprendre plus sur les habitudes de nos voyageurs et, ce faisant, d'optimiser leur choix.

2.2 Effluents et déchets

Cette partie a pour objet les effluents et déchets principaux émis par notre groupe (à l'exception des émissions présentées plus haut) ainsi que les mesures prises en vue de leur réduction. Les déchets que nous générons constituent une portion non négligeable de notre impact environnemental, leur gestion revêt donc une importance toute particulière.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la quantité collectée de déchets en 2020 a diminué de manière significative en raison d'une présence limitée dans les bureaux. Les chiffres ne sont donc pas représentatifs.

S'il nous reste encore à définir une stratégie globale de gestion des déchets, nous continuons toutefois à entreprendre des actions ponctuelles afin de favoriser une gestion des déchets plus efficace et durable.

Voici un aperçu des mesures prises, améliorées ou étendues en 2020 :

- La collecte quotidienne de documents papier confidentiels a été réduite à un passage par semaine grâce à l'introduction de containers métalliques. La collecte des déchets a également été réduite dans nos bureaux régionaux. Elle a désormais lieu sur demande et non plus de façon systématique, les volumes étant en forte diminution ;
- Nous continuons de collaborer avec l'entreprise MCA, qui supervise notre fournisseur pour la collecte des déchets. Ce dernier est certifié ISO 14001 et est en charge de l'élimination des déchets ou du recyclage des matériaux éligibles tels que papier, plastiques mélangés, déchets organiques, PMC, boîtes métalliques et cannettes, verre, cartouches d'encre et de toner et néons ;
- Les services de nettoyage utilisent des produits écologiques dès que possible ou à tout le moins, contenant le moins de substances

- abrasives possible. Ils utilisent une quantité minimale de produits ;
- Les piles usagées sont toutes recyclées ;
 - Nous réduisons la consommation de plastique à usage unique. Afin de réduire la quantité de bouteilles jetables PET, nous avons ainsi introduit davantage de fontaines à eau dans nos différents bureaux. Dans notre espace de réunion VIP, nous offrons désormais à nos clients de l'eau de consommation servie dans des bouteilles en verre, plutôt que d'opter pour la mise à disposition de bouteilles jetables ;
 - Le restaurant d'entreprise du siège de Bruxelles a lancé son 'Jeudi Veggie' et introduit l'utilisation de légumes de saison.

2.3 Évaluation écologique des fournisseurs

La politique d'achats mise en place en 2018, décrit les principes du groupe en matière d'évaluation écologique de ses fournisseurs. Ces principes couvrent une vaste gamme de thèmes, qui englobent des critères économiques, éthiques et éco-responsables, à savoir l'achat de produits contenant des matériaux fabriqués de manière durable.

Conformément à la vision de l'entreprise, nous travaillons main dans la main avec nos fournisseurs et partenaires dans le but de réduire notre empreinte écologique. C'est pourquoi nous avons commencé à intégrer de manière systématique des critères environnementaux (énergie, émissions, produits et services) dans le processus de sélection de nos fournisseurs et partenaires clés. Nous élargirons cette approche à tous les biens et services achetés à l'extérieur et dont l'impact négatif sur l'environnement peut être évité ou atténué.

Dans la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques durables au niveau de nos achats, nous avons commencé par nous concentrer sur les produits et les services qui ont le plus d'impact sur l'environnement, à savoir les services de gestion des bâtiments, la restauration, les fournitures de bureau, le papier et les voitures de société. En 2020, nous avons finalisé la migration de notre centre de données vers un partenaire externe, offrant une solution plus respectueuse de l'environnement alimentée par une hydroélectricité zéro émission. Plus d'un quart de nos dépenses vont à des fournisseurs et partenaires qui s'engagent à respecter les mêmes principes environnementaux et éthiques que nous observons.

3 Personnes et société

Les sujets repris ci-dessous sont tous liés à l'humain, et vont de nos collègues à nos parties prenantes externes. Dans nos activités, nous nous efforçons de faire ressortir le meilleur de nos collaborateurs, d'encourager nos fournisseurs à adopter une approche durable et de générer un impact positif sur la société.

3.1 La Fondation Degroof Petercam

La Fondation Degroof Petercam a pour mission de soutenir les créateurs d'emploi de demain dans leur développement et leur croissance. Elle travaille avec des leaders qui mettent en place des solutions pour remédier au chômage ou au sous-emploi, et a défini plusieurs objectifs à atteindre d'ici 2023 qui se déclinent comme suit :

- engagement pour 5 millions d'euros d'aide ;
- participation à la création de 3.000 emplois ;
- 30% des salariés et des clients de Degroof Petercam impliqués dans ses activités.

La Fondation en action

Chaque année, la Fondation sélectionne un nouveau projet qui se voit accorder une bourse d'un million d'euros assortie de l'engagement d'un soutien pendant cinq ans. Outre les ressources financières, le projet reçoit un soutien non financier et bénéficie de l'accès au

réseau du groupe. En 2020, c'est l'initiative 'Bayes Impact' qui a été sélectionnée à l'issue d'un processus de sélection approfondi.

Bayes Impact est une ONG qui utilise la technologie dans un but social avec son programme phare 'Bob Emploi', une plateforme utilisant l'intelligence artificielle pour guider dans la recherche d'emploi. Présente en Belgique et en France, Bayes Impact envisage également de se lancer à l'international.

Dans le cadre du COVID-19, la Fondation Degroof Petercam a également débloqué une enveloppe exceptionnelle qui permet de financer trois projets en réponse à cette crise sanitaire :

- le programme 'Revival' a été lancé en collaboration avec la Fondation Pulse pour accompagner les entrepreneurs faisant face à une faillite ;
- 'Microstart' a été sélectionné pour accompagner les micro-entrepreneurs les plus fragiles grâce à la création d'un fonds de prêt dédié ;
- enfin, en vue de la période de relance, la Fondation finance un projet d'étude sur une économie qui valorise les métiers à finalité sociale (santé, soins, etc) et permet une relance durable de l'économie et plus inclusive du monde du travail.

La Fondation ayant pour finalité d'avoir un impact sociétal, celle-ci se doit d'aborder cette thématique dans toutes ses dimensions, y compris dans les actifs et investissements qu'elle détient en propre. Les actifs de la Fondation sont gérés par Degroof Petercam et sont alloués à des investissements durables et responsables (ISR). Ceux-ci incluent des investissements via des lignes d'actions directes ou des fonds qui poursuivent une stratégie ISR. De plus, la Fondation réalise aussi des investissements liés directement à sa mission, en investissant notamment dans une obligation à impact social et en accordant des prêts sans intérêts.

Pendant la crise du COVID-19 Degroof Petercam s'est engagé au niveau du groupe également.

En réponse à l'urgence, le groupe a décidé d'allouer 150 000 euros à Médecins du Monde dans leur effort de première ligne auprès des malades les plus exclus. Le groupe a également souhaité soutenir à hauteur de 50.000 euros l'initiative de la Fondation Roi Baudouin 'Fonds pour des soins solidaires'. Les moyens collectés ont été mis à la disposition des hôpitaux et autres établissements de soins résidentiels (secteur des personnes âgées, aide à la jeunesse, personnes avec un handicap...).

Le groupe s'associe également à l'initiative de l'entreprise sociale 'Close the Gap' en fournissant du matériel informatique aux enfants impactés par l'exclusion numérique et scolaire pendant les mois de cours distanciés.

Avec Bibliothèques Sans Frontières, un groupe de collaborateurs produit des modules vidéo pédagogiques sur des sujets financiers et économiques pour alimenter la demande en cours numérisés.

Et finalement, '[Gingo](#)', la plateforme de crowdfunding destinée au financement de projets sociétaux en Belgique et au Luxembourg a lancé une campagne pour venir en aide aux artistes en situation précaire due au COVID-19 et qui a permis de récolter 121.732 euros.

3.2 Santé et sécurité au travail

Degroof Petercam a la volonté de créer un environnement de travail à la fois sain et sûr pour ses salariés, dont le bien-être demeure une priorité. Degroof Petercam informe et consulte régulièrement les représentants de son personnel et cherche en permanence à s'améliorer. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des initiatives que nous avons prises, améliorées et étendues en 2020 :

- **Rapport régulier et professionnel au Comité pour la Prévention et la Protection**

au Travail (CPPT)

Degroof Petercam se réunit chaque mois avec les représentants de son personnel. Certaines améliorations ont été apportées au comité en 2020 avec notamment, la participation trimestrielle du médecin du travail, et des rapports réguliers sur la situation dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels figurent les accidents de travail, les exercices de sécurité, les formations, les visites de contrôle des bureaux, etc. En 2020, le CPPT a ainsi été étroitement associé à la gestion et au suivi de la crise sanitaire liée au COVID-19 au niveau du groupe.

- **Le conseiller en prévention interne**

Cette fonction interne à plein temps, avec des rôles et responsabilité clairement définis, bénéficie également de l'expertise externe d'un conseiller spécialisé en matière de risques psychosociaux pour les travailleurs. Pour une parfaite transparence, la nouvelle description de fonction du conseiller en prévention interne ainsi que les procédures et politiques applicables, figurent désormais dans le nouveau règlement de travail.

- **Tell us – sondage sur l'engagement du personnel**

Le management de Degroof Petercam a décidé de relancer en 2020 un sondage interne sur l'engagement du personnel, permettant ainsi aux collaborateurs de s'exprimer sur des questions liées notamment à la perception de leur propre situation en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. Les résultats de ce sondage montrent une amélioration en comparaison aux résultats précédents. Des plans d'action distincts seront définis par département en vue de poursuivre les efforts dans ce domaine.

- **Prévention du stress et du burnout**

Diverses mesures ont été mises en place pour conscientiser les collaborateurs par rapport aux symptômes de cette problématique afin de mieux prévenir et appréhender de telles situations. Le groupe propose plusieurs formations en la matière afin de conscientiser chacun de ses collaborateurs et de leur fournir des conseils et astuces permettant de mieux identifier les signes avant-coureurs. De plus, des formations proposées aux responsables d'équipes sont destinées à améliorer la communication et la gestion des talents. Certains collaborateurs bénéficient d'un coaching individuel avec des spécialistes externes dans un souci de prévention. Enfin, plusieurs webinaires et e-learning ont été dédiés à la gestion du stress lié à la pandémie de COVID-19 et de la situation de télétravail prolongé qui en a découlé.

En 2020, un total de 633 heures a été consacré à des formations relevant de la santé et sécurité sur le lieu de travail. Le tableau ci-dessous reprend un aperçu du type de formations fournies dans ce domaine¹.

Type de formation	Nombre de participants	Durée de la formation (en heures)
Comment m'organiser pour un télétravail sain et productif	19	38
Le capital mental en période de Corona	8	16
Nutrition - Santé : de la pensée à l'action	241	361
Online Master Class sur la résilience mentale	28	29
Bien dormir sans stress	26	39
Gestion du stress	52	143
Soin de santé mentale (congrès)	1	7
Nombre total de participants	375	633

(1) Ces chiffres ne couvrent que la Belgique

Depuis 2018, Degroof Petercam a mis en place une politique visant à permettre aux collaborateurs qui reprennent le travail après une longue période d'incapacité de réintégrer l'entreprise de façon progressive et moyennant certaines adaptations. En outre, les collaborateurs dont l'incapacité est liée à une problématique de stress au travail, peuvent demander à bénéficier, dans le cadre de leur réintégration, d'un coaching gratuit offert par notre compagnie d'assurances AG Insurance en collaboration avec 'huis voor veerkracht/centre de résilience'.

En 2020, le pourcentage global d'absentéisme (2,09%) a diminué par rapport à 2019 (3,05%). Aucun accident de travail grave n'est à déplorer en 2020.

3.3 Formation et éducation

L'industrie financière européenne est soumise à des réglementations strictes en matière de formation et recyclage du personnel, en particulier lorsqu'il s'agit de la connaissance des produits, procédures et réglementations propres au secteur.

Degroof Petercam propose des programmes de formation et des opportunités de développement personnel et professionnel. Notre politique de formation permet aux collaborateurs d'être formés, en interne comme en externe, sur des sujets qui sont en adéquation avec la stratégie de Degroof Petercam, mais aussi sur des sujets propres à chaque expertise et à chaque métier. Cette politique de formation est également accessible aux collègues de France et du Luxembourg (programme local réduit).

Sur l'année écoulée, les efforts de formation ont porté en particulier sur la réglementation, sur le management des équipes à distance, sur les outils informatiques, etc.

L'année 2020 a aussi vu le démarrage d'un vaste programme de sensibilisation aux risques et au contrôle interne, qui s'est traduit par l'étendue des formations en e-learning sur les abus de marché, la réglementation MiFIDII, et un éveil à la sécurité informatique, en plus de celles liées au blanchiment d'argent et au RGPD. Le programme, qui continue en 2021, met en lumière 11 thématiques permettant de sensibiliser les collaborateurs à leur rôle dans la gestion des risques.

Malgré le contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19, Degroof Petercam a maintenu ses initiatives de formation, sous un format 'à distance' ou digital. La 'e-Summer Academy' a vu le jour, couvrant près de trois mois d'accès libre à des formations autour de thèmes d'actualité : future trends, remote working, change management, personal balance. Le mode de formation a toutefois résulté en un nombre d'heures de formation plus faible que les années précédentes, le mode distanciel ou e-learning n'étant pas forcément adapté à de longues sessions de formation en ligne.

La technologie mise en place a également permis de tenir des formations en mode webinaires à large audience sur des thèmes d'actualité ou de bien-être suivi par plusieurs centaines de collaborateurs.

3.4 Emploi, diversité et égalité des chances

Nos collègues au cœur de notre activité. Cette section regroupe les données relatives aux filiales belges, luxembourgeoises et françaises du groupe.

Le chiffre renseigné ci-dessous représente le nombre total de personnes employées par Degroof Petercam au 31 décembre 2020, y compris les prépensionnés, les malades de longue durée et les administrateurs indépendants.

En date du 31 décembre 2020, Degroof Petercam offrait des emplois de qualité à 1.531 collaborateurs en Belgique, Luxembourg, France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Allemagne et Suisse pour des fonctions en ligne avec nos métiers telles que banquier privé, analyste financier, gestionnaire d'actifs ou personnel administratif mais également pour des expertises



Our impact goes beyond
generating profit.



aussi diverses que compliance, risk et audit.

Degroof Petercam a vocation à octroyer à ses collaborateurs une rémunération compétitive, des programmes de formation et des opportunités de développement personnel et professionnel au sein du groupe. Le groupe a la volonté d'être considéré comme un employeur attractif dans son secteur. Dans cette optique, Degroof Petercam veille à attirer, développer et conserver des collaborateurs de haut niveau en leur offrant des rôles de leadership attrayants et stimulants qui permettent également l'ouverture à de nouvelles perspectives de développement.

L'année a bien entendu été marquée par la pandémie de COVID-19. Depuis mi-mars 2020, la majorité des collaborateurs a travaillé à distance grâce à des outils de télécommunication performants. Soucieux de leur bien-être durant la pandémie, Degroof Petercam a renforcé en 2020 ses initiatives en matière de communication interne. Un espace intranet spécifique dédié a été créé pour tenir les collaborateurs au courant des mesures sanitaires, également alimenté quotidiennement puis hebdomadairement de messages du CEO. Une ligne d'appel de support psychosocial a aussi été mise en place pour répondre aux besoins et remédier à l'isolement des collaborateurs ou de leurs proches.

Degroof Petercam appuie sa gestion du personnel sur les législations sociales et les réglementations sectorielles et sur ses valeurs d'humanité et de collaboration. Degroof Petercam soutient le principe des négociations collectives de manière constructive et transparente. Les mesures concernant l'emploi du personnel sont supervisées par divers organes du groupe, tels que le comité de rémunération de Degroof Petercam Belgique, le comité de rémunération de Degroof Petercam Luxembourg ainsi que les organes paritaires propres à chacun des pays où nous sommes présents.

Satisfaction et engagement

En juin 2020, près de 1.000 collaborateurs ont échangé digitalement dans le cadre d'une réflexion sur les leçons de la pandémie et son impact sur le mode de fonctionnement et les besoins des collaborateurs sous le thème 'DP 2.0'. Cet exercice a mis en lumière la demande de reconnaître et poursuivre le niveau de responsabilisation lié au travail à distance et la réussite d'un nouveau modèle de travail, issu des circonstances.

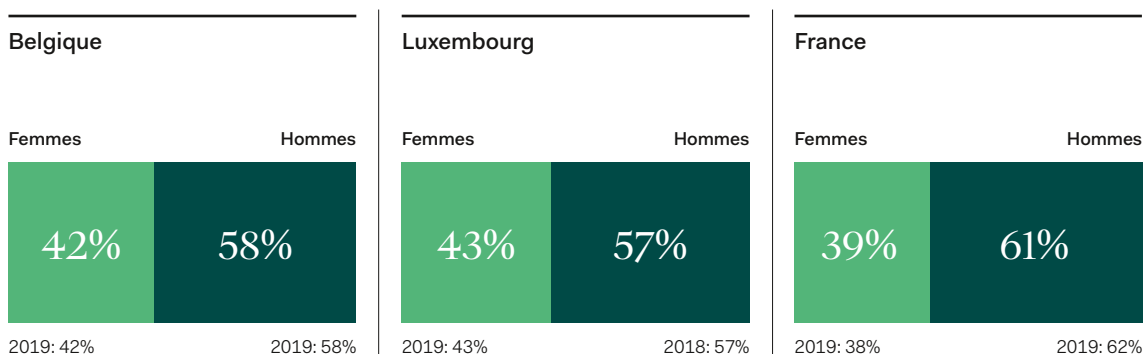
Fin 2020, un sondage sur l'engagement du personnel basé sur la méthodologie Willis Towers Watson et axée sur l'engagement durable du personnel a été mené dans tous les pays du groupe. Plus de 1.100 collaborateurs ont répondu sur des thématiques relatives à l'emploi, au développement personnel, aux conditions de travail et aux valeurs de l'entreprise. Les résultats de l'enquête ont montré un progrès en matière d'engagement, en particulier sur les valeurs humaines, bien-être et vision et direction (confiance dans le leadership). Des progrès restent cependant à faire pour développer l'engagement des collaborateurs au-delà de la moyenne des normes de référence à l'échelle nationale et sectorielle. Le management de Degroof Petercam s'engagera courant 2021 dans de nouvelles initiatives d'amélioration, notamment sur le développement des collaborateurs et le service au client.

Les progrès en matière d'engagement des collaborateurs sont à attribuer à certaines initiatives liées à la pandémie et à la consultation DP2.0 (voir supra), à une communication régulière du CEO et du management sur les priorités à l'ensemble du personnel, et à l'élargissement du programme Fit@DP. En dehors d'une sensibilisation à une pratique régulière du sport et d'une activité physique quotidienne, ont également été mis sur pied des conférences et actions de prise de conscience au bien-être mental, au sommeil et à la nutrition et des formations liées à la productivité personnelle pour le travail à distance et des règles d'or du télétravail à observer.

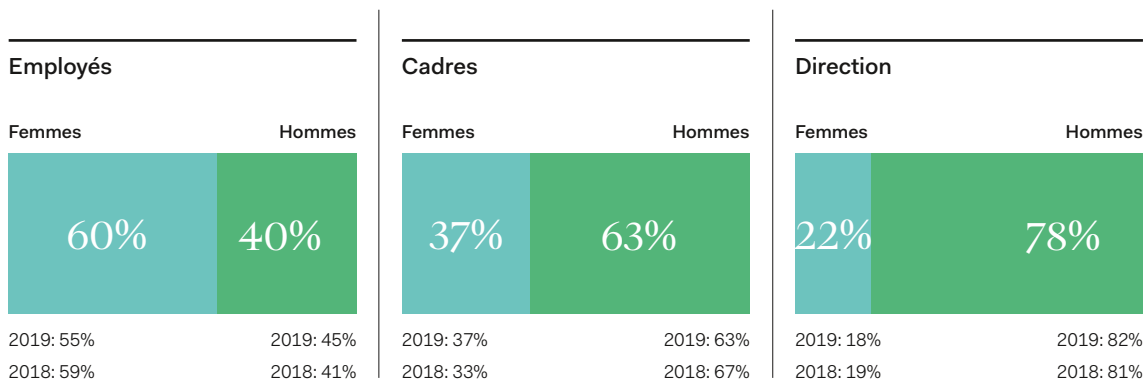
Statistiques démographiques

En 2020, Degroof Petercam a connu une croissance de son volume d'emploi, en Belgique,

au Luxembourg et en France. Les activités de recrutement ont été poursuivies malgré les circonstances, totalisant des volumes similaires aux années précédentes.

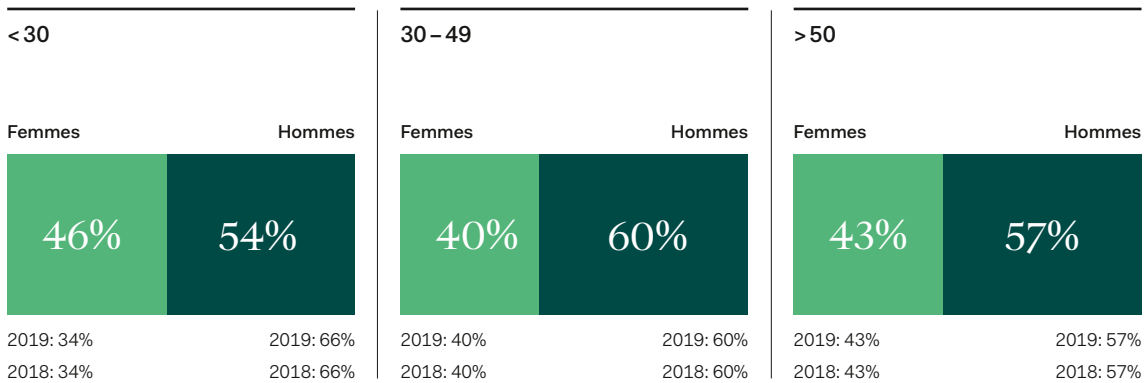


Groupe



Parmi l'ensemble des collaborateurs qu'emploie Degroof Petercam, le pourcentage de femmes est de 42%, soit un niveau identique par rapport à 2019, affichant peu de différences entre pays. Parmi les cadres, la proportion de femmes est de 37%, 60% parmi les employés et 22% dans des postes de direction.

En termes de répartition par âge, nous continuons à observer une amélioration de la proportion de femmes de moins de 30 ans. Ceci est principalement dû à un recrutement presque 50/50 de jeunes talents. La proportion la plus faible reste parmi les collaborateurs entre 30 et 49 ans, avec 40%, un chiffre stable. L'année 2020 a vu un effort supplémentaire sur le recrutement des femmes, avec 49% de femmes parmi les nouvelles recrues.



Engagement

Degroof Petercam encourage l'engagement des collaborateurs à des causes sociales. Trois initiatives ont ainsi été proposées :

1. Un challenge sportif et solidaire entièrement virtuel étendu sur une période de un mois a permis de rassembler 225 collègues autour d'un objectif commun : parcourir le plus de kilomètres sportifs dans le but de lever des fonds pour des associations. Ces 'Solidarity Games' ont permis de lever 13.000 euros pour 6 projets différents.
2. Le programme de mécénat de compétences donne l'opportunité à 36 collaborateurs d'intervenir pendant leur temps de travail en faveur d'initiatives sociales ou en parrainant des demandeurs d'emploi, en France et en Belgique.
3. Le programme de micro don permet à des collaborateurs d'être prélevés d'un montant mensuel de leur fiche de paie pour faire un don a permis de récolter 28.438 euros. Les participants ont décidé d'attribuer ce don à l'association 'MakeSense' qui a permis de mobiliser des milliers de bénévoles pendant la crise du COVID-19.

3.5 Évaluation sociale des fournisseurs

Outre les critères environnementaux décrits dans le chapitre '2.3 Évaluation écologique de nos fournisseurs', on notera que notre politique d'achat inclut dans la sélection des fournisseurs également des critères qui favorisent une plus grande diversité au sein de leurs équipes en évitant toute forme de discrimination qu'elle soit physique, intellectuelle, sociale ou culturelle. En outre, nos conditions générales demandent aux fournisseurs de se conformer aux dispositions suivantes :

- Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies ;
- SA8000 (standard de responsabilité sociale développé par Social Accountability International) ;
- Convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail ;
- Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

4 | Gouvernance

Degroof Petercam étant une institution financière d'envergure, il est essentiel qu'elle adopte une gouvernance forte. C'est pourquoi nous avons mis en place une politique anticorruption globale et incorporons systématiquement les nouvelles lois et réglementations à nos activités.

4.1 Conformité socio-économique

Comme chaque année, la BCE, la BNB et la FSMA ont procédé à plusieurs séries d'inspections au sein du secteur financier, notamment auprès de Degroof Petercam, afin d'évaluer la conformité du secteur avec le cadre réglementaire qui lui est applicable. Des plans de remédiation ont été établis afin d'améliorer les procédures et règlements internes et de les rendre conformes au cadre légal applicable. Ils sont mis à exécution conformément aux exigences des différents organismes régulateurs compétents.

En parallèle, Degroof Petercam a poursuivi en 2020 le renforcement des ressources humaines de son département Compliance, amorcé en 2019. La conformité socio-économique reste un des points d'attention central de Degroof Petercam et aucun effort n'est épargné pour en faire une des priorités absolues.

4.2 Lutte contre la corruption

La prévention et la lutte contre la corruption font partie des valeurs éthiques prônées par Degroof Petercam, lesquelles visent à préserver l'intégrité, le professionnalisme et notre

réputation envers les clients, les contreparties et les autorités de contrôle, dans le respect rigoureux des règles en vigueur. Ces valeurs sont reflétées et concrétisées dans le Code de déontologie et la politique d'intégrité du groupe.

Degroof Petercam prend les mesures nécessaires pour prévenir autant que possible la concrétisation des risques liés à la corruption susceptibles de nuire à son intégrité et à sa réputation. A cette fin, le groupe a mis en œuvre un programme de prévention et de lutte contre la corruption ('Anti Bribery and Corruption Programme'). Il se compose notamment d'une politique anti- corruption, d'une gouvernance appropriée, de mesures de contrôles adéquates, de sensibilisation des membres du personnel et d'un système d'alerte interne ('Wistleblowing') qui donne aux membres du personnel la possibilité de signaler des cas potentiels de corruption de manière confidentielle.

La politique en matière de lutte contre la corruption ainsi que toute autre politique ou procédure en lien avec celle-ci (cadeaux, conflit d'intérêts, parrainage, prévention blanchiment, ...) sont dûment communiquées à l'ensemble du personnel, mises en œuvre et contrôlées à l'échelle du groupe Degroof Petercam. Les entités faisant partie du groupe adoptent les principes et les exigences de ces politiques, mutatis mutandis, tout en tenant compte de leurs activités respectives ainsi que d'éventuelles exigences légales ou réglementaires locales plus strictes.

Degroof Petercam applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme possible de corruption et interdit formellement que tout membre de sa direction, tout membre de son personnel fixe ou temporaire, tout prestataire de services ou fournisseurs se livrent à des pratiques relevant de la corruption. Tout collaborateur ayant une attitude contraire à la politique anti-corruption est passible d'une sanction disciplinaire, comme le prévoit le Règlement de travail. Aucun incident en relation avec la corruption n'est à noter pour l'année 2020.



We continue to write our story.
Generation after generation.



VI

Comptes consolidés

Table des matières

102	Bilan consolidé	121	3.4 Comptabilité de couverture
		122	3.5 Contrats de location
		123	3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)
104	État consolidé du résultat global	123	3.7 Immobilisations incorporelles
		124	3.8 Autres actifs
		124	3.9 Dépréciation d'actifs non financiers
		125	3.10 Provisions
106	Tableau consolidé des variations des capitaux propres	125	3.11 Impôts
		126	3.12 Avantages au personnel
		126	3.13 Autres passifs
		127	3.14 Capitaux propres
		127	3.15 Produits et charges d'intérêts
		127	3.16 Dividendes
		127	3.17 Honoraires et commissions
108	Tableau consolidé des flux de trésorerie	128	3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers
		128	3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie
		128	3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées
110	Annexes aux comptes consolidés		
		130	4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers
110	1 – Informations générales		
111	2 – Changements dans les principes et méthodes comptables		
113	3 – Résumé des principes et méthodes comptables	131	5 – Gestion des risques
113	3.1 Principes de consolidation	131	5.1 Introduction – Crise sanitaire Covid-19
113	3.2 Conversion des devises étrangères	132	5.2 Principes généraux
114	3.3 Instruments financiers	133	5.3 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test
		133	5.4 Risque de liquidité (section non audité)
		138	5.5 Risque de marché (section non audité)
		141	5.6 Risque de crédit
		156	5.7 Risque de gestion de fortune
		156	5.8 Risque opérationnel

156 **5.9** Gestion du capital

158 **6 – Périmètre de consolidation**

158 **6.1** Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2020

159 **6.2** Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2020

159 **6.3** Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

159 **6.4** Filiales immobilières non consolidées

160 **6.5** Informations par pays

161 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

161 **7.1** Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

161 **7.2** Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

162 **7.3** Instruments de couverture

169 **7.4** Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

171 **7.5** Actifs financiers évalués au coût amorti

174 **7.6** Immobilisations corporelles

177 **7.7** Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

179 **7.8** Participations dans les entreprises mises en équivalence

180 **7.9** Autres actifs

180 **7.10** Passifs financiers détenus à des fins de transaction

180 **7.11** Dettes envers les établissements de crédit

181 **7.12** Dettes envers la clientèle

182 **7.13** Provisions

185 **7.14** Autres passifs

185 **7.15** Impôts

187 **7.16** Capitaux propres

188 **7.17** Juste valeur des instruments financiers

192 **7.18** Compensation des actifs et passifs financiers

194 **7.19** Transferts des actifs financiers

195 **7.20** Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

197 **8 – Annexes relatives au compte de résultats global consolidé**

197 **8.1** Produits et charges d'intérêts

197 **8.2** Dividendes perçus

198 **8.3** Commissions perçues et versées

199 **8.4** Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

199 **8.5** Résultat net sur la comptabilité de couverture

200 **8.6** Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

200 **8.7** Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

200 **8.8** Autres résultats opérationnels nets

201 **8.9** Frais de personnel

201 **8.10** Frais généraux et administratifs

202 **8.11** Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

202 **8.12** Dépréciations nettes sur actifs

202 **8.13** Charge d'impôts

203 **8.14** Autres éléments du résultat global

205 **9 – Droits et engagements**

205 **9.1** Actifs en dépôt à découvert

205 **9.2** Droits et engagements de crédit

205 **9.3** Garanties données et reçues

206 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

206 **10.1** Autres avantages à long terme

206 **10.2** Avantages postérieurs à l'emploi

211 **10.3** Paiements en actions

212 **11 – Parties liées**

215 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

216 **Émoluments du commissaire**

217 **Rapport du commissaire**

Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	2.300.923	2.186.892
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	264.659	163.450
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		224.810	118.561
Autres actifs financiers		39.849	44.889
Instruments financiers de couverture	7.3	45	2.523
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	1.354.780	825.348
Instruments de capitaux propres		9.626	8.804
Instruments de dette		1.345.154	816.544
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	4.111.681	4.539.247
Prêts et créances sur les établissements de crédit		27.338	104.399
Prêts et créances sur la clientèle		2.037.443	2.186.491
Instruments de dette		2.046.900	2.248.357
Immobilisations corporelles	7.6	113.329	124.156
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	330.592	348.671
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	4.026	3.615
Actifs d'impôts courants		11.352	7.475
Actifs d'impôts différés	7.15	11.684	7.214
Autres actifs	7.9	180.458	154.538
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	108.937	115.056
Total de l'actif		8.792.466	8.478.185

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Passif			
Dettes		7.853.372	7.580.491
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	226.270	144.459
Instruments financiers de couverture	7.3	77.672	48.405
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	685.901	93.959
Dettes envers la clientèle	7.12	6.564.543	6.977.447
Provisions	7.13	52.257	46.182
Passifs d'impôts courants		18.402	24.352
Passifs d'impôts différés	7.15	4.094	5.152
Autres passifs	7.14	147.462	155.731
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	76.771	84.804
Capitaux propres		939.094	897.694
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.366	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	508.216	488.028
Réserves de réévaluation	7.16	-11.117	-12.473
Actions propres (-)	7.16	-49.627	-49.627
Résultat net de la période	7.16	40.044	20.188
Intérêts minoritaires		0	0
Total du passif		8.792.466	8.478.185

État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Produits d'intérêts	8.1	47.263	50.411
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		46.907	49.369
Charges d'intérêts	8.1	-29.477	-36.025
Dividendes	8.2	2.756	2.941
Commissions perçues	8.3	543.821	528.188
Commissions versées	8.3	-131.365	-126.540
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	25.892	34.360
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	657	-2.438
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	1.256	3.561
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	-356	-249
Autres résultats opérationnels nets	8.8	8.240	21.860
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		553	4.535
Produit net		469.240	480.604
Frais de personnel	8.9	-209.386	-204.133
Frais généraux et administratifs	8.10	-171.364	-170.261
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-33.735	-33.608
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-1.319	-31.903
<i>Actifs financiers</i>		987	-6.476
<i>Actifs non financiers</i>		-2.306	-25.427
Résultat avant impôts		53.435	40.699
Charge d'impôts	8.13	-13.391	-20.511
Bénéfice net		40.044	20.188
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	-216	3.842
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	750	-1.321
Total des autres éléments du résultat global¹ ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net		534	2.521
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	742	1.459
Écarts de conversion	8.14	80	763
Total des autres éléments du résultat global¹ qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net		822	2.222
Résultat global total		41.400	24.931

(1) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice net attribuable aux		40.044	20.188
actionnaires de la société mère		40.044	20.188
intérêts minoritaires		0	0
Résultat global total attribuable aux		41.400	24.931
actionnaires de la société mère		41.400	24.931
intérêts minoritaires		0	0

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation
Solde au 31.12.2018	34.212	417.369	478.677	-16.140
Transactions sur actions propres	0	-3	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	56.764	0
Dividendes versés	0	0	-47.325	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-1.321
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	1.459
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	3.842
Autres mouvements	0	0	-88	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2019	34.212	417.366	488.028	-12.160
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	20.188	0
Dividendes versés	0	0	0	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	750
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	742
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	-216
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2020	34.212	417.366	508.216	-10.884

(en milliers EUR)

Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
-1.076	-44.632	56.764	925.174	659	925.833
0	-4.995	0	-4.998	0	-4.998
0	0	-56.764	0	0	0
0	0	0	-47.325	0	-47.325
0	0	0	0	-659	-659
0	0	20.188	20.188	0	20.188
0	0	0	-1.321	0	-1.321
0	0	0	1.459	0	1.459
0	0	0	3.842	0	3.842
0	0	0	-88	0	-88
763	0	0	763	0	763
-313	-49.627	20.188	897.694	0	897.694
0	0	0	0	0	0
0	0	-20.188	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	40.044	40.044	0	40.044
0	0	0	750	0	750
0	0	0	742	0	742
0	0	0	-216	0	-216
0	0	0	0	0	0
80	0	0	80	0	80
-233	-49.627	40.044	939.094	0	939.094

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice net		40.044	20.188
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :		55.234	63.731
Impôts et impôts différés	8.13	13.391	20.511
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		-474	-4.535
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	-46
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	36.190	62.051
Variations des provisions	7.13	5.981	-18.211
Pertes (gains) nets sur investissements		22	-143
Autres ajustements		124	4.104
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		-163.865	169.805
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		-103.878	72.750
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		-527.806	63.215
Prêts et créances évalués au coût amorti		244.720	-182.119
Prêts et titres disponibles à la vente		0	0
Autres actifs		-31.323	-46.252
Instruments financiers de couverture		31.744	32.043
Passifs détenus à des fins de transaction		81.811	8.020
Dettes envers les établissements de crédit		590.554	14.817
Dettes envers la clientèle		-345.833	92.803
Autres passifs		-74.809	114.528
Impôts payés sur le résultat		-29.045	-32.623
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		-68.587	221.101
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	0	-187
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	0	824
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		-3.947	-17.759
Vente d'immobilisations (in)corporelles		165	3.721
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-311.598	-1.250.868
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		519.624	404.939

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		204.244	-859.330
Dividendes payés		0	-47.325
Achat ou vente d'actions propres		0	-4.998
Autres financements ¹		-11.857	-11.767
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-11.857	-64.090
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)		43	2.126
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		123.843	-700.193
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2.222.780	2.922.973
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2.346.623	2.222.780

Informations complémentaires

Intérêts perçus		74.441	91.567
Dividendes perçus		2.756	2.941
Intérêts versés		-57.084	-78.137

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

		2.346.623	2.222.780
Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	1.937.348	1.831.487
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	381.955	363.207
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	27.320	28.086
Dont indisponible		0	0

Les flux de trésorerie liés aux *actifs et passifs non courants destinés à être cédés* (voir annexe 7.20) sont présentés avant l'application de l'IFRS 5.

(1) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

Annexes aux comptes consolidés

1 – Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2020 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application. C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

2 – Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8 'Définition du terme « significatif » ;
- Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 'Réforme des taux d'intérêt de référence' ;
- Amendements à l'IFRS 3 'Définition d'une entreprise'.

Les amendements relatifs à la réforme des taux d'intérêt de référence modifient de manière temporaire certaines exigences concernant la comptabilité de couverture de sorte à contrer l'effet que pourrait susciter l'incertitude causée par cette réforme avant la transition vers d'autres taux d'intérêt. Ces modifications ont engendré des obligations d'information additionnelles qui sont reprises à l'annexe 7.3 (Instruments de couverture) des comptes annuels.

Les amendements à la norme IFRS 3 modifient et complètent la définition d'une entreprise. La nouvelle définition et ses directives d'application visent à aider à déterminer si l'acquisition d'un ensemble d'actifs doit être qualifiée d'entreprise ou s'il s'agit de l'acquisition simultanée d'actifs ne formant pas une entreprise. Pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit inclure, au minimum, des entrées et un processus de fond qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer des sorties. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam, mais pourraient en avoir sur les périodes futures si le groupe devait conclure des regroupements d'entreprises.

L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) en date du 31 décembre 2020, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Amendements à l'IFRS 16 'Allègements de loyer liés à la COVID-19', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} juin 2020 ou après cette date ;
- Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 'Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date ;
- Modifications d'IFRS 4 'Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 Contrats d'assurance', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date.

DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS

PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Modifications d'IAS 1 'Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (2018-2020)', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
- Modifications d'IFRS 3 'Référence au Cadre Conceptuel', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 16 'Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 37 'Contrats déficitaires - Coûts d'exécution du contrat', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
- IFRS 17 'Contrats d'assurance', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date.

Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 liées à la réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2) règlent certains problèmes découlant du remplacement du taux d'intérêt de référence existant par les taux d'intérêt alternatifs et mettent en place des exigences informatives supplémentaires. Les principaux allègements prévus par les modifications de la phase 2 sont les suivants :

- Changement de base de détermination des flux de trésorerie contractuels : la réforme permet d'ajuster le taux d'intérêt effectif de l'instrument pour refléter le changement du taux

de référence plutôt que le reconnaître en tant que profit ou perte immédiat ;

- Comptabilité de couverture : la plupart des relations de couverture directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence pourront se poursuivre. Cependant, cela pourra engendrer une inefficacité supplémentaire.

Afin de gérer la transition vers les taux d'intérêt alternatifs, la Banque a mis en place un groupe de travail pour analyser les principaux éléments touchés par cette réforme, notamment l'identification des contrats impactés par la transition, les modifications des contrats concernés, la mise à jour des systèmes d'information, la gestion du risque et les potentiels effets sur la comptabilité de couverture.

La Banque a également mis en place une politique interne qui décrit les règles générales à suivre en cas d'événement lié à la réforme des taux d'intérêt de référence (modification de la méthodologie de calcul, décommissionnement d'un indice de référence, suspension temporaire d'un indice de référence, ...). Celle-ci est complétée par un ensemble de procédures qui décrivent les flux opérationnels pour chaque service ou activité.

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications de la phase 2 sur nos états financiers consolidés.

Pour les autres textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

3 – Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par 'gains et pertes comptabilisés en fonds propres', ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

3.1 Principes de consolidation

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme

étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

3.2 Conversion des devises étrangères

CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise étrangère sont considérés comme des actifs et passifs

de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres. En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

3.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;

- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des

remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts

non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels. Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle et généralement plus faibles en fréquence et en volume. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :
 - les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
 - les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes) ;

ou

- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles à l'atteinte de son objectif. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs. Ils concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait, Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si

l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées. Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats. La seule exception à ce principe concerne les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats pour lesquels les variations de la juste valeur attribuables à la variation du risque de crédit associé à ce passif doivent être présentées en autres éléments du résultat global (sauf si Banque Degroof Petercam estime qu'une telle présentation scindée créerait ou aggraverait une inadéquation comptable en résultat). Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'non-performing') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la

comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le

niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;
- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment.

Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant

compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi

valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables. La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment).

L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultats comme un dérivé autonome.

Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.9 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus

conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

3.3.10 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Le traitement comptable des opérations de couverture

dépend de leur classification dans les catégories suivantes :

COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur du dérivé ou de l'instrument de couverture non dérivé désigné et qualifié dans une relation de couverture en juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie est différée dans une rubrique spécifique des capitaux propres en 'réserves de réévaluation'. La partie inefficace des variations de juste valeur est comptabilisée directement au compte de résultats.

Les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés en résultat et comptabilisés en produits ou charges au fur et à mesure que l'instrument couvert impacte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue ou si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, les montants cumulés stockés en capitaux propres sont maintenus en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue affecte le résultat. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, ces montants sont immédiatement comptabilisés en résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

La couverture d'investissement net dans une entité étrangère suit les mêmes principes comptables que la couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes inscrits en fonds propres sont transférés en résultat lors de la cession ou liquidation de l'activité à l'étranger.

3.5 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une

partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (≤ 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de

location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement.

Est considéré comme contrat de location-financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur. Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement

attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent

principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS. Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire. Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être

dépréciés. Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires. Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'un actif non financier est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé

pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation.

Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'. Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

3.11 Impôts

IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents. Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans

la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

3.12 Avantages au personnel

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et la directive européenne CRD IV en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur.

Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des

régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès.

L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. Les différents calculs sont également réalisés par un actuaire indépendant.

AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES

Lorsque des options sur actions sont octroyées à la direction et à certains employés, le coût des services rendus est déterminé par rapport à la juste valeur des options sur actions et est comptabilisé progressivement sur la période d'acquisition des droits correspondant à la période de services rendus.

Dans le cadre de plans prévoyant un règlement en actions, la juste valeur utilisée est celle définie lors de l'acceptation finale des bénéficiaires. Par contre, le nombre d'options est mis à jour afin de tenir compte uniquement de celles qui seront probablement exercées. Conformément à l'IFRS 2, seuls les plans d'options sur actions prévoyant un règlement en actions émis après le 7 novembre 2002 sont pris en considération. La charge issue de ce traitement est prise en compte de résultats avec comme contrepartie les fonds propres.

Pour les plans prévoyant un règlement en espèces, la juste valeur est recalculée à chaque clôture en tenant compte des données de marché et du nombre d'options exerçables. La charge issue de cette réévaluation est prise en compte de résultats avec comme contrepartie la comptabilisation d'une dette.

3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

3.14 Capitaux propres

FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs

financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit. Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux. Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie

concernant les investissements ou le financement. Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champs d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués

selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.

5 – Gestion des risques

5.1 Introduction – Crise sanitaire Covid-19

Pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19 survenue en mars 2020, la Banque Degroof Petercam a adapté son organisation afin de protéger la santé de son personnel, tout en sauvegardant les biens de ses clients et le fonctionnement de ses activités.

Dès la mise en œuvre des premières mesures de confinement, le Groupe a immédiatement activé ses processus de télétravail - déjà largement opérationnels avant la crise - assurant ainsi une totale continuité opérationnelle et informatique. Pendant cette période de confinement, le Groupe surveille étroitement et quotidiennement les différents risques auxquels il est exposé (Liquidité, Marché, Crédit, Gestion d'actifs, ...). Le Comité de Direction et le Conseil d'administration sont régulièrement informés de toute évolution.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a démontré sa faible exposition aux risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables.

Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment du respect de la recommandation de la BCE en matière de réduction de distribution du dividende et de la résilience de nos résultats.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par la crise actuelle, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des Crédits à la clientèle.

Étant donné les spécificités de l'activité de crédit de la Banque (crédits garantis par des portefeuilles d'investissement, aussi appelés « crédits Lombards »), le niveau de collatéralisation d'une grande partie des dossiers de crédits octroyés par la Banque a été directement impacté par la chute des marchés boursiers survenue à la fin du 1er trimestre 2020 ayant généré une hausse matérielle des appels de marge auprès des clients. Cependant, la plupart de ces appels de marge furent rapidement honorés, ce qui permit de retrouver des niveaux de collatéralisation confortables et d'éviter de devoir procéder à la réalisation des portefeuilles gagés.

La Banque reste extrêmement attentive à la crise actuelle causée par la pandémie Covid-19. Depuis mars dernier, la Banque a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en difficulté financière dans le contexte actuel de cette pandémie.

La Banque ne fournit pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis par exemple (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits hypothécaires restent également limités au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée (16% du portefeuille total de crédits au 31/12/2020) et la banque n'accorde que très peu de crédits sans aucune sûreté (seulement 3,4% du portefeuille total au 31/12/2020).

A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison de la pandémie, et elle n'a émis aucun crédit qualifiant aux mesures publiques de moratoire de paiement.

En termes de revenus, l'impact initial de la crise COVID sur les chiffres de Corporate Finance a été important avec des revenus de 1,5 M€ au premier trimestre, suivi d'une légère reprise avec des revenus de 4,7 M€ et 5,2 M€ respectivement au deuxième et au troisième trimestre et enfin le résultat exceptionnel du quatrième trimestre à 14,0 M€. Il en résulte que les revenus de Corporate Finance pour l'exercice 2020 s'élèvent à 25,3 millions d'euros, soit 6,7 millions d'euros de moins que pour l'exercice 2019.

Cette baisse des revenus de Corporate Finance a été compensée par les résultats exceptionnels de Global Markets (principalement des revenus basés sur des transactions Buy-Side) avec des revenus de 65,1 millions d'euros pour l'exercice 2020, soit +18,9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019.

Les revenus basés sur les actifs de la banque privée, de la gestion d'actifs et des services d'actifs ont également montré une bonne résilience à la crise avec, au niveau agrégé, un montant réalisé de 363,7 millions d'euros, soit +1,6 million d'euros par rapport à l'exercice 2019.

En conclusion, l'effet de la crise sanitaire sur le profil de risque de la Banque a été limité au cours de l'année 2020. Il n'en reste pas moins que la Banque reste attentive à l'évolution de la situation et aux impacts potentiels sur la gestion des risques en cas de crise accrue et prolongée

5.2 Principes généraux

La politique de gestion des risques du groupe est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le comité des risques et le conseil d'administration. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité Almac est responsable pour le groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité des crédits est responsable de l'octroi des nouvelles lignes de crédits et des nouvelles limites (sur opérations de marché) aux contreparties non financières. Il assure également la révision des lignes de crédits et limites existantes. Les nouvelles (ou renouvellement de) lignes de crédits de plus de 10.000.000 d'euros sont approuvées par le comité des crédits Groupe.
- Le comité limites est responsable pour le groupe de l'octroi des nouvelles limites, pour tout type de produit, aux contreparties bancaires, institutionnelles et corporates. Il assure également la révision régulière des limites existantes.
- Le comité des risques opérationnels surveille l'adéquation du risque opérationnel effectivement pris par la Banque et s'assure que des mesures appropriées sont prises pour opérer selon l'appétit pour le risque défini.
- L'internal risk committee est responsable du suivi du risque de marché des cinq desk d'intermédiation, du suivi du ratio CET 1, du suivi des expositions Grand risques et d'approuver chaque investissement réalisé dans le « portefeuille Accompagnement ».

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Operational Risk Management et Financial Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune et opérationnels.

5.3 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

En décembre 2014, la Banque Degroof Petercam a été ajoutée à la liste des banques significatives au niveau européen par la Banque Centrale Européenne. Banque Degroof Petercam est depuis soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE.

La Banque a dès lors été soumise à l'exercice de 'comprehensive assessment' durant l'année 2015.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires ont bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Depuis 2015, la Banque n'a plus été soumise à l'AQR, mais est soumise aux exercices de Stress Test. Elle a participé au « Full » Stress Test en 2018 (EBA Stress Test) et au Stress Test de liquidité en 2019 (LiST). Un « Full » Stress Test a débuté en 2020 mais a été stoppé et reporté à 2021 par l'EBA, en raison de la crise sanitaire, pour permettre aux banques de donner la priorité à la continuité opérationnelle de l'activité.

Concernant le « Full » Stress test 2018, celui-ci a été effectué sur base des données au 31 décembre 2017. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter. L'objectif de l'exercice était d'avoir une vue d'ensemble de la résistance du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne.

Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP Banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/pr/date/2019/html/ssm.pr190201~6114ab7593.en.html> mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Nos résultats sont dans la norme des résultats de notre groupe de référence. Malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, ils démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa profitabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

Par ailleurs, l'exercice de stress-test de liquidité—auquel toutes les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019—a confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême. Cela confirme notre très forte liquidité.

5.4 Risque de liquidité (section non auditée)

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au groupe un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de Trésorerie des salles des marchés de Bruxelles et Luxembourg, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les stress test réglementaires de Bâle III (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du groupe. Depuis octobre 2015, la base de dépôts a été renforcée grâce à la fusion entre Banque Degroof et Petercam ;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (83%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers¹. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires² :

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(en milliers EUR)

31.12.2020	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers					
Créances sur les établissements de crédit ¹	2.301.027	27.339	0	0	40
Créances sur la clientèle	176.969	209.917	282.787	957.948	471.510
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	1.921.281	274.380	863.017	341.387
Dérivés	0	8.470	18.204	24.822	3.521
<i>IRS</i>	0	8.470	18.204	24.822	3.521
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0
<i>Dérivés de change</i>	0	0	0	0	0
Total Actif	2.477.996	2.167.007	575.371	1.845.787	816.458
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit	42.619	44.092	601.303	0	16.060
Dettes envers la clientèle	6.314.708	155.755	31.935	0	0
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Dérivés	0	17.837	32.712	95.265	14.618
<i>IRS</i>	0	17.837	32.712	95.265	14.618
<i>Autres dérivés de taux</i>	0	0	0	0	0
<i>Dérivés de change</i>	0	0	0	0	0
Garanties émises		93.031			
Lignes de crédit confirmées		263.622			
Total Passif	6.357.327	574.337	665.950	95.265	30.678
Gap de liquidité	-3.879.331	1.592.670	-90.578	1.750.522	785.780
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	2.854.191	-1.741.902	-196.503	-650.366	-265.419
Gap de liquidité corrigé	-1.025.140	-149.232	-287.081	1.100.156	520.361

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/20 ventilé par maturité. Grâce à des actifs très liquides (notamment 1,9 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale, ainsi que 2,9 milliards EUR d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la banque centrale, soit un total de 4,8 milliards EUR pour ces 2 postes), la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle (dont le total s'élevait à 6,3 milliards EUR pour la partie 'à vue' au 31/12/20).

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2019	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers					
Créances sur les établissements de crédit ¹	2.156.811	56.569	0	2	69.743
Créances sur la clientèle	241.574	179.955	354.214	1.049.949	435.131
Obligations et autres titres à revenu fixe		1.705.532	194.055	953.264	223.100
Dérivés	0	3.146.149	236.735	24.683	12.658
IRS	0	6.575	20.026	24.683	12.658
Autres dérivés de taux		0	0	0	0
Dérivés de change	0	3.139.574	216.709	0	0
Total Actif	2.398.385	5.088.205	785.004	2.027.898	740.632
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit	53.670	38.473	1.945	0	0
Dettes envers la clientèle	6.391.679	404.772	43.020	1.878	0
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Dérivés	0	3.152.162	244.009	68.227	17.403
IRS	0	12.347	27.572	68.227	17.403
Autres dérivés de taux		0	0	0	0
Dérivés de change	0	3.139.815	216.437	0	0
Garanties émises		130.210			
Lignes de crédit confirmées		377.230			
Total Passif	6.445.349	4.102.847	288.974	70.105	17.403
Gap de liquidité	-4.046.964	985.358	496.030	1.957.793	723.229
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	2.689.869	-1.323.180	-270.134	-907.654	-188.900
Gap de liquidité corrigé	-1.357.095	-337.822	225.896	1.050.139	534.329

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre de l'activité Bond Lending ou dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB_2015_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs médianes des quatre trimestres de l'année qui sont présentées.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non :

(en milliers EUR)

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
31.12.2020				
Actifs du groupe Degroof Petercam	307.728		8.529.010	
dont les instruments de capitaux propres		0	57.420	57.420
les titres de créance	111.943	111.943	3.138.930	3.138.930
les autres actifs	0		923.517	
31.12.2019				
Actifs du groupe Degroof Petercam	299.587		8.407.668	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	27.040	27.991
les titres de créance	171.023	172.580	2.586.007	2.526.504
les autres actifs	0		825.358	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
31.12.2020		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		251.088
dont les instruments de capitaux propres		-
les titres de créance		-
les autres actifs		251.088
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		
31.12.2019		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		372.295
dont les instruments de capitaux propres		33.677
les titres de créance		137.650
les autres actifs		200.968
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées est reprise dans le tableau ci-dessous.

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
31.12.2020		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	159.156	223.949
31.12.2019		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	119.952	97.055

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

5.5 Risque de marché (section non auditée)

5.5.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

5.5.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du groupe. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la Banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt. Le résultat du choc le plus pénalisant s'élève à 7,1%. Comme demandé dans la directive, ce ratio tient compte des engagements de la Banque vis-à-vis des Fonds de Pension.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2% s'élevait à :

	(en milliers EUR)	
	2020	2019
Au 31.12	33.202	35.089
Moyenne de la période	34.318	37.293
Maximum de la période	40.264	45.724
Minimum de la période	28.606	31.808

Ce tableau montre qu'en 2020, le risque de taux sur le bilan a diminué suite à la mise-à-jour des hypothèses sur la durée des comptes courants.

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP) avant prise en compte de l'hypothèse de durée du passif.

	(en milliers EUR)	
	2020	2019
Au 31.12	-352	-219
Moyenne de la période	-256	-221
Maximum de la période	-357	-246
Minimum de la période	-209	-196

	(en milliers EUR)	
	2020	2019
Au 31.12		
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	16.378,41	35.765,81
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	-33.201,94	-35.088,73
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-14.522,64	-19.425,91
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	5.294,89	7.115,92

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS).

À l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

5.5.3 Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2020		2019	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	866	6,42	2.100	31
Moyenne de la période	1.193	5,70	2.250	28
Maximum de la période	1.193	1,33	1.025	7
Minimum de la période	2.650	28,69	19.965	451

5.5.4 Risque actions & options

5.5.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traités en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(en milliers EUR)

2020		31.12.2020	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	242	335	136	625
	VAR 99%	10	14	5	24
Risque options	Delta équivalent	119	151	-267	446
	VAR 99%	244	83	34	191

2019		31.12.2019	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	411	784	365	1.723
	VAR 99%	16	40	16	85
Risque options	Delta équivalent	215	84	-339	423
	VAR 99%	51	48	79	29

5.5.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Ce risque a fortement diminué depuis cinq ans étant donné que la majeure partie de ce portefeuille d'actions a été vendue.

Le Portefeuille Legacy est un portefeuille de positions résiduelles créé suite à la création de Degroof Equity. En 2019, l'encours de ce portefeuille a diminué avec les ventes des positions dans les fonds Treetop.

En 2018, a été créé un Portefeuille Accompagnement contenant des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du groupe. Ce portefeuille contient des fonds DPAM.

En 2020, la hausse est expliquée par les investissements dans les fonds composés de dettes convertibles.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	Position (portefeuille Legacy)	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2020	22	29.858	13.665
31.12.2019	303	13.770	13.170

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

Marchés ou indices pertinents ¹	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2020	31.12.2019
Bel 20	10 %	-	-
Autres valeurs belges	10 %	2	30
Autres valeurs européennes	10 %	3.007	1.317
Reste du monde	10 %	1.345	1.377

5.5.5 Risque sur Matières premières

La Banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

5.6 Risque de crédit

5.6.1 Définition du risque de crédit et des dépréciations (impairment)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée ...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe désormais chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question. ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable de l'IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forborne (c'est-à-dire, restructuration d'un d'instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;

d. par symétrie, un retour dans un phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.
La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de l'IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence), un scénario de hausse et un scénario de baisse. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survenance, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée). Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survenance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de l'IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2020, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

Situation au 31.12.2020 (kEUR)	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	390.010		0	0,00%
Phase 1	390.010	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.316.963		15.922	0,69%
Phase 1	2.140.156	92,43%	1.233	0,06%
Classe 1 ou 2	1.190.397	51,38%	5	0,00%
Classe 3 ou 4	547.859	23,65%	82	0,01%
Classe 5 ou 6	243.490	10,51%	580	0,24%
Classe 7 ou 8	77.822	3,36%	403	0,52%
Sans notation interne	80.588	3,54%	163	0,20%
Phase 2	103.070	4,45%	141	0,14%
Classe 9 ou 10	49.621	2,14%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	17.487	0,75%	11	0,06%
Classe 13 ou 14	35.373	1,53%	128	0,36%
Classe 15 ou 16	589	0,03%	2	0,34%
Phase 3	72.367	3,12%	14.548	20,13%
Classe 17	26.166	1,13%	417	1,59%
Classe 18	46.101	1,99%	14.131	30,65%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.392.443		665	0,02%
Phase 1	3.392.651	99,91%	636	0,02%
Phase 2	3.136	0,09%	29	0,91%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	93.031		0	0,00%
Phase 1	92.911	99,87%	0	0,00%
Phase 2	120	0,13%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	17.048		0	0,00%
Phase 1	13.576	79,64%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	3.472	20,36%	0	0,00%

Situation au 31.12.2019 (kEUR)	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	451.516		0	0,00%
Phase 1	451.516	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.572.251		19.519	0,76%
Phase 1	2.467.608	95,93%	1.103	0,04%
Classe 1 ou 2	1.334.371	51,88%	12	0,00%
Classe 3 ou 4	623.132	24,23%	90	0,01%
Classe 5 ou 6	244.617	9,51%	438	0,18%
Classe 7 ou 8	153.001	5,95%	502	0,33%
Sans notation interne	112.487	4,37%	60	0,05%
Phase 2	67.006	2,60%	12	0,02%
Classe 9 ou 10	18.682	0,73%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	14.967	0,58%	1	0,01%
Classe 13 ou 14	30.446	1,18%	5	0,02%
Classe 15 ou 16	2.911	0,11%	6	0,20%
Phase 3	37.638	1,46%	18.404	48,90%
Classe 17	15.086	0,59%	1.241	8,22%
Classe 18	22.551	0,88%	17.163	76,11%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.065.381		480	0,02%
Phase 1	3.063.668	99,94%	450	0,01%
Phase 2	1.713	0,06%	30	1,74%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	99.056		0	0,00%
Phase 1	98.256	99,19%	0	0,00%
Phase 2	800	0,81%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	31.154		0	0,00%
Phase 1	31.154	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier fortement selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.19 et 31.12.20.

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.20 (kEUR)

Probabilité de survenance du scénario de base

Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.20	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.20 (probabilité de survenance de 100%)	0%

Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31/12/20	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31/12/20 (probabilité de survenance de 100%)	0%

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.19 (kEUR)

Probabilité de survenance du scénario de base

Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.19	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.19 (probabilité de survenance de 100%)	0%

Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31/12/19	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31/12/19 (probabilité de survenance de 100%)	0%

En ce qui concerne les créances octroyées sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent plus de 75% des crédits octroyés par la Banque, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survenance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés, les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) que d'une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en terme d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) (kEUR) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.20	Ratio de couverture
16%	16%	1.374		0,06%
68%	16%	1.806	432	0,08%
100%	0%	2.095	720	0,09%
16%	16%	665		0,02%
68%	16%	710	45	0,02%
100%	0%	744	79	0,02%

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) (kEUR) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.19	Ratio de couverture
16%	16%	1.115		0,04%
68%	16%	1.740	626	0,07%
100%	0%	2.246	1.131	0,09%
16%	16%	480		0,02%
68%	16%	576	96	0,02%
100%	0%	657	177	0,02%

5.6.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie

1) EXPOSITIONS AU 31.12.2019 – 31.12.2020

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties au 31.12.20 est largement supérieure aux encours octroyés.

(en milliers EUR)					
31.12.2020	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties éligibles conformément à CRR ¹	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR ¹
Créances sur les établissements de crédit	a	390.010	390.010		
Créances sur la clientèle	b	2.301.065	2.301.065	1.558.644	2.139.976
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-		
<i>Émetteurs publics</i>	e	1.080.611	1.080.611		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	c+e	1.723.538	1.723.538		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	d+e	591.503	591.503		
Actions, part et autres titres à revenu variable		95.605	95.605		
Dérivés		175.082	123.667	51.415	51.415
Hedging		45	45		
Garanties financières émises		93.031	93.031	84.308	84.308
Autres engagements hors bilan		17.048	17.048		

(en milliers EUR)					
31.12.2019	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties éligibles conformément à CRR ¹	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR ¹
Créances sur les établissements de crédit	a	451.516	451.516		
Créances sur la clientèle	b	2.552.732	2.552.732	1.737.339	2.233.579
Obligations et autres titres à revenu fixe		3.104.340	3.104.340		
<i>Émetteurs publics</i>	e	1.050.720	1.050.720		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	c+e	1.621.143	1.621.143		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	d+e	432.477	432.477		
Actions, part et autres titres à revenu variable		31.020	31.020		
Dérivés		101.795	89.203	12.593	12.592
Hedging		2.523	2.523		
Garanties financières émises		99.056	99.056	83.047	83.047
Autres engagements hors bilan		31.154	31.154		

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

(1) Les garanties telles que présentées sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées.

a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2020, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé principalement de comptes à vue, en grande partie sans aucun préavis et, dans une très faible mesure, avec un préavis à très court terme.

b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. Environ 93% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de emploi en trésorerie et correspond à approximativement 63% du total de la trésorerie du groupe réinvesti au 31.12.2020.

Ce portefeuille est constitué quasi exclusivement d'instruments covered bonds avec de très bons ratings.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	(en %) Proportion
AAA	99,8%
AA	0%
A	0,01%
BBB	0,18%
NR	0,01%

d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 210 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 96,8 millions d'euros au 31.12.20 ;
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 5,5 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent.

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

Rating	Proportion (en %)
AAA	31%
AA	1%
A	7%
BBB	32%
BB	4%
B	0%
NR	25%

e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un État de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 6% du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

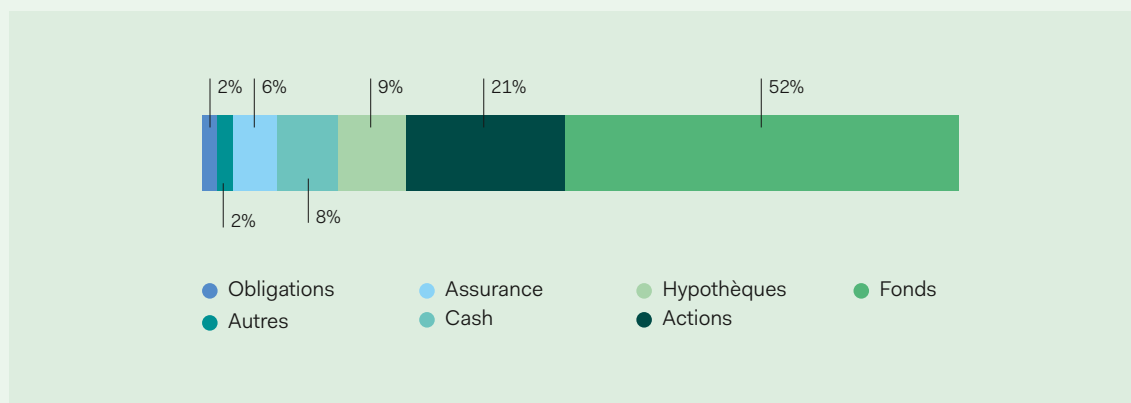
Rating	Proportion (en %)
AAA	45%
AA	47%
A	1%
BBB	6%
NR	1%

Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signés des contrats ISDA.

2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2020

Au 31.12.2020, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :

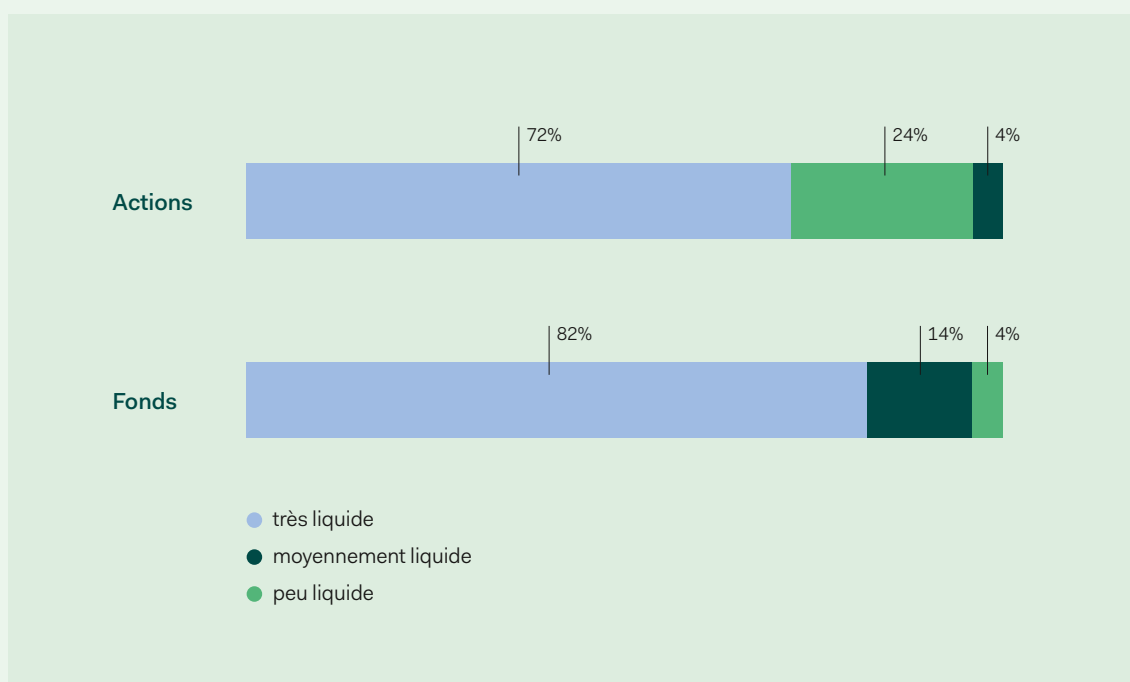


La majeure partie des garanties est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 73% du total des garanties.

En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 67% du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0%.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquide	67%
garanties moyennement liquide	9%
garanties peu liquide	24%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



5.6.3 Exposition par géographie

Au niveau géographique, la Banque a peu d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales. La Banque détient également un portefeuille d'obligations italiennes et espagnoles, mais celles-ci sont à maturité courte (1 à 2 ans).

5.6.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ¹

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

	(en millions EUR)				
	Obligations et autres titres à revenu fixe				
	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Émetteurs publics	Autres émetteurs : banques	Autres émetteurs : sociétés commer- ciales
Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)					
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>		21,70			
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>		4,06			
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>		3,85			
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>		0,62			
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>		0,39			
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>		0,01			
Valeur comptable avant dépréciations		30,63			
Dépréciations		0,01			
Total valeur comptable		30,62			
Actifs dégradés présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)					
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>		0,52			
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>		-			
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>		0,76			
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>		0,00			
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>		0,00			
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>		0,00			
Valeur comptable avant dépréciations		1,28			
Dépréciations		-0,00			
Total valeur comptable		1,28			
Actifs douteux (Phase 3)					
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>		0,00			
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>		1,32			
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>		-			
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>		2,41			
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>		9,84			
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>		23,39			
Valeur comptable avant dépréciations		36,96			
Dépréciations		13,04			
Total valeur comptable		23,92			-

(1) Un seuil de matérialité a été attribué par dossier en terme de solde non payé.

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Créances douteuses	72,267	37,637
Réductions de valeurs actées	-14,548	- 19,259
Créances douteuses après réduction de valeur	57,719	18,378

La hausse du stock de créances douteuses entre le 31.12.19 et le 31.12.20 s'explique essentiellement par des dossiers crédit nécessitant une revue du Compliance et qui présentent pour cette raison un arriéré de paiement d'au moins 90 jours. En date du 31.12.2020, la Banque n'avait pas identifié de dossiers présentant une difficulté financière suite à la crise COVID-19.

Le stock de réductions de valeur comptabilisées est en baisse par rapport à l'année précédente, expliqué d'une part par la clôture de dossiers sans perte pour la Banque ou avec une perte inférieure aux réductions de valeur comptabilisées au cours des années antérieures, et d'autre part par le niveau important des garanties couvrant les dossiers transférés en statut de défaut courant de l'année.

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle ne doit être prise en compte par rapport aux réductions de valeur déjà comptabilisées.

5.6.5 Décomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

5.6.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et

sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement EUR 29 millions de l'encours total des crédits accordés par la Banque au 31 décembre 2020, soit 5 dossiers. Parmi ces EUR 29 millions, 3,6 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde reste performant (pas de solde échu de plus de 90 jours) et/ou est couvert par suffisamment de garanties.

5.7 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du groupe. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le Risk Management du groupe.

5.8 Risque opérationnel

La mission principale de l'équipe 'Operational Risk Management' est d'identifier les différents risques opérationnels auxquels est confrontée la Banque et de s'assurer que ceux-ci sont gérés de manière adéquate.

Pour ce faire, le département veille à analyser les incidents opérationnels rencontrés, à réaliser une cartographie des risques potentiels de la Banque, à vérifier les résultats des contrôles réalisés par la première ligne. Le département veille également à la mise en place de solutions pérennes quand nécessaire.

Parallèlement au suivi des risques, le département est également amené à fournir son avis et conseille la Banque et ses différents métiers dans l'établissement des règles de contrôle interne et dans l'analyse de différents dossiers (nouveaux produits, nouvelles procédures, etc.). Le département veille également à assurer un suivi des risques liés à la continuité de service, ainsi qu'au suivi des prestations de services fournis par des tiers.

5.9 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque répond aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les

risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

(en milliers EUR ; en %)

	31.12.2020	31.12.2019
Fonds propres Tier 1	567.129	535.049
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.679.932	2.746.062
Ratio CRD	21,16%	19,48%
Ratio Tier 1	21,16%	19,48%

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque a diminué légèrement et ce, principalement suite à une diminution du montant des crédits et des engagements de crédit octroyés à la clientèle,
- l'augmentation des fonds propres Tier 1 est justifiée principalement par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire et le résultat de l'exercice 2019 qui n'a pas été distribué.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 21,16% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Ce ratio ne prend pas en considération la quote-part du résultat de l'exercice 2020 qui ne sera pas distribuée. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

6 – Périmètre de consolidation

6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2020

Dénomination	Siège	(en.%) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Finance SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management France SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Établissement de crédit
Banque Degroof Petercam France SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Établissement de crédit
Cobimmo SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Corporate Finance Spain ¹	Avenida Diagonal 464 – 08006 Barcelona	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Place de l'Université 8 – 1205 Genève	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 14 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Industrie Invest SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre entreprise
Banque Degroof Petercam (Suisse) SA	Place de l'Université 8 – 1205 Genève	100	Établissement de crédit
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
3P (L) SARL	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Bank Degroof Petercam Spain, S.A.U. ¹	Plaza del Ayuntamiento 26 - 46002 Valencia	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam, S.G.I.I.C ¹	Avenida Diagonal 464 – 08006 Barcelona	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier

(1) Sociétés destinées à être cédées, voir annexe 7.20

6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2020

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A - 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
BDG & Associés	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 - Canada	45	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 - 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,6	Autre entreprise
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 - 2453 Luxembourg Cloche d'Or	48	Autre établissement financier

6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

La poursuite de la réorganisation des activités et de la simplification des structures du groupe s'est concrétisée par la liquidation des sociétés Guimard Investissement SA, Messine Holding et Petercam Services SA.

Ces changements n'ont pas d'impacts significatifs sur nos états financiers.

En plus de ces opérations, le groupe a procédé à la création d'une nouvelle filiale en Suisse Degroof Petercam Asset Management Suisse, dont l'activité principale sera la commercialisation des fonds du groupe.

6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 120 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer

ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en termes d'activités à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

6.5 Informations par pays

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2020	Belgique	Luxembourg	Espagne	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	289.448	135.360	5.784	30.326	7.769	468.687
Nombre de salariés (en unités)	911	368	59	101	24	1.463
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ⁽¹⁾	1.321	61.923	-4.741	11	-3.326	55.188
Bénéfice (perte) avant impôts	1.321	61.845	-4.741	11	-5.554	52.882
Impôts sur le résultat	1.553	12.158	28	0	-348	13.391
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2019	Belgique	Luxembourg	Espagne	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	307.490	116.633	7.014	34.268	10.664	476.069
Nombre de salariés (en unités)	887	357	58	100	20	1.422
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations)	24.935	44.250	-9.093	1.292	207	61.591
Bénéfice (perte) avant impôts	24.557	42.483	-18.197	-8.338	-4.341	36.164
Impôts sur le résultat	11.131	9.644	139	-316	-87	20.511
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Hors dépréciation sur actifs non financiers.

7 – Annexes relatives au bilan consolidé

7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	3.156	4.208
Soldes auprès des banques centrales	1.935.101	1.835.573
Autres dépôts sur demande	362.672	347.117
Pertes de crédit attendues	-6	-6
Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	2.300.923	2.186.892

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires dont le montant¹ moyen journalier est de EUR 68,2 millions au 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2019 : EUR 67,6 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 362,6 millions au 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2019 : EUR 346,5 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	49.728	16.766
Instruments de dette	1.005	1.257
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	1.005	1.257
Instruments de capitaux propres	48.723	15.509
2. Instruments financiers dérivés	175.082	101.795
Dérivés de change	104.911	20.343
Dérivés de taux d'intérêt	24.736	38.941
Dérivés sur actions	46.592	43.034
CVA/DVA ²	-1.157	-523
Total des actifs détenus à des fins de transaction	224.810	118.561

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrales

(2) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	33.111	38.182
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	2.438	160
Autres actifs financiers	30.673	38.022
2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	6.738	6.707
Total des autres actifs financiers	39.849	44.889

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2020 un total de EUR 130,5 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2019 : EUR 97,6 millions).

7.3 Instruments de couverture

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedged créées avant la mise en place de la

comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt

31.12.2020

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.129.768	45	72.169	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	97.524	0	5.503	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	2.227.292	45	77.672	

Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt

31.12.2019

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	1.760.612	2.523	44.472	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	96.663	0	3.933	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	1.857.275	2.523	48.405	

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 456 milliers (au 31 décembre 2019 : EUR 436 milliers).

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-29.615	-308 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-1.645	-14	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-31.260	-322	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-28.663	-2.595 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-2.188	-69	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-30.851	-2.664	

31.12.2020

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	1.500.498	50.514	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	102.785	4.988	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	1.603.283	55.502	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	709.624	14.960	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	709.624	14.960	

31.12.2019

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	1.371.437	32.859	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	100.448	3.424	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	1.471.885	36.283	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	433.860	4.148	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	433.860	4.148	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
17.673	0
1.631	0
19.304	0
11.178	0
11.178	0

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
23.895	0
2.119	0
26.014	0
2.609	0
2.609	0

Le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

31.12.2020	Durée jusqu'à l'échéance				
	Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt					
Couverture d'instruments de dette					
Montant nominal (en milliers EUR)		32.597	1.072.971	1.024.200	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		1,10%	0,35%	0,15%	
Couverture de prêts					
Montant nominal (en milliers EUR)			43.012	54.512	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré			0,45%	0,55%	
31.12.2019					
	Durée jusqu'à l'échéance				
Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Risque de taux d'intérêt					
Couverture d'instruments de dette					
Montant nominal (en milliers EUR)			741.512	1.019.100	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré			0,25%	0,23%	
Couverture de prêts					
Montant nominal (en milliers EUR)			25.512	71.151	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré			0,27%	0,62%	

Banque Degroof Petercam a recours à des contrats de taux d'intérêt pour la couverture de la juste valeur. Certains instruments de couverture désignés pour la gestion de ces risques qui font référence aux taux IBOR¹, seront touchés par la réforme IBOR du fait de l'élaboration de taux alternatifs d'ici la fin de 2021 ou après.

Le tableau suivant montre le nominal des instruments de couverture fondés sur les taux IBOR qui arriveront à maturité après 2021 et qui seront touchés par la réforme IBOR :

(en milliers EUR)	
31.12.2020	
Valeur nominal	
Contrats dérivés de taux d'intérêt	85.568
<i>Libor en dollar américain</i>	<i>85.568</i>

(1) IBOR = Interbank Offered Rate

7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de dette	1.345.154	816.544
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	487.323	204.510
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	857.831	612.034
Instruments de capitaux propres	9.626	8.804
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.354.780	825.348

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Juste valeur phase 1	1.342.018	816.544
Dépréciations phase 1	-247	-157
Juste valeur phase 2	3.136	0
Dépréciations phase 2	-29	0
Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.345.154	816.544
Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-276	-157

	(en milliers EUR)			
	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2018	-252	-228	0	-480
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-51	0	0	-51
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	185	171	0	356
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	18	0	0	18
Transfert depuis la phase 2 vers la phase 1	-57	57	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2019	-157	0	0	-157
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-53	0	0	-53
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	21	0	0	21
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-60	-27	0	-87
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	2	-2	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	-247	-29	0	-276

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Hébergement et restauration	1.397	0
Activités immobilières	2.649	0
Activités financières et assurances	4.671	937
Electricité et gaz	908	0
Autres	1	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	9.626	937

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Hébergement et restauration	1.748	0
Activités immobilières	1.715	0
Activités financières et assurances	4.611	1.873
Electricité et gaz	716	0
Autres	14	0
Solde à la clôture du 31.12.2019	8.804	1.873

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	49	0	0
Activités financières et assurances	1	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	50	0	0

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Activités immobilières	53	0	0
Activités financières et assurances	845	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2019	898	0	0

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2020 un total de EUR 1.062,7 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2019 : EUR 707,6 millions).

7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à terme	0	25.000
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	50.039
Garanties	27.311	28.086
Autres	27	1.274
Dépréciations	0	0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	27.338	104.399

(en milliers EUR)

	Actifs financiers interbancaires sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers interbancaires avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers interbancaires dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2018	-7	0	0	-7
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	7	0	0	7
Solde à la clôture du 31.12.2019	0	0	0	0
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	0	0	0	0
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	0	0	0	0

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 27,3 millions au 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2019 : EUR 28,1 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable avant dépréciations	2.053.341	2.205.750
Avances en compte courant	327.340	405.931
Effets de commerce	18	21
Prêts hypothécaires	65.506	92.837
Prêts à terme	1.650.667	1.689.409
Prêts subordonnés	1.154	1.571
Autres	8.656	15.981
Dépréciations (IFRS 9)	-15.898	-19.259
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.037.443	2.186.491

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.883.069	2.106.250
Dépréciations phase 1	-1.212	-1.074
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	98.005	62.186
Dépréciations phase 2	-138	-25
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	72.267	37.314
Dépréciations phase 3	-14.548	-18.160
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.037.443	2.186.491

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2018	-1.537	-145	-15.940	-17.622
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-525	-1	-290	-816
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	495	107	883	1.485
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	490	-22	-3.350	-2.882
Transfert vers la phase 1	-29	29	0	0
Transfert vers la phase 2	16	-16	0	0
Transfert vers la phase 3	10	23	-33	0
Diminution suite à la décomptabilisation	0	0	11	11
Ecart de change et autres mouvements	-3	0	314	311
Transfert vers actifs détenus pour la vente	9	0	245	254
Solde à la clôture du 31.12.2019	-1.074	-25	-18.160	-19.259
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-150	-49	-69	-268
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	180	6	5.499	5.685
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-174	-50	-655	-879
Transfert vers la phase 1	-6	6	0	0
Transfert vers la phase 2	15	-15	0	0
Transfert vers la phase 3	3	1	-4	0
Variation dues aux modifications sans décomptabilisation	0	-12	0	-12
Diminution suite à la décomptabilisation	0	0	1.656	1.656
Ecart de change et autres mouvements	-2	0	-2.735	-2.737
Transfert vers actifs détenus pour la vente	-4	0	-80	-84
Solde à la clôture du 31.12.2020	-1.212	-138	-14.548	-15.898

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2020 un total de EUR 1.178,3 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2019 : EUR 1.302,7 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable avant dépréciations	2.047.289	2.248.680
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	593.344	846.276
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	1.453.945	1.402.404
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Dépréciations	-389	-323
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	2.046.900	2.248.357

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.047.289	2.246.967
Dépréciations phase 1	-389	-293
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	0	1.713
Dépréciations phase 2	0	-30
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	0
Dépréciations phase 3	0	0
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	2.046.900	2.248.357

	(en milliers EUR)			
	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2018	-183	-48	-2.620	-2.851
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-107	0	0	-107
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	14	1	0	15
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-17	17	0	0
Ecart de change et autres mouvements	0	0	-50	-50
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	2.670	2.670
Solde à la clôture du 31.12.2019	-293	-30	0	-323
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-22	0	0	-22
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	17	0	0	17
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-61	0	0	-61
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 2 vers la phase 1	-30	30	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	-389	0	0	-389

7.6 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	97.559	4.007	3.495	8.268	113.329
Valeur d'acquisition	168.383	17.598	7.437	18.432	211.850
Amortissements et dépréciations cumulés	-70.824	-13.591	-3.942	-10.164	-98.521
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2019	104.652	5.838	4.003	9.663	124.156
Valeur d'acquisition	166.972	17.927	7.337	16.376	208.612
Amortissements et dépréciations cumulés	-62.320	-12.089	-3.334	-6.713	-84.456

7.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	63.017	4.007	3.495	1.327	71.846
Valeur d'acquisition	123.620	17.598	7.437	4.537	153.192
Amortissements et dépréciations cumulés	-60.603	-13.591	-3.942	-3.210	-81.346
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2019	65.853	5.801	4.003	1.727	77.384
Valeur d'acquisition	122.287	17.694	7.337	4.774	152.092
Amortissements et dépréciations cumulés	-56.434	-11.893	-3.334	-3.047	-74.708

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2018	70.093	5.927	4.430	2.735	83.185
Acquisitions	3.132	3.026	494	31	6.683
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	-1.812	-1	-17	-307	-2.137
Amortissements	-4.484	-2.902	-694	-406	-8.486
Réductions de valeur comptabilisées	-1.166	-242	-219	-286	-1.913
Écarts de conversion	90	3	9	4	106
Autres	0	-10	0	-44	-54
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0	-
Solde à la clôture au 31.12.2019	65.853	5.801	4.003	1.727	77.384
Acquisitions	1.432	910	125	191	2.658
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	-
Cessions	0	-23	0	-137	-160
Amortissements	-4.167	-2.573	-648	-311	-7.699
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	-69	-69
Écarts de conversion	7	1	1	1	10
Autres	-36	-48	14	-4	-74
Reclassés comme détenus à la vente	-72	-61	-1	-71	-205
Solde à la clôture au 31.12.2020	63.017	4.007	3.494	1.327	71.845

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 153,9 millions au 31 décembre 2020 (EUR 152,5 millions au 31 décembre 2019). L'estimation de la valeur de marché de la plupart des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m² construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

7.6.2 Contrats de location

7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	34.542	0	6.941	41.483
Valeur d'acquisition	44.763	0	13.895	58.658
Amortissements et dépréciations cumulés	-10.221	0	-6.954	-17.175
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2019	38.799	37	7.936	46.772
Valeur d'acquisition	44.685	233	11.602	56.520
Amortissements et dépréciations cumulés	-5.886	-196	-3.666	-9.748

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2018	44.833	233	7.307	52.373
Augmentations	2.818	0	4.381	7.199
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	-11	-11
Amortissements	-5.886	-196	-3.666	-9.748
Réductions de valeur comptabilisées	-3.593	0	0	-3.593
Écarts de conversion	125	0	0	125
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	502	0	-75	427
Solde à la clôture au 31.12.2019	38.799	37	7.936	46.772
Augmentations	822	6	2.790	3.618
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	0	0
Amortissements	-5.111	-43	-3.682	-8.836
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	32	0	0	32
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	0	0	-103	-103
Solde à la clôture au 31.12.2020	34.542	0	6.941	41.483

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme ne sont pas significatives.

7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrat de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers.

A. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Banque Degroof Petercam a consenti des contrats de sous-location de locaux qui sont qualifiés de location-financement. Ces contrats sont représentés par une créance sur les sous-locataires. Le taux d'actualisation utilisé est celui du contrat de location initial.

En 2020, Banque Degroof Petercam a reconnu un produit d'intérêt tiré de ces contrats de EUR 11.517.

Le tableau suivant présente une analyse des créances locatives en indiquant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture. Sous l'IAS 17, le Groupe n'a pas qualifié de contrat de location-financement en tant que bailleur.

(en milliers EUR)

Contrats de location	Immeubles
<= 1 an	1.326
> 1 an et <= 2 ans	0
> 2 ans et <= 3 ans	0
> 3 ans et <= 4 ans	0
> 4 ans et <= 5 ans	0
> 5 ans	0

B. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Banque Degroof Petercam a conclu quelques contrats de location en tant que bailleur qui sont considérés comme des contrats de location simple. Il s'agit de contrats de location de locaux que la banque a classés en contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les revenus locatifs reconnus par la banque figurent à l'annexe 8.8.

Le tableau ci-après reprend une analyse des échéances des paiements de loyers en présentant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location	Immeubles
<= 1 an	27
> 1 an et <= 2 ans	27
> 2 ans et <= 3 ans	27
> 3 ans et <= 4 ans	27
> 4 ans et <= 5 ans	27
> 5 ans	83

7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	272.363	39.024	4.686	14.519	330.592
Valeur d'acquisition	352.279	153.442	24.625	21.173	551.519
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-114.418	-19.939	-6.654	-220.927
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2019	272.363	51.204	5.373	19.731	348.671
Valeur d'acquisition	352.279	153.377	25.118	21.173	551.947
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-102.173	-19.745	-1.442	-203.276

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce ¹	Logiciels	Autres actifs incorporels ²	Total
Solde à la clôture au 31.12.2018	278.524	74.601	4.614	14.901	372.640
Acquisitions	0	0	2.890	8.220	11.110
Amortissements	0	-12.045	-1.912	-1.385	-15.342
Réductions de valeur comptabilisées	-6.161	-11.535	-194	-2.030	-19.920
Autres	0	0	-25	25	0
Écarts de conversion	0	183	0	0	183
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2019	272.363	51.204	5.373	19.731	348.671
Acquisitions	0	0	1.330	0	1.330
Cessions	0	0	-1.805	0	-1.805
Amortissements	0	-9.990	-1.999	-5.212	-17.201
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	1.805	0	1.805
Réductions de valeur comptabilisées	0	-2.228	0	0	-2.228
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	38	0	0	38
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	-18	0	-18
Solde à la clôture au 31.12.2020	272.363	39.024	4.686	14.519	330.592

FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque a effectué un test de dépréciation des fonds de commerce pour lesquels elle considère qu'il existe des indices de dépréciation de valeur. Au 31 décembre 2020, cela a conduit à réaliser un test de dépréciation sur le fonds de commerce relatif à la fusion avec Petercam concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée en gestion discrétionnaire en Suisse. L'évaluation de ce fonds de commerce a mené à effectuer une réduction de valeur intégrale (EUR 2,2 millions) du solde de la valeur comptable. L'évaluation se fonde sur le même modèle que celui qui a été utilisé lors de la détermination initiale de la valeur de ce fonds de commerce, consistant en une actualisation de flux de trésorerie, sur base de projections de revenus générés par la gestion des capitaux des clients sous gestion, pendant une période d'une durée finie.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions. Par ailleurs, un écart d'acquisition porte sur les activités de Corporate Finance en France.

Pour l'ensemble des écarts d'acquisition, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen

(1) Le solde au 31.12.2020 concerne uniquement les fonds de commerce issus de la fusion avec Petercam en 2015.

(2) Le groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont encore été activés jusqu'à fin septembre 2019.

terme établi par la direction, couvrant la période 2021–2025, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2% correspondant à la croissance prévue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2020 à 7,3% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 7,6% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', à 8,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity' et à 8,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Corporate Finance'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération à la fois des projections plus basses de flux de trésorerie et des taux d'actualisation plus élevés (8,1% pour 'Asset Management & UCIT's', 8,4% pour 'Credits & Structuring', 9,9% pour 'Global Markets & Private Equity' et 9,9% pour 'Corporate Finance').

Les valeurs estimées qui résultent de ces analyses restent supérieures aux valeurs comptables.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable		Méthode retenue pour la valeur recouvrable
	31.12.2020	31.12.2019	
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	224.116	224.116	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	5.480	5.480	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam SA (Financial Markets & Private Equity)	24.550	24.550	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam France SA (Corporate Finance)	18.217	18.217	Valeur d'utilité
Total	272.363	272.363	

(en milliers EUR)

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

Entreprises associées	31.12.2020		31.12.2019	
BDG & Associés	1.201		845	
Stairway to Heaven	-11		-5	
Le Cloître	1.798		1.973	
Arvestar Asset Management SA	200		125	
Amindis SA	838		677	
Total	4.026		3.615	

(en milliers EUR)

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

Entreprises associées	31.12.2020		31.12.2019		Devise
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	
BDG & Associés	2.670	932	1.878	1.549	CAD
Stairway to Heaven	47	-12	59	-11	EUR
Le Cloître	5.350	-521	5.871	10.856	EUR
Arvestar Asset Management SA	8.008	6.129	5.018	3.305	EUR
Amindis SA	2.514	495	2.030	485	EUR

(en milliers EUR)

7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	130.527	111.074
Débiteurs divers	9.477	4.600
Autres actifs	40.454	38.864
Total des autres actifs	180.458	154.538

Les produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance sont principalement composés de commissions à recevoir. Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.

Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9.735	1.834
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	9.735	1.834
2. Instruments financiers dérivés	216.535	142.625
Dérivés de change	101.348	24.225
Dérivés de taux d'intérêt	46.288	50.061
Dérivés sur actions	71.828	70.291
CVA/DVA ¹	-2.929	-1.952
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	226.270	144.459

7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	42.525	53.654
Dépôts à terme	41.595	40.167
Autres dépôts	601.781	138
Total des dettes envers les établissements de crédit	685.901	93.959

La BCE a annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO sont conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire par un soutien du crédit bancaire à

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

l'économie réelle. En décembre 2020, la Banque a emprunté 600 millions d'euros au titre du TLTRO III qui sont repris dans la rubrique « autres dépôts ».

Conformément à l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam applique le taux d'intérêt effectif à ces dépôts. Il s'agit d'un taux variable qui est considéré comme un taux de marché sur base que la Banque centrale européenne a établi un marché spécifique pour les programmes TLTRO. Le taux d'intérêt effectif de ces dépôts correspond au taux nominal applicable le moins favorable pour chaque période de référence. Le changement du taux d'intérêt applicable pour chaque période de taux d'intérêt est perçu comme une modification du taux variable et ce changement est comptabilisé prospectivement.

7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	6.314.802	6.391.679
Dépôts à terme	185.979	445.256
Autres dépôts	63.762	140.512
Total des dettes envers la clientèle	6.564.543	6.977.447

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, au 31 décembre 2020, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2019: EUR 1,5 million).

La rubrique «autres dépôts» reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 43.9 millions de passifs locatifs.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers non actualisés à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)				
Contrats de location au 31.12.2020	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-8.046	-3.229	-	-11.275
> 1 an et <= 5 ans	-15.919	-4.583	-	-20.502
> 5 ans	-19.683	-	-	-19.683

(en milliers EUR)				
Contrats de location au 31.12.2019	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-8.009	-3.320	-39	-11.368
> 1 an et <= 5 ans	-19.884	-4.731	-	-24.615
> 5 ans	-22.547	-	-	-22.547

Le montant pour les immeubles est surévalué du fait qu'il reprend un montant de EUR 3.503 milliers (31 décembre 2019: EUR 3.898 milliers) d'échéance de passifs locatifs reclassés comme détenus à la vente.

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2018	50.167	233	7.307	57.707
Nouveaux contrats	683	0	4.381	5.064
Modifications de contrat	1.538	0	0	1.538
Paiements	-7.922	-196	-3.601	-11.719
Intérêts dus au titre du passif locatif	723	0	27	750
Écarts de conversion	126	0	0	126
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-3.711	0	0	-3.711
Autres	1.047	0	-84	963
Solde à la clôture au 31.12.2019	42.651	37	8.030	50.718
Nouveaux contrats	0	0	2.807	2.807
Modifications de contrat	838	4	0	842
Paiements	-8.127	-45	-3.691	-11.863
Intérêts dus au titre du passif locatif	650	0	26	676
Écarts de conversion	31	0	0	31
Reclassés comme détenus en vue de la vente	780	0	0	780
Autres	0	4	-124	-120
Solde à la clôture au 31.12.2020	36.823	-	7.048	43.871

7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Pensions et autres obligations de prestations définies	32.022	30.776
Autres avantages du personnel à long terme	4.205	6.236
Restructuration	1.377	1.966
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	24	21
Autres provisions	14.629	7.183
Solde à la clôture	52.257	46.182

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

La provision pour restructuration a été constituée en 2015 suite à la réorganisation des activités générée par la fusion des groupes Degroof et Petercam. En 2019, le département Human Ressources a procédé à un recalibrage complet de cette provision. Au cours de l'exercice écoulé, cette provision a fait l'objet d'une utilisation de EUR 0,6 million.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2018	17	2	0	19
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	18	0	0	18
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-10	0	0	-10
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-4	-2	0	-6
Solde à la clôture du 31.12.2019	21	0	0	21
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-7	0	0	-7
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	2	3	0	5
Solde à la clôture du 31.12.2020	21	3	0	24

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour des litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Solde à l'ouverture	7.183	15.904
Dotations aux provisions	8.148	610
Utilisations de provisions	0	-535
Reprises de provisions non utilisées	-698	-8.796
Écarts de conversion	-4	0
Solde à la clôture	14.629	7.183

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques reste cependant inévitablement aléatoire. Une provision couvrant partiellement certains montants en jeu a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2020.

Il est à noter que les assureurs couvrent les paiements supérieurs à la franchise pour certains litiges. Ces montants, à verser par les assureurs en cas d'indemnisation sont comptabilisés en 'Autres résultats opérationnels nets'.

Le 6 juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) qui est en charge de la liquidation suite à la faillite de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, a lancé des poursuites à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« claw-back ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nomines » pour leurs clients. Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les transferts que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers (« feeder funds ») Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces réclamations font partie des

nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs. Les entités de Degroof Petercam concernées, ainsi que de nombreux autres défendeurs, ont déposés des requêtes afin que le Tribunal juge ces actions irrecevables.

Le 29 janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions intermédiaires par lesquelles il a été décidé que le curateur n'était pas autorisé à réclamer des montants perçus à l'étranger par un bénéficiaire étranger. Le curateur a contesté et fait appel contre ces décisions intermédiaires.

Le 25 février 2019, la Cour d'appel américaine a annulé un jugement de juillet 2014 de la Cour de district. Ce jugement antérieur avait statué sur la nature non-extraterritoriale du droit américain des faillites. Par cette annulation, la Cour d'appel a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision de la Cour d'appel a fait l'objet d'un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis introduit par les défendeurs concernés. En juin 2020, la Cour Suprême américaine a déclaré cet appel non recevable. L'arrêt de la Cour d'appel américaine du 25 février 2019 est donc devenu définitif, et pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (claw-back) contre les entités de Degroof Petercam.

Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête du 6 juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

Comme chaque année, la BCE, la BNB et la FSMA ont procédé en 2020 à diverses séries d'inspections au sein du secteur financier — en ce compris auprès de Banque Degroof Petercam — afin d'évaluer la conformité du secteur avec le cadre réglementaire qui lui est applicable. Ces inspections ont amené Banque Degroof Petercam à améliorer et à conformer certaines de ces règles et procédures internes, tâches à laquelle elle s'est attelée en accord avec les demandes des autorités compétentes.

Banque Degroof Petercam continue à mettre en place les actions liées au plan de remédiation à l'issue de l'inspection de la BNB en 2019 sur les procédures de contrôle interne en matière de blanchiment des capitaux. Un statut trimestriel est fourni à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sur les actions entreprises pour améliorer les règles et procédures internes ainsi que pour documenter les dossiers clients. A ce stade, nous n'avons reçu aucun commentaire de la BNB sur ces statuts. À la date du présent rapport, des impacts réglementaires, judiciaires et financiers éventuels, consécutifs aux actions faisant suite aux recommandations émises par les régulateurs, ne peuvent être exclus mais ne peuvent à ce stade être déterminés.

Dans le cadre de cette mise à jour de la documentation des dossiers, Banque Degroof Petercam revoit un certain nombre de situations de clients à qui ont été octroyés des crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Banque Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

L'auditeur de la FSMA a mené des poursuites à l'encontre de la Banque Degroof Petercam pour certains des manquements constatés dans le rapport de l'inspection MiFID menée en 2017-2018. Une transaction a été conclue avec la banque, dont le texte a été publié sur le site de la FSMA. Toutes les actions comprises dans le plan de remédiation convenu avec la FSMA suite à cette inspection ont été exécutées par la banque dans les délais convenus.

Finalement, en ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que

des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Dettes salariales et sociales	49.821	47.409
Charges à payer et produits constatés d'avance	37.159	28.457
Créditeurs divers	24.306	36.307
Passifs liés aux paiements en actions	1.498	1.556
Autres dettes	32.378	38.231
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	2.300	3.771
Total des autres passifs	147.462	155.731

Les créiteurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer ainsi que des taxes diverses.

En ce qui concerne les dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires, comme le prix d'acquisition de ceux-ci est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera encore échelonné jusqu'en 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Solde à l'ouverture	2.062	-3.128
Produit (Charge) au compte de résultats	5.798	6.520
Éléments directement imputés aux fonds propres	-417	-171
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	-712
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	-310
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Impact IFRS 5	-16	0
Impact IFRS 16	0	37
Autres	166	-167
Écarts de change	-3	-7
Solde à la clôture	7.590	2.062

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Actifs d'impôts différés	32.593	25.414
Avantages du personnel	9.896	8.855
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.198	4.172
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	10.117	6.166
Instruments financiers	253	3
Pertes fiscales et autres déductions activées	7.500	5.750
Autres	1.629	468
Passifs d'impôts différés	25.003	23.352
Immobilisations corporelles et incorporelles	12.633	15.583
Provisions pour risques et charges	516	516
Dérivés	0	4
Instruments financiers	11.825	7.206
Autres	29	43
Impôts différés nets	7.590	2.062

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2020 un montant de EUR 3,1 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2019 : EUR 11,5 millions).

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 12 milliers (31 décembre 2019 : EUR 8 milliers) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe applique la consolidation fiscale belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Banque Degroof Petercam ainsi que Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entités bénéficiaires de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 (exercice d'imposition 2021). Cette consolidation a été reconnue dans les comptes des sociétés concernées.

7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.366	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	15.108	15.108
Réserve disponible	93.137	93.137
Autres réserves et report à nouveau	395.560	375.372
Réserves de réévaluation	-11.117	-12.473
Actions propres (-)	-49.627	-49.627
Résultat net de la période	40.044	20.188
Total	939.094	897.694

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice. Au 31 décembre 2020, le groupe Degroof Petercam détient 368.206 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,40% du capital souscrit.

7.17 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	2.300.923	2.300.923	2.186.892	2.186.892
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	264.659	264.659	163.450	163.450
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	224.810	224.810	118.561	118.561
Autres actifs financiers	39.849	39.849	44.889	44.889
Instruments financiers de couverture	45	45	2.523	2.523
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.354.780	1.354.780	825.348	825.348
Instruments de capitaux propres	9.626	9.626	8.804	8.804
Instruments de dette	1.345.154	1.345.154	816.544	816.544
Actifs financiers évalués au coût amorti	4.111.681	4.195.567	4.539.247	4.613.023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27.338	27.351	104.399	103.312
Prêts et créances sur la clientèle	2.037.443	2.121.351	2.186.491	2.261.993
Instruments de dette	2.046.900	2.046.865	2.248.357	2.247.718
Total	8.032.088	8.115.974	7.717.460	7.791.236
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	226.270	226.270	144.459	144.459
Instruments financiers de couverture	77.672	77.672	48.405	48.405
Passifs financiers évalués au coût amorti	7.250.444	7.188.433	7.071.406	7.071.746
<i>Dettes envers les établissements de crédits</i>	<i>685.901</i>	<i>686.174</i>	<i>93.959</i>	<i>94.299</i>
<i>Dettes envers la clientèle</i>	<i>6.564.543</i>	<i>6.502.259</i>	<i>6.977.447</i>	<i>6.977.447</i>
Total	7.554.386	7.492.375	7.264.270	7.264.610

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR**DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES**AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

En 2020, les transferts significatifs entre niveaux de justes valeurs s'expliquent par des corrections effectuées dans le courant de l'année sur la fréquence de valorisation de titres. La fréquence utilisée en 2019 était erronée.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	94.116	163.589	6.954	264.659
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	62.701	162.109	0	224.810
<i>Autres actifs financiers</i>	31.415	1.480	6.954	39.849
Instruments financiers de couverture	0	45	0	45
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.168.671	176.490	9.619	1.354.780
<i>Instruments de capitaux propres</i>	7	0	9.619	9.626
<i>Instruments de dette</i>	1.168.664	176.490	0	1.345.154
Total	1.262.787	340.124	16.573	1.619.484
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8.046	218.224	0	226.270
Instruments financiers de couverture	0	77.672	0	77.672
Total	8.046	295.896	0	303.942

(en milliers EUR)

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	93.411	60.822	9.217	163.450
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	58.179	60.382	0	118.561
<i>Autres actifs financiers</i>	35.232	440	9.217	44.889
Instruments financiers de couverture	0	2.523	0	2.523
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	739.030	77.521	8.797	825.348
<i>Instruments de capitaux propres</i>	7	0	8.797	8.804
<i>Instruments de dette</i>	739.023	77.521	0	816.544
Total	832.441	140.866	18.014	991.321
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	42.953	101.506	0	144.459
Instruments financiers de couverture	0	48.405	0	48.405
Total	42.953	149.911	0	192.864

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
Solde à la clôture au 31.12.2018	10.396	27.870	12.662	50.928
Gains ou pertes reconnus en résultat	510	-283	-1.302	-1.075
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-680	-680
Acquisitions	0	293	0	293
Ventes	-4.990	-24.397	-2.075	-31.462
Transferts vers niveau 3	308	0	0	308
Transferts hors niveau 3	0	-490	192	-298
Solde à la clôture au 31.12.2019	6.224	2.993	8.797	18.014
Gains ou pertes reconnus en résultat	-272	-2.589	0	-2.861
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	50	50
Acquisitions	0	0	820	820
Ventes	0	-293	-48	-341
Transferts vers niveau 3	786	105	0	891
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2020	6.738	216	9.619	16.573

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de la valeur nette comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou

proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	(en milliers EUR) Impact en fonds propres
31.12.2020				
Instruments de capitaux propres	16.357	11.997	-3.369	-991
Instruments de dette	216	108	-108	0
31.12.2019				
Instruments de capitaux propres	8.797	7.718	0	-1.079
Instruments de dette	9.217	4.609	-4.608	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

	(en milliers EUR)			
31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	2.300.923	0	2.300.923
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.750.219	2.354.799	90.549	4.195.567
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	27.351	0	27.351
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.055.926	65.425	2.121.351
Instruments de dette	1.750.219	271.522	25.124	2.046.865
Total	1.750.219	4.655.722	90.549	6.496.490
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	686.174	0	686.174
Dettes envers la clientèle	0	6.502.259	0	6.502.259
Total	0	7.188.433	0	7.188.433

	(en milliers EUR)			
31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	2.186.892	0	2.186.892
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.641.372	2.862.368	109.283	4.613.023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	103.312	0	103.312
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.169.195	92.798	2.261.993
Instruments de dette	1.641.372	589.861	16.485	2.247.718
Total	1.641.372	5.049.260	109.283	6.799.915
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	94.299	0	94.299
Dettes envers la clientèle	0	6.977.447	0	6.977.447
Total	0	7.071.746	0	7.071.746

7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2020	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	175.127	0	175.127
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	175.127	0	175.127
Passifs financiers			
Dérivés	294.207	0	294.207
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	294.207	0	294.207

31.12.2019	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	104.318	0	104.318
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	104.318	0	104.318
Passifs financiers			
Dérivés	191.031	0	191.031
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	191.031	0	191.031

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
48.026	51.415	0	75.686
0	0	0	0
0	0	0	0
48.026	51.415	0	75.686
48.026	65.426	0	180.755
0	0	0	0
0	0	0	0
48.026	65.426	0	180.755

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
10.227	12.593	0	81.498
0	0	0	0
0	0	0	0
10.227	12.593	0	81.498
10.227	20.244	0	160.560
0	0	0	0
0	0	0	0
10.227	20.244	0	160.560

7.19 Transferts des actifs financiers

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam a transféré mais qui n'ont pas été décomptabilisés conformément à l'IFRS 9, sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

Le tableau ci-après donne un aperçu des actifs financiers transférés et des passifs qui y sont associés :

(en milliers EUR)

31.12.2020	Prêts de titres		Opérations de cession-rétrocession	
	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres
Valeur comptable des actifs financiers transférés	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	0	0	0
Actifs financiers évalués au coût amorti	0	0	0	0
Valeur comptable des passifs financiers associés				
Dettes envers les établissements de crédit	n/a	n/a	0	0
Transferts pour lesquels la garantie des passifs associés se limite aux actifs transférés				
Juste valeur des actifs transférés	n/a	n/a	0	0
Juste valeur des passifs associés	n/a	n/a	0	0
Position nette	n/a	n/a	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2019	Prêts de titres		Opérations de cession-rétrocession	
	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres
Valeur comptable des actifs financiers transférés	53.890	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	34.965	0	0	0
Actifs financiers évalués au coût amorti	18.925	0	0	0
Valeur comptable des passifs financiers associés				
Dettes envers les établissements de crédit	n/a	n/a	0	0
Transferts pour lesquels la garantie des passifs associés se limite aux actifs transférés				
Juste valeur des actifs transférés	n/a	n/a	0	0
Juste valeur des passifs associés	n/a	n/a	0	0
Position nette	n/a	n/a	0	0

7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Au cours du dernier trimestre de 2019, la direction de Banque Degroof Petercam a formalisé son plan de cession des entités espagnoles détenues à 100% à savoir :

- Bank Degroof Petercam Spain, S.A.U.
- Degroof Petercam, S.G.I.I.C
- Degroof Petercam Corporate Finance Spain

La signature du SPA de cession a eu lieu le 3 juin 2020.

Au 31 décembre 2020, la clôture de la cession n'était pas encore finalisée (Banque Degroof Petercam devait encore recevoir le feu vert des autorités de contrôle européennes et espagnoles), l'application de la norme IRFS 5 s'est donc poursuivie jusqu'à la date de clôture de la transaction le 25 février 2021.

Au 31 décembre 2020, les actifs et passifs non courants destinés à être cédés ont été évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente et se compose des actifs et passifs suivants (après élimination des montants intra-groupe) :

(en milliers EUR)

	31.12.2019	Mouvement	31.12.2020
Actif			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	9.634	901	10.535
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	910	2.612	3.522
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	910	2.612	3.522
Actifs financiers évalués au coût amorti	107.167	-9.282	97.885
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19.129	2.607	21.736
Prêts et créances sur la clientèle	88.038	-11.889	76.149
Actifs d'impôts courants	148	-72	76
Actifs d'impôts différés	0	16	16
Autres actifs	1.894	-136	1.758
Abattement de valeur complémentaire pour l'excédent de la valeur comptable des actifs non courants destinés à la vente par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	-4.697	-158	-4.855
Total des actifs non courants détenus en vue de la vente	115.056	-6.119	108.937

(en milliers EUR)

	31.12.2019	Mouvement	31.12.2020
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	111	-111	0
Dettes envers la clientèle	82.638	-7.146	75.492
Provisions	150	-80	70
Passifs d'impôts courants	109	-97	12
Autres passifs	1.796	-599	1.197
Total des passifs non courants détenus en vue de la vente	84.804	-8.033	76.771

Un montant de EUR -2,3 millions repris dans les autres éléments du résultat global est relatif aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

Au 31 décembre 2019, Banque Degroof Petercam a comparé la valeur du groupe d'actifs destinés à être cédés (avant élimination des montants intra-groupe) à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et a procédé à la comptabilisation d'une perte de valeur de EUR 13,8 millions. Ce montant a été imputé en premier lieu aux actifs

non courants (pertes de valeur de EUR 3,5 millions pour des écarts d'acquisition du passé et pertes de valeur de EUR 5,6 millions pour les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation et les immobilisations incorporelles). En ce qui concerne le reliquat (EUR 4,7 millions), celui-ci est venu en déduction de la valeur comptable totale des actifs financiers sous la forme d'un abattement complémentaire.

Ce même exercice a été effectué au 31 décembre 2020, et il a été procédé à la comptabilisation d'une perte de valeur globale complémentaire pour l'exercice de EUR 7,7 millions. Ce montant est comptabilisé sous forme des quote-parts contributives des trois entités cédées dans le résultat de l'exercice 2020 (EUR - 4,6 millions), d'autres impacts sous forme de provisions de charges certaines de EUR - 2,9 millions dans le chef du vendeur et d'un abattement complémentaire de EUR - 0,2 millions acté en déduction de la valeur comptable totale des actifs financiers.

L'impact cumulé des pertes IFRS 5 jusqu'à la date de clôture s'élève à EUR - 21,5 millions.

8 – Annexes relatives au compte de résultats global consolidé

8.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
	(en milliers EUR)	
Produits d'intérêts	47.263	50.411
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	3.338	4.117
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	165	1.694
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	25.670	27.169
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	9.010	9.547
<i>Instruments de couverture</i>	2.008	2.428
<i>Passifs financiers</i>	6.716	4.414
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	46.907	49.369
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	234	80
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	122	962
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	356	1.042
Charges d'intérêts	-29.477	-36.025
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-775	-274
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-3.142	-11.650
<i>Instruments de couverture</i>	-15.464	-11.399
<i>Actifs financiers</i>	-9.135	-11.959
<i>Autres</i>	-961	-743
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-29.477	-36.025
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
Résultat net d'intérêts	17.786	14.386

8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

	31.12.2020	31.12.2019
	(en milliers EUR)	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	318	201
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.501	867
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	937	1.873
Total	2.756	2.941

8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Commissions perçues	543.821	528.188
Gestion d'actifs	358.327	355.867
Émissions et placements de titres	11.322	4.758
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	76.275	76.665
Autres services sur titres	68.216	53.093
Services sur espèces	5.132	7.844
Ingénierie financière	22.140	28.188
Dérivés	2.409	1.773
Commissions versées	-131.365	-126.540
Gestion d'actifs	-95.542	-96.873
Émissions et placements de titres	-268	-58
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-6.015	-9.094
Autres services sur titres	-25.979	-17.122
Services sur espèces	-2.629	-2.680
Dérivés	-932	-713
Résultat net des commissions	412.456	401.648

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Revenus sur les actifs en gestion	333.045	326.565
– Commissions de gestion	262.785	258.994
– Droits de garde	13.421	13.827
– Commissions d'administration	56.839	53.744
Revenus issus des transactions	33.178	32.807
Commissions de placement et de montage	43.498	35.235
Autres commissions et prestations de services	2.735	7.041
Total des revenus	412.456	401.648

8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	8.997	20.134
Instruments de dette	2.696	2.419
<i>Obligations</i>	2.984	874
<i>Autres instruments de dette</i>	-288	1.545
Instruments de capitaux propres	-7.146	-277
Instruments financiers dérivés	13.447	17.992
<i>Dérivés de change</i>	9.294	23.311
<i>Dérivés de taux d'intérêt</i>	-13.788	-12.206
<i>Dérivés sur actions</i>	17.933	6.887
<i>Dérivés sur matières premières</i>	8	0
Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.474	5.501
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	111	-10
Autres instruments financiers	2.363	5.511
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	-212	-22
Activités de change	14.633	8.747
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	25.892	34.360

À l'exception des dérivés, tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Par conséquent, les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	29.904	28.983
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-29.247	-31.421
Résultat net sur la comptabilité de couverture	657	-2.438

8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de dette	1.256	3.561
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	1.256	62
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	0	3.195
<i>Autres instruments de dette</i>	0	304
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.256	3.561

8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de dette	-232	-160
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	18	-160
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	-250	0
Prêts et créances	-124	-89
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti	-356	-249

8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Autres produits opérationnels	21.598	31.188
Revenus des locations	1.856	2.111
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	138
Plus-values réalisées sur vente de participations	0	131
Reprises de provisions	698	12.259
Prestations de services	11.276	10.260
Divers	7.767	6.289
Autres charges opérationnelles	-13.358	-9.328
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	-23	-126
Dotations aux provisions	-8.152	-610
Divers	-5.183	-8.592
Autres résultats opérationnels nets	8.240	21.860

8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Rémunérations et salaires	-163.548	-158.690
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-28.317	-29.213
Charges liées aux retraites	-13.221	-13.049
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	58	502
Autres coûts	-4.358	-3.683
Frais de personnel	-209.386	-204.133

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'aux avantages basés sur des paiements en actions.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	(en unités)	
ETP en date du	31.12.2020	31.12.2019
Personnel de direction	386	375
Employés	1.066	1.036
Ouvriers	11	11
Total	1.463	1.422

8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Marketing, publicité et relations publiques	-4.645	-7.051
Honoraires professionnels	-44.348	-38.877
Locations simples	-5.949	-6.142
Charges informatiques et de télécommunication	-65.027	-64.262
Réparation et entretien	-4.875	-5.290
Charges fiscales d'exploitation	-25.943	-23.429
Autres frais généraux et administratifs	-20.577	-25.211
Frais généraux et administratifs	-171.364	-170.261

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2020, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 16,5 millions (au 31 décembre 2019 : EUR 18,2 millions) et les amortissements sur immobilisations incorporelles sont de EUR 17,2 millions (au 31 décembre 2019 : EUR 15,3 millions).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des annexes 7.6 et 7.7.

8.12 Dépréciations nettes sur actifs

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers		
Reprises de dépréciations	2.903	2.527
Prêts et créances sur la clientèle	2.883	2.072
Instruments de dette évalués au coût amorti	20	74
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	381
Dotations aux dépréciations	-1.916	-9.003
Prêts et créances sur la clientèle	-1.536	-4.082
Instruments de dette évalués au coût amorti	-94	-165
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-128	-59
Application de l'IFRS 5	-158	-4.697
Dépréciations nettes sur actifs financiers	987	-6.476
Actifs non financiers		
Dotations aux dépréciations	-2.306	-25.427
Actifs corporels	-78	-5.507
Actifs incorporels	-2.228	-19.920
Dépréciations nettes sur actifs non financiers	-2.306	-25.427
Dépréciations nettes sur actifs	-1.319	-31.903

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Impôt sur le résultat de l'exercice	-15.679	-18.923
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-21.477	-24.731
Impôt différé	5.798	5.808
Autres charges d'impôts	2.288	-1.588
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	2.327	-1.521
Autres éléments	-39	-67
Charge d'impôts nette	-13.391	-20.511

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice avant impôts	53.435	40.699
Résultat des sociétés mises en équivalence	-553	-4.535
Base de l'impôt	52.882	36.164
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	29,58%
Impôt théorique sur le bénéfice	-13.221	-10.697
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-319	1.401
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-3.618	-4.683
Impact fiscal des revenus non imposables	1.969	2.860
Différences permanentes	52	-27
Effet des autres éléments	410	-4.297
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	-712
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	1.790	0
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	-2.742	-2.768
Impôts sur le résultat de l'exercice	-15.679	-18.923
Taux effectif d'impôt moyen	29,65%	52,33%

La valeur du taux effectif moyen est impactée à la hausse par les dépréciations comptabilisées sur les entités espagnoles par application de la norme IFRS 5 et par les pertes non récupérables sur ces mêmes entités. En ne tenant pas compte de ces éléments, le taux effectif d'impôt moyen s'élève à 27,16% (au 31 décembre 2019 : 30,46% en prenant en compte également des pertes non récupérables des entités françaises).

8.14 Autres éléments du résultat global

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-216	3.842
Montant brut	124	4.453
Impôts directement imputés aux réserves	-340	-611
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	750	-1.321
Ajustement à la juste valeur avant impôts	836	-1.499
Impôts directement imputés aux réserves	-86	178
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	534	2.521

Écarts de conversion	80	763
Montant brut	80	763
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres	742	1.459
Ajustement à la juste valeur avant impôts	1.312	5.514
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	-322	-3.579
<i>Dépréciations</i>	119	-322
<i>Pertes (gains) nets de cessions</i>	-441	-3.257
Impôts directement imputés aux réserves	-248	-476
Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net	822	2.222

9 – Droits et engagements

9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2020, et au 31 décembre 2019 s'élèvent respectivement à EUR 99,0 milliards et EUR 86,1 milliards.

9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2020 est de EUR 263,6 millions (au 31 décembre 2019 : EUR 377,2 millions).

9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 911,6 millions en date du 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2019 : EUR 222,4 millions). L'augmentation des garanties données se justifie essentiellement par la participation de la Banque au TLTRO III.

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.551,7 millions en date du 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2019 : EUR 4.719,7 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2019 : EUR 0,0 million).

10 – Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2020	31.12.2019
Solde à l'ouverture	6.236	6.389
Dotations aux provisions	1.004	3.287
Utilisations de provisions	-3.058	-3.225
Reprises de provisions non utilisées	-64	-83
Autres	87	-132
Solde à la clôture	4.205	6.236

10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités ou qui le seront avant le 1^{er} mai 2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Le régime à prestations définies est fermé depuis le mois de décembre 2004. Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 2,9 millions (au 31 décembre 2019 : EUR 3,3 millions). Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

	Régimes de retraite	
	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actuelle des obligations financées	151.629	143.071
Valeur des actifs des régimes	124.073	115.737
A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi	27.556	27.334
B. Variation des obligations		
Solde à l'ouverture	143.071	131.714
Coût des services	10.708	9.647
Charges d'intérêts	600	1.800
Prestations payées dans l'année	-4.915	-5.209
Charges administratives et taxes	-1.284	-1.310
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	52	18
Impact de change	67	552
Réévaluations :		
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	-5.016
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	1.221	11.293
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	2.109	-418
Solde à la clôture	151.629	143.071
C. Variation de la valeur des actifs des régimes		
Solde à l'ouverture	115.737	101.662
Revenus d'intérêts	492	1.447
Cotisations des employeurs	9.287	9.375
Cotisations des employés	174	169
Prestations payées dans l'année	-4.915	-5.209
Charges administratives et taxes	-1.284	-1.310
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	52	18
Impact de change	49	448
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	4.481	9.137
Solde à la clôture	124.073	115.737
D. Composition des coûts		
Coûts des services		
a. Coûts des services actuels	10.708	9.647
b. Coûts des services passés	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	108	353
Cotisations des employés	-174	-169
Charges administratives et taxes	0	0
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	10.642	9.831
Réévaluations :		
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	-5.016
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	1.221	11.293
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	2.109	-418
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-4.481	-9.137
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-1.151	-3.278
E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi		
Solde à l'ouverture	27.334	30.052
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	10.642	9.831
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-1.151	-3.278
Cotisations des employeurs	-9.287	-9.375
Impact de change	18	104
Solde à la clôture	27.556	27.334

(en milliers EUR)

Autres avantages**31.12.2020** **31.12.2019**

4.466	3.443
0	0
4.466	3.443
3.443	4.474
73	120
48	97
-120	-88
0	0
0	0
0	-203
95	-654
927	-303
4.466	3.443
0	0
0	0
120	88
0	0
-120	-88
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
73	120
0	0
48	97
0	0
0	0
121	217
0	-203
95	-654
927	-303
0	0
1.022	-1.160
3.443	4.474
121	217
1.022	-1.160
-120	-88
0	0
4.466	3.443

	Régimes de retraite	
	31.12.2020	31.12.2019
F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations		
Taux d'actualisation	0.10 %	0.43 %
Augmentation future des salaires	2.79 %	2.58 %
Taux d'inflation	1.35 %	1.58 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5
F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets		
Taux d'actualisation	0.35 %	1.38 %
Augmentation future des salaires	2.62 %	2.61 %
Taux d'inflation	1.62 %	1.61 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5
G. Actifs des régimes		
Trésorerie	3.320	259
Actions	29.120	24.842
Obligations	37.377	34.993
Immobiliers	3.951	7.129
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	50.305	48.514
Autres	0	0

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite	
	31.12.2020	31.12.2019
H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture		
Variation du taux d'actualisation	-0.25 %	-0.25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	155.420	146.783
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	4.641	3.579
Variation du taux d'inflation	-0.25 %	-0.25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	150.616	142.076
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-0.25 %	-0.25 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	4.297	3.310
I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain		
Cotisations des employeurs		
Cotisations liées aux régimes de retraites	9.579	
Cotisations liées aux autres avantages	128	
Échéances des prestations à payer		
à moins d'un an	4.903	
d'un an à deux ans	2.865	
de deux ans à trois ans	5.938	
de trois ans à quatre ans	4.475	
de quatre ans à cinq ans	7.725	
de cinq ans à dix ans	35.842	

En complément des informations reprises ci-dessus, il est à noter que l'impact issu des hypothèses démographiques en 2019 s'explique par l'adaptation de la table de rotation du personnel avec les dernières données internes.

En 2020, l'hypothèse relative à l'augmentation des salaires a été adaptée afin de refléter au mieux la situation actuelle et attendue.

(en milliers EUR)

Autres avantages**31.12.2020** **31.12.2019**

1.00 %	1.40 %
n/a	n/a
2.60 %	2.85 %
MR/FR-5	MR/FR-5
1.40 %	2.20 %
n/a	n/a
2.85 %	4.70 %
MR/FR-5	MR/FR-5
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a

10.3 Paiements en actions

La Banque a émis plusieurs plans d'options sur actions au cours des années antérieures à 2015 au bénéfice de ses membres du comité de direction et de ses cadres supérieurs dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux de la Banque. Ces plans étaient établis conformément aux dispositions légales nationales. Fin 2020, seul un plan d'options qui sera réglé en trésorerie est encore en cours.

Le plan en cours a été émis en 2013 sur une filiale (Industrie Invest) dont l'activité consiste à détenir des titres Banque Degroof Petercam et Degroof Equity (titres issus de la scission du titre Banque Degroof avant la fusion avec la société Petercam) et est financé par des fonds propres et de l'endettement. Le nombre d'options attribuées au 15 mai 2013 était de 79.870 dont 22.075 options sont encore en cours en date du 31 décembre 2020. Ces options ont une échéance finale en date du 30 avril 2021 et un prix d'exercice de EUR 45.

Ce plan a généré, cet exercice, un résultat positif de EUR 0,1 million suite à la baisse de la valeur de l'option. Les options restantes sont évaluées sur base de leur valeur intrinsèque (0 Eur) au vu de la proximité de la maturité (4 mois) et de l'illiquidité des titres sous-jacents.

11 – Parties liées

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résumant, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées du groupe :

(en milliers EUR)

31.12.2020	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	1.679	17.364	0	4	19.047
Prêts à terme	7.517	1.065	100	0	8.682
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres	6	650	0	0	656
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
Total des actifs	9.202	19.079	100	2.830	31.211
Dépôts	40.591	1.747	11.767	3.199	57.304
Autres passifs	16	0	175	27.573	27.764
Total des passifs	40.607	1.747	11.942	30.772	85.068
Garanties données par le groupe	0	0	800	3.274	4.074
Garanties reçues par le groupe	18.183	0	358	0	18.541
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	66	66
Engagements	424	0	0	0	424
Montant notionnel des dérivés	76	0	0	0	76
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2020	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	15	4	1	0	20
Honoraires et commissions	5	0	15	0	20
Frais de personnel	0	0	0	7.335	7.335
Autres	0	0	0	0	0
Total des charges	20	4	16	7.335	7.375
Produits d'intérêts	71	583	1	195	850
Honoraires et commissions	81	6.910	134	2	7.127
Dividendes	0	0	0	186	186
Autres	0	31	0	88	119
Total des produits	152	7.524	135	471	8.282
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	31	31

(en milliers EUR)

31.12.2019	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	646	17.397	3	0	18.046
Prêts à terme	12.952	25	100	0	13.077
Crédit à la consommation	4.650	0	0	0	4.650
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
Total des actifs	18.248	17.422	103	2.826	38.599
Dépôts	130.245	824	9.692	2.107	142.868
Autres passifs	70	0	183	28.848	29.101
Total des passifs	130.315	824	9.875	30.955	171.969
Garanties données par le groupe	800	0	0	3.547	4.347
Garanties reçues par le groupe	27.988	0	161	0	28.149
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.228	1.228
Engagements	1.549	0	0	0	1.549
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	1.200	0	0	0	1.200

(en milliers EUR)

31.12.2019	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	63	0	22	0	85
Honoraires et commissions	230	0	3	0	233
Frais de personnel	0	0	0	6.656	6.656
Autres	0	0	0	0	0
Total des charges	293	0	25	6.656	6.974
Produits d'intérêts	263	782	2	1	1.048
Honoraires et commissions	559	5	63	8	635
Dividendes	0	0	0	92	92
Autres	2	64	1	88	155
Total des produits	824	851	66	189	1.930
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	35	35

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs y compris les tantièmes versés aux membres du conseil d'administration ainsi que les coûts concernant l'attribution d'options à ces mêmes personnes se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel définie au sein des normes IAS 19 et IFRS 2 :

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Avantages à court terme	10.983	10.093
Avantages postérieurs à l'emploi	493	779
Autres avantages à long terme	790	220
Indemnités de fin de contrat de travail	922	2.066
Paievements en actions	0	0
Total	13.188	13.158

12 – Événements postérieurs à la clôture

Compte tenu du prolongement des mesures de protection instaurées en 2020 par le pouvoir fédéral dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, Banque Degroof Petercam poursuit activement aujourd'hui l'application de ses processus de télétravail en continu, de manière à protéger ainsi la santé de son personnel, tout en préservant les avoirs de ses clients et le fonctionnement de ses activités. L'expérience des prestations à distance vécue à grande échelle depuis mars 2020 a démontré que l'ensemble des activités du groupe pouvaient non seulement être accomplies dans de bonnes conditions mais également développées de manière adéquate.

Pour 2021, dans le cadre de l'établissement du budget annuel, Degroof Petercam n'entrevoit plus d'incidence de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de ses principaux métiers.

Par ailleurs, la procédure de clôture de la cession de Degroof Petercam Spain et de ses deux filiales s'est achevée en date du 25 février 2021.

Le conseil d'administration du 22 avril 2021 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 25 mai 2021 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de EUR 0,49 dans le cadre du respect des recommandations de la Banque Centrale Européenne sollicitant une extrême prudence en matière de distribution de dividendes en 2021, et a autorisé la publication des états financiers.

Émoluments du commissaire

(en milliers EUR)

31.12.2020	
Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat	278
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	126
Autres missions d'attestation	76
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	50
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe	507
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	166
Autres missions d'attestation	20
Missions de conseils fiscaux	140
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	6

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le 10 mai 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la Société) et de ses filiales (conjointement le Groupe), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020 ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à

cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000' EUR 8.792.466 d'un état consolidé du résultat global qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 40.044.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes

conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit induit par les procédures AML

Description du point clé de l'audit:

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 présentent une rubrique 'prêts et créances sur la clientèle' pour un montant significatif de '000' EUR 2.037.443, tel que détaillé dans la note 7.5. La norme IFRS 9 requiert que des réductions de valeur soient enregistrées sur tous les prêts et créances, afin de tenir compte d'un événement attendu, générateur de perte ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces prêts et créances.

Comme indiqué dans la note 7.13, la Société a entamé, en 2019, un exercice d'examen de ces dossiers clients dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux (AML), et ce dans le but de mettre à jour sa compréhension de l'origine des actifs financiers de ses clients. Cet exercice, qui est actuellement en cours, pourrait avoir une incidence sur les réductions de valeur sur les prêts et créances octroyés, dans le cas où l'origine des actifs financiers serait telle qu'elle ne permettrait pas le remboursement de ces prêts et créances. Comme indiqué dans cette note 7.13, le conseil d'administration estime que de telles réductions de valeur ne sont actuellement pas requises.

En raison du montant substantiel des 'prêts et créances sur la clientèle' comptabilisés au bilan, du risque de crédit induit par l'examen des dossiers tel que mentionné ci-dessus, ainsi que de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur

comptable des prêts et créances sur la clientèle, l'audit des soldes décrits ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur l'examen, l'évaluation et la remise en question de l'appréciation, par la direction, de l'incidence des résultats de l'examen des dossiers-clients sur le montant des réductions de valeur, ainsi que sur les informations fournies à cet égard dans les notes aux comptes consolidés.

Avec des experts juristes, nous avons examiné les mémorandums du conseiller juridique externe de la Société ainsi que la note résumant les arguments pris en compte par le Conseil d'Administration afin d'appuyer ses conclusions concernant l'impact, sur les réductions de valeur, du risque de crédit induit par les procédures AML. Nous avons considéré que les arguments retenus par le conseil d'administration étaient raisonnables au regard des circonstances.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés, et nous avons déterminé qu'elles sont conformes aux exigences de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Evaluation des écarts d'acquisition et des fonds de commerce

Description du point clé de l'audit:

Tel que détaillé dans la note 7.7, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 présentent des rubriques «écarts d'acquisition» et «fonds de commerce» pour des montants respectifs de '000' EUR 272.363 et '000' EUR 39.024. Ces immobilisations incorporelles résultent des acquisitions de certaines filiales de la Banque Degroof Petercam SA. Selon la norme IAS 36, les écarts d'acquisition et les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test annuel de perte de valeur.

Nous avons identifié la valorisation de ces immobilisations incorporelles comme point clé de l'audit en raison de l'importance des montants au bilan, ainsi que du degré de jugement important que le test de perte de valeur annuel requiert de la part du conseil d'administration, et cela aussi bien en ce qui concerne la méthode d'évaluation appliquée, que les hypothèses sous-jacentes utilisées; principalement les hypothèses relatives à la capacité de générer des flux de trésorerie libres futurs, au facteur d'actualisation appliqué, et à la prise en compte de facteur de risques adéquats.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts d'audit sur (i) le modèle de valorisation utilisé par le Groupe pour réaliser le test de perte de valeur, (ii) la pertinence du taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme utilisés dans le modèle et (iii) les prévisions des flux de trésorerie futurs:

- Avec nos experts en valorisation, nous avons évalué le modèle des «flux de trésorerie actualisées» (DCF), utilisé par la direction, et discuté des hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de ce modèle avec elle. Nous avons considéré que le modèle était approprié aux circonstances;
- Nous avons évalué et contesté les prévisions de flux de trésorerie futurs de la direction et le processus par lequel elles ont été établies, à savoir l'élaboration et l'approbation du plan financier et la comparaison annuelle par la direction des prévisions précédentes avec les performances réelles. Nous avons constaté que la direction avait suivi son processus et que les flux de trésorerie qui en résultaient étaient raisonnables, dans les circonstances;
- Nous avons également contesté les hypothèses de la direction relatives aux prévisions des taux de croissance à long terme – en les comparant aux prévisions économiques et industrielles disponibles publiquement – et les taux d'actualisation – en comparant le coût du capital de l'entité concernée avec des entités comparables, ainsi qu'en considérant des facteurs spécifiques au pays. Bien que légèrement plus optimistes que nos attentes, nous avons constaté que les hypothèses étaient raisonnables.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Risques et provisions pour litiges

Description du point clé de l'audit:

Le Groupe est confronté à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles il fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. La norme IAS 37 exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note 7.13 «Provisions» des comptes consolidés, le Groupe a comptabilisé une provision de '000' EUR 14.629 pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour le Groupe ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable au Groupe. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons évalué et contesté l'évaluation par le conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que le Groupe a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et contesté les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Fiabilité du contrôle interne

Description du point clé de l'audit:

Le Groupe s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des reportings opérationnels, réglementaires et financiers.

L'audit interne ainsi que la direction ont identifié des faiblesses dans le fonctionnement des contrôles généraux IT et du contrôle interne. Afin d'y remédier, le Groupe a initié un programme d'amélioration des processus et des contrôles.

En cette période de changement et jusqu'à ce que le Groupe ait remédié aux faiblesses identifiées, le risque d'erreur dans le reporting financier est plus élevé. Ceci nous a conduit à identifier la fiabilité du contrôle interne comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement supplémentaires sur un grand nombre de comptes

différents, en nous assurant que les éléments de rapprochement importants soient étayés par une documentation suffisante et appropriée, et nous avons conclu que c'était le cas.

Nous avons diminué notre seuil de tolérance lors de la détermination de la taille des échantillons pour nos tests de détail, et avons constaté que les transactions et les soldes testés étaient étayés par des preuves corroborantes appropriées.

Nous avons utilisé des techniques d'audit assistées par ordinateur pour recalculer une partie significative des revenus d'intérêts et de commissions. À la suite de ces procédures, nous avons constaté que les montants comptabilisés dans le compte de résultat étaient justifiés par des opérations sous-jacentes et calculés avec précision.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle le conseil d'administration amené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

- d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
 - Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport distinct sur l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes

internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- Le message aux actionnaires;
- Les chiffres clés;
- Les faits marquants;
- Le rapport de gestion; et
- Le rapport non-financier.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion qui fait partie de la section V du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les normes 'Global Reporting Initiative'. Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément aux normes 'Global Reporting Initiative' mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont

pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Woluwe-Saint-Etienne, le 10 mai 2021

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave
Reviseur d'Entreprises

VII

Comptes sociaux

Les comptes sociaux abrégés repris ci-après sont les comptes de Banque Degroof Petercam SA dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles. Ces derniers sont établis en normes comptables belges. Les montants mentionnés sont en milliers d'euros.

Bilan après répartition

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Actif		
I Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1.168.113	1.336.084
II Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III Créances sur les établissements de crédit	187.443	244.924
A. À vue	157.949	171.068
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	29.494	73.856
IV Créances sur la clientèle	1.452.780	1.552.273
V Obligations et autres titres à revenu fixe	1.822.380	1.679.704
A. Des émetteurs publics	511.658	474.643
B. D'autres émetteurs	1.310.722	1.205.061
VI Actions, parts et autres titres à revenu variable	51.492	18.294
VII Immobilisations financières	320.216	396.643
A. Participations dans des entreprises liées	314.809	391.028
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3.750	3.750
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	1.417	1.625
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	240	240
VIII Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	16.949	23.145
IX Immobilisations corporelles	15.178	18.044
X Actions propres	0	0
XI Autres actifs	80.219	51.350
XII Comptes de régularisation	89.325	71.510
Total de l'actif	5.204.095	5.391.971

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Passif		
Fonds de tiers	4.754.971	4.907.820
I Dettes envers des établissements de crédit	689.088	145.621
A. À vue	88.045	126.273
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	0	0
C. Autres dettes à terme ou à préavis	601.043	19.348
II Dettes envers la clientèle	3.894.970	4.610.774
A Dépôts d'épargne	0	0
B. Autres dettes	3.894.970	4.610.774
1. À vue	3.764.918	4.322.414
2. À terme ou à préavis	130.052	288.360
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	0	0
III Dettes représentées par un titre	0	0
A. Bons et obligations en circulation	0	0
B. Autres	0	0
IV Autres dettes	116.674	97.116
V Comptes de régularisation	39.371	35.810
VI Provisions et impôts différés	14.868	8.399
A. Provisions pour risques et charges	14.669	8.189
1. Pensions et obligations similaires	0	0
2. Impôts	0	0
3. Autres risques et charges	14.669	8.189
B. Impôts différés	199	210
VII Fonds pour risques bancaires généraux	0	10.100
VIII Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres	449.124	484.151
IX Capital	34.212	34.212
A. Capital souscrit	34.212	34.212
B. Capital non appelé	0	0
X Primes d'émission	115.919	115.919
XI Plus-values de réévaluation	0	0
XII Réserves	113.043	113.064
A. Réserve légale	4.411	4.411
B. Réserves indisponibles	0	0
1. Pour actions propres	0	0
2. Autres	0	0
C. Réserves immunisées	15.495	15.516
D. Réserves disponibles	93.137	93.137
XIII Bénéfice reporté (perte reportée (-))	185.950	220.956
Total du passif	5.204.095	5.391.971

(en milliers EUR)

31.12.2020 31.12.2019

Postes hors-bilan			
I	Passifs éventuels	166.782	168.131
	A. Acceptations non négociées	0	0
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	101.180	110.785
	C. Autres cautions	11.057	10.942
	D. Crédits documentaires	0	0
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	54.545	46.404
II	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	231.594	348.814
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	0	0
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	10.265	68.332
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	221.329	280.482
	D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières	0	0
	E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites	0	0
III	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	46.965.622	41.267.879
	A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie	0	0
	B. Dépôts à découvert et assimilés	46.965.622	41.267.879
IV	A libérer sur actions et parts de sociétés	0	945

Compte de résultats

Le compte de résultats statutaires présente une perte à la clôture de l'exercice suite à l'absence de versement de dividendes par les principales filiales à la maison-mère, tout en poursuivant ainsi l'objectif de mise en œuvre de la consolidation fiscale au sein du pôle belge.

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Charges		
II Intérêts et charges assimilées	6.816	11.856
V Commissions versées	4.153	3.586
VI Perte provenant d'opérations financières	0	292
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	292
B. De la réalisation de titres de placement	0	0
VII Frais généraux administratifs	188.212	190.892
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	98.418	102.177
B. Autres frais administratifs	89.794	88.715
VIII Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.572	8.475
IX Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	1.362
X Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	0	0
XII Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	7.844	924
XV Autres charges d'exploitation	23.488	24.174
XVIII Charges exceptionnelles	16.674	43.379
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	13.082	35.997
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations	0	0
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	17
E. Autres charges exceptionnelles	3.592	7.365
XX Impôts	4.243	4.446
XXI Bénéfice de l'exercice	0	9.463
XXIII Bénéfice de l'exercice à affecter	0	9.484

(en milliers EUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
I Intérêts et produits assimilés	20.871	32.685
A. dont : de titres à revenu fixe	7.531	8.621
III Revenus de titres à revenu variable	2.642	52.848
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	1.751	244
B. De participations dans des entreprises liées	533	51.264
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	358	0
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	0	1.340
IV Commissions perçues	158.018	155.016
A. Courtages et commissions apparentées	29.241	23.632
B. Rémunérations de services de gestion, de conseil et de conservation	112.976	125.387
C. Autres commissions perçues	15.801	5.997
VI Bénéfice provenant d'opérations financières	5.384	4.731
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	5.040	0
B. De la réalisation de titres de placement	344	4.731
IX Reprises de réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	59	0
X Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	468	1.769
XI Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	775	8.639
XIII Prélèvements sur le fonds pour risques bancaires généraux	10.100	0
XIV Autres produits d'exploitation	38.067	32.993
XVII Produits exceptionnels	1.840	9.517
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	101	0
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	589	4.334
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	43	288
E. Autres produits exceptionnels	1.107	4.895
XIX bis B. Prélèvements sur les impôts différés	11	11
XX B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	842	641
XXI Perte de l'exercice	-22.925	0
XXII Prélèvements sur les réserves immunisées	21	21
XXIII Perte de l'exercice à affecter	-22.904	0

(en milliers EUR)

31.12.2020 31.12.2019

Affectations et prélèvements			
A	Bénéfice (perte (-)) à affecter	198.052	228.758
	1. Bénéfice (perte (-)) de l'exercice à affecter	-22.904	9.484
	2. Bénéfice reporté (perte reportée (-)) de l'exercice précédent	220.956	219.274
B	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C	Affectations aux capitaux propres	0	0
D	Bénéfice (perte (-)) à reporter	185.950	220.956
E	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F	Bénéfice à distribuer (-)	-12.102	-7.802
	1. Rémunération du capital	-5.313	0
	2. Administrateurs ou gérants	-1.360	-1.277
	3. Autres allocataires	-5.429	-6.525

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le 10 mai 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Degroof Petercam SA (la Société), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à '000' EUR 5.204.095 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de '000' EUR 22.904.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit induit par les procédures AML

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2020 présentent une rubrique 'créances sur la clientèle' pour un montant significatif de '000' EUR 1.452.780, tel que détaillé dans l'annexe 5.2. Le référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique requiert que les prêts et créances fassent l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Comme indiqué à l'actif du bilan et dans la note XXVIII. A.3., la Société a entamé, en 2019, un exercice d'examen de ces dossiers clients dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux (AML), et ce dans le but de mettre à jour sa compréhension de l'origine des actifs financiers de ses clients. Cet exercice, qui est actuellement en cours, pourrait avoir une incidence sur les réductions de valeur sur les prêts et créances octroyés, dans le cas où l'origine des actifs financiers serait telle qu'elle ne permettrait pas le remboursement de ces prêts et créances. Comme indiqué dans cette même note, le conseil d'administration estime que de telles réductions de valeur ne sont actuellement pas requises.

En raison du montant substantiel des 'prêts et créances sur la clientèle' comptabilisés au bilan, du risque de crédit induit par l'examen des dossiers tel que mentionné ci-dessus, ainsi que de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur comptable des prêts et créances sur la clientèle, l'audit des soldes décrits ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur l'examen, l'évaluation et la remise en question de l'appréciation, par la direction, de l'incidence des résultats de l'examen des dossiers-clients sur le montant des réductions de valeur, ainsi que sur les informations fournies à cet égard dans les notes aux comptes annuels.

Avec des experts juristes, nous avons examiné les mémorandums du conseiller juridique externe de la Société ainsi que la note résumant les arguments pris en compte par le Conseil d'Administration afin d'appuyer ses conclusions concernant l'impact, sur les réductions de valeur, du risque de crédit induit par les procédures AML. Nous avons considéré que les arguments retenus par le conseil d'administration étaient raisonnables au regard des circonstances.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes annuels, et nous avons vérifié qu'elles sont conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Evaluation des participations dans des entreprises liéesDescription du point clé de l'audit:

Tel que détaillé dans la note VI. A., les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2020 présentent des participations dans des entreprises liées pour un montant de '000' EUR 320.216. Le référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique requiert que les participations fassent l'objet de réductions de valeur «en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation est détenue».

Nous avons identifié la valorisation de ces immobilisations incorporelles comme point clé de l'audit en raison de l'importance des montants au bilan, ainsi que du degré de jugement important que le test de perte de valeur annuel requiert de la part du conseil d'administration, et cela aussi bien en ce qui concerne la méthode d'évaluation appliquée, que les hypothèses sous-jacentes utilisées ; principalement les hypothèses relatives à la capacité de générer des flux de trésorerie libres futurs, au facteur d'actualisation appliqué, et à la prise en compte de facteur de risques adéquats.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts d'audit sur (i) le modèle de valorisation utilisé par la Société pour réaliser le test de perte de valeur, (ii) la pertinence du taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme utilisés dans le modèle et (iii) les prévisions des flux de trésorerie futurs:

- Avec nos experts en valorisation, nous avons évalué le modèle des «flux de trésorerie actualisées» (DCF), utilisé par la direction, et discuté des hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de ce modèle avec elle. Nous avons considéré que le modèle était approprié aux circonstances;
- Nous avons évalué et contesté les prévisions de flux de trésorerie futurs de la direction et le processus par lequel elles ont été établies, à savoir l'élaboration et l'approbation du plan financier et la comparaison annuelle par la direction des prévisions précédentes avec les performances réelles. Nous avons constaté que la direction avait suivi son processus et que les flux de trésorerie qui en résultaient étaient raisonnables, dans les circonstances;
- Nous avons également contesté les hypothèses de la direction relatives aux prévisions des taux de croissance à long terme - en les comparant aux prévisions économiques et industrielles disponibles publiquement - et les taux d'actualisation - en comparant le coût du capital de l'entité concernée avec des entités comparables, ainsi qu'en considérant des facteurs

spécifiques au pays. Bien que légèrement plus optimistes que nos attentes, nous avons constaté que les hypothèses étaient raisonnables.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes annuels, et nous avons déterminé si elles sont conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Risque et provision pour litiges

Description du point clé de l'audit:

La Société est confrontée à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles elle fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. Le référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note XVI «Provisions» des comptes annuels, la Société a comptabilisé une provision de '000' EUR 5.300 EUR pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour la Société ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable à la Société. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons évalué et contesté l'évaluation par le conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que la Société a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et contesté les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes annuels, et nous avons déterminé si elles sont conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fiabilité du contrôle interne

Description du point clé de l'audit:

La Société s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des reportings opérationnels, réglementaires et financiers.

L'audit interne ainsi que la direction ont identifié des faiblesses dans le fonctionnement des contrôles généraux IT et du contrôle interne. Afin d'y remédier, la Société a initié un programme d'amélioration des processus et des contrôles.

En cette période de changement et jusqu'à ce que la Société ait remédié aux faiblesses identifiées, le risque d'erreur dans le reporting financier est plus élevé. Ceci nous a conduit à identifier la fiabilité du contrôle interne comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement supplémentaires sur un grand nombre de comptes différents, en nous assurant que les éléments de rapprochement importants soient étayés par une documentation suffisante et appropriée, et nous avons conclu que c'était le cas.

Nous avons diminué notre seuil de tolérance lors de la détermination de la taille des échantillons pour nos tests de détail, et avons constaté que les transactions et les soldes testés étaient étayés par des preuves corroborantes appropriées.

Nous avons utilisé des techniques d'audit assistées par ordinateur pour recalculer une partie significative des revenus d'intérêts et de commissions. À la suite de ces procédures, nous avons constaté que les montants comptabilisés dans le compte de résultat étaient justifiés par des opérations sous-jacentes et calculés avec précision.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives,

que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la

période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie

conformément au référentiel cité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par le conseil d'administration du 12 mars 2020 telle que décrite dans l'annexe 13 du rapport de gestion, concernant la rémunération de certains membres du comité de direction, et nous n'avons rien à vous signaler.

Woluwe-Saint-Etienne, le 10 mai 2021

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave
Reviser d'Entreprises

VIII

Contact

Contact*

Belgique



Degroof Petercam (siège social)

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Antwerpen

T +32 3 233 88 48

West-Vlaanderen

T +32 56 26 54 00

Vlaams Brabant

T +32 16 24 29 50

Oost-Vlaanderen

T +32 9 266 13 66

Wemmel

T +32 2 204 49 20

Hainaut

T +32 71 32 18 25

Brabant Wallon

T +32 10 24 12 22

Liège

T +32 4 252 00 28

Bruxelles

T +32 2 287 91 11

Limburg

T +32 11 77 14 60

Bruxelles East

T +32 2 287 97 76

Brussels South

T +32 2 287 93 22

Kempen

T +32 14 24 69 40

Namur

T +32 81 42 00 21

Knokke

T +32 50 63 23 70

Tournai

T +32 71 32 18 25

Degroof Petercam Asset Management (DPAM)

Rue Guimard 18
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Degroof Petercam Investment Banking

Rue Guimard 18
1040 Bruxelles
T +32 2 287 97 11

Luxembourg



Banque Degroof Petercam Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 35 45 1

Degroof Petercam Asset Services

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T + 352 26 64 50 1

Degroof Petercam Insurance Broker

Zone d'activité La Cloche d'Or
14, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 89 22

DPAM Luxembourg

14, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T + 32 2 662 85 15

France



Degroof Petercam France

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 56 50

Lille

63, place St Hubert
59800 Lille
T +33 3 69 50 50 60

Degroof Petercam Investment Banking - France

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 56 50

- Private Banking
- Institutional Asset Management
- Investment Banking
- Asset Services

DPAM France

44, rue de Lisbonne
750088 Paris
T +33 1 73 44 56 50

Espagne ■**DPAM Spain**

Paseo de la Castellana 141, Planta 19
28046 Madrid
T +34 91 5720 366

Pays-Bas ■ ■**Degroof Petercam
Netherlands Branch**

De Entree 238A 7th Floor
1101 EE Amsterdam
T + 31 20 573 54 16

DPAM The Netherlands

De Entree 238A 5th Floor
1101 EE Amsterdam
T + 32 2 287 92 62

Suisse ■ ■**Degroof Petercam Suisse**

Place de l'Université 8
1205 Genève
T +41 22 929 72 11

DPAM Switzerland

8, Place de l'Université
1205 Genève
T +41 22 929 72 23

Allemagne ■**DPAM Germany**

Mainzer Landstrasse 50
60325 Frankfurt am Main
T +49 69 27 40 15 295

Italie ■**DPAM Italy**

Corso Europa 15
20122 Milano
T +39 02 12412 4673

Degroof Petercam

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172
RPM Bruxelles
FSMA 040460 A
T +32 287 91 11
contact@degroofpetercam.com

Éditeur responsable

Bruno Colmant

Le rapport annuel est disponible sur le site
annualreport.degroofpetercam.com/2020

—

Sites web

degroofpetercam.com
funds.degroofpetercam.com
150.degroofpetercam.com

Blog

blog.degroofpetercam.com

LinkedIn

linkedin.com/company/degroofpetercam

YouTube

youtube.com/degroofpetercam

Twitter

[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)

Instagram

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

Facebook

facebook.com/degroofpetercam